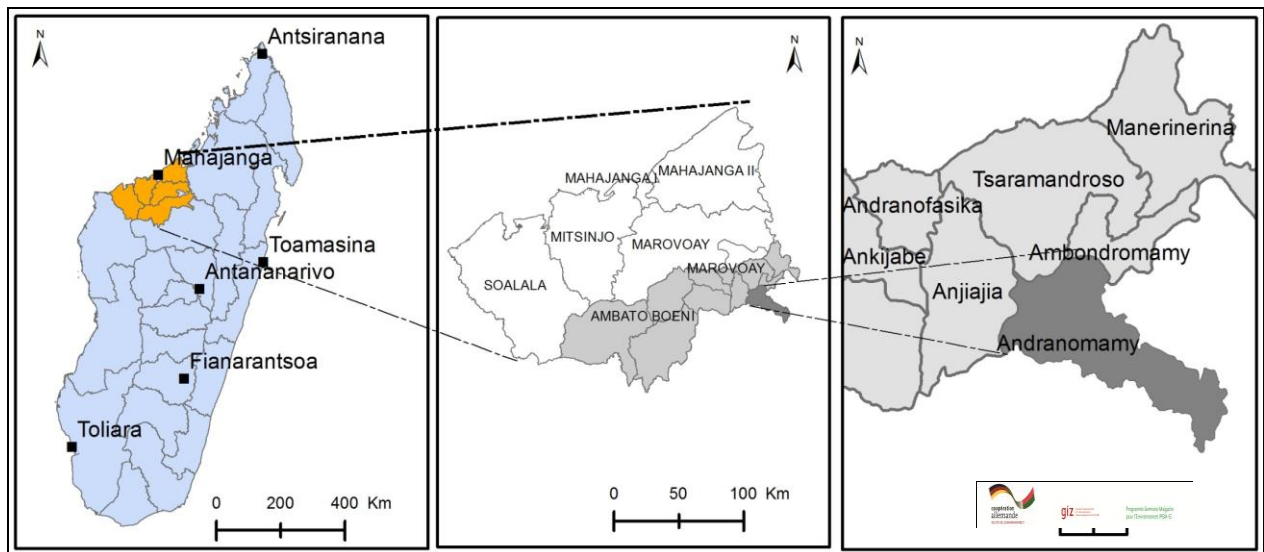


REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



Région Boeny District Ambato Boeny Commune rurale d'Andranomamy Schéma d'Aménagement Communal (SAC 2014-2029)



SAC ANDRANOMAMY

Mandaté par:

Commune Rurale d'Andranomamy

Appuyé par :

Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement – Antenne Nord
Coopération allemande / GIZ

Auteurs :

Equipe technique communale

Coaching:

Onja RAKOTO, Heritiana ANDRIANASOLO

Cartographie:

ACRIF Ambato Boeny

Mars 2015

Tables des Matières

Tables des Matières	iii
Table des tableaux	vi
Table des abréviations	viii
Glossaire des mots malagasy.....	x
I. INTRODUCTION	1
1.1 Fondement et objectif du SAC	1
1.1.1 Utilité	1
1.2 Présentation du document	1
1.3 Méthodologie	2
1.4 Démarche méthodologique	2
II. ÉTAT DES LIEUX	5
2.1 Aspects territoriaux	5
2.1.1 Position géographique.....	5
2.1.2 Historique de la commune.....	5
2.1.3 Évolution budgétaire.....	5
2.1.4 Délimitations administratives	6
2.1.5 Structure du territoire de la commune.....	7
2.1.6 Habitat.....	10
2.1.7 Aspect foncier	11
2.1.8 Circulation et transports :	11
2.1.9 Sécurité.....	12
2.2 Aspects démographiques et sociaux	12
2.2.1 Population	12
2.2.2 L'accès à la santé publique	14
2.2.3 Accès à l'eau potable :	15
2.2.4 Accès à l'éducation :	16
2.2.5 Accès à l'aliment de base :	18
2.3 Aspects physiques et environnementaux	19
ASPECTS PHYSIQUES :	19
2.3.1 Le climat.....	19
2.3.2 Le relief, l'altitude et les pentes	19
2.3.3 Les bassins versants et les ressources en eau :	20
2.3.4 Pédologie :	20
2.3.5 Aménageabilité :	20
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX :	22
2.3.6 Occupation du sol :	22
2.3.7 Biodiversité	24
2.3.8 Feux de brousse	24
2.3.9 Ressources minières :	24
2.4 Aspects économiques :	25
LE SECTEUR PRIMAIRE :	25

SAC ANDRANOMAMY

2.4.1	L'agriculture :.....	25
2.4.2	L'élevage :.....	27
2.4.3	L'orpaillage :.....	28
LE SECTEUR SECONDAIRE :		28
2.4.4	La production de charbon :.....	29
LE SECTEUR TERTIAIRE :.....		29
2.4.5	Le commerce :	29
2.4.6	Les autres activités:.....	29
III. LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL		39
3.1 Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme		39
3.1.1	Clarification de la délimitation administrative de la commune :	39
3.1.2	Renforcement de l'attractivité des pôles potentiels dans la commune :	39
3.1.3	Résolution des problèmes d'enclavement:	40
3.1.4	Renforcement de la sécurité des biens et des personnes:.....	40
3.1.5	Renforcement de la sécurisation foncière :	40
3.2 Enjeux démographiques et sociaux.....		41
3.2.1	Disponibilité et répartition équitable des infrastructures sociales de base répondant aux besoins fondamentaux de la population.....	42
3.2.2	Salubrité des lieux de vie de la population.....	42
3.2.3	Amélioration du niveau de scolarisation et de formation dans la commune	42
3.3 Enjeux environnementaux et économiques		43
3.3.1	Disponibilité et durabilité des ressources naturelles de la commune:	43
3.3.2	L'amélioration des revenus de la population et de la commune.....	44
IV. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT.....		44
4.1 La vision communale.....		44
4.1.1	Principes de base	44
4.1.2	Intégration des normes sectorielles	45
4.1.3	Principes de l'organisation de l'espace communal	45
4.2 Les objectifs et les orientations sectorielles		47
Objectif 1 : Assurer la disponibilité et la répartition équitable des infrastructures sociales de bases répondant aux besoins fondamentaux de la population actuelle et future		47
4.2.1	Orientations pour le secteur éducation	47
4.2.2	Orientations pour le secteur santé publique	49
4.2.3	Orientations pour le secteur eau potable.....	49
Objectif 2 : Améliorer le cadre de vie de la population et assurer la disponibilité d'équipements conformes à ses besoins		50
4.2.4	Orientations pour le secteur urbanisme et habitat	50
4.2.5	Orientations pour le secteur sécurité publique.....	52
Objectif 3 : Permettre l'accessibilité permanente de tous les fokontany		53
4.2.6	Orientations pour le secteur transport et communication.....	53

SAC ANDRANOMAMY

Objectif 4 : Favoriser l'amélioration des revenus de la population et la création d'emplois.....	54
4.2.7 Orientations pour le secteur économie	54
Objectif 5 : Garantir l'équilibre environnemental et la durabilité des ressources naturelles	56
4.2.8 Orientations pour le secteur environnement	56
4.3 Zonage des vocations des terres	57
4.3.1 Zone d'habitat	57
4.3.2 Zone d'agriculture locale	58
4.3.3 Zone d'investissement économique.....	58
4.3.4 Zone de pâturage et de savane.....	58
4.3.5 Zone de reboisement	59
4.3.6 Écosystèmes naturels à préserver	59
4.4 La carte d'aménagement.....	60
V. ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE	69
5.1 Assurer la promotion et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement élaboré...69	
5.2 Assurer le bien être des populations actuelle et future par la mise en place et la répartition équitable des infrastructures sociales de bases répondant à leurs besoins.....	69
5.2.1 Accès à l'éducation	69
5.2.3 Accès à la santé.....	70
5.2.4 Accès à l'eau potable	70
5.3 Objectif 2 : Promouvoir des cadres de vie sécurisés et dotés d'équipements publics suffisants	71
5.4 Objectif 3 : Permettre la permanence et la facilité des échanges à l'intérieur et avec l'extérieur	73
5.5 Objectif 4 : Améliorer les revenus des ménages et favoriser la création d'emplois	74
5.6 Objectif 5 : Garantir la qualité de l'environnement, la durabilité des ressources naturelles, et la préservation des zones sensibles	76

Table des tableaux

Tableau 1: Évolution budgétaire selon les responsables de la CR d'Andranomamy.....	5
Tableau 2: Surface des fokontany selon SIG.....	7
Tableau 3: Répartition géographique et densités de la population.....	13
Tableau 4: Formations sanitaires, infrastructures intégrées et personnel selon commune Andranomamy.....	15
Tableau 5: Répartition des points d'eau d'après cartographie participative.....	16
Tableau 6: Tableau 6: Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Andranomamy.....	17
Tableau 7: Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (selon calcul SIG).....	18
Tableau 8: Surfaces des zones d'aménageabilité par fokontany selon SIG.....	21
Tableau 9: Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophotos-interprétation et SIG	22
Tableau 10: Superficies cultivées selon SIG.....	25
Tableau 11: Rendements des cultures sèches.....	26
Tableau 12: Répartition par fokontany du cheptel bovin et des éleveurs selon CR Andranomamy.....	27
Tableau 13: Projection démographique par fokontany pour 2029 à partir des données de la CR pour 2014 et des taux de croissance INSTAT.....	41
Tableau 14: Besoins en salles de classes selon ZAP Andranomamy et projection.....	48
Tableau 15: Estimation des besoins en points d'eau potable par fokontany selon cartographies participatives et projections.....	50
Tableau 16: Répartition des besoins en surfaces d'extension par fokontany selon projections et calculs SIG.....	51
Tableau 17: Besoins en infrastructures routières selon cartographie participative.....	53
Tableau 18: Évaluation des besoins en surfaces agricoles par fokontany selon calculs SIG.....	54
Tableau 19: Propositions en matière d'infrastructures hydro-agricole.....	55
Tableau 20: Les vocations des terres par fokontany selon zonage.....	60
Tableau 21: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation.....	69
Tableau 22: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé.....	70
Tableau 23: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable.....	70
Tableau 24: Délais et responsabilités pour en matière d'équipements publics.....	73
Tableau 25: Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale.....	73
Tableau 26: Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique.....	75
Tableau 27: Délais et responsabilités pour protéger l'environnement.....	76

SAC ANDRANOMAMY

Table des cartes

Carte 1: Les limites communales selon les différentes sources et la délimitation des fokontany.....	30
Carte 2: La situation foncière en 2014 (selon CRIF Ambato Boeny)	30
Carte 3: Le réseau routier en 2014	31
Carte 4: La répartition de la population en 2014 (selon les données de la commune)	32
Carte 5: Infrastructures sanitaires 2014.....	32
Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2014.....	33
Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2014	33
Carte 8: L'altitude et le relief.....	34
Carte 9: Bassin versant	34
Carte 10: La pédologie selon la carte pédologique 1 : 200 000 de la FTM.....	35
Carte 11: L'aménageabilité selon le relief.....	35
Carte 12: L'occupation du sol en 2014	36
Carte 13: Les ressources et titres miniers.....	37
Carte 14: L'agriculture en 2014	37
Carte 15: L'élevage en 2014.....	38
Carte 16: Les zones d'habitat pour 2029	62
Carte 17: La répartition de la population en 2029	64
Carte 18: Les formations sanitaires en 2029	64
Carte 19: L'accès à l'eau potable en 2029	65
Carte 20: L'accès à l'éducation primaire en 2029	65
Carte 21: Le réseau routier en 2029.....	66
Carte 22: Le zonage des vocations des terres pour 2029.....	67
Carte 23: Les vocations écologiques pour 2029	67
Carte 24: Les vocations économiques pour 2029	68
Carte 25: Plancroquis d'Andranomamy, Chef lieu de la commune 2029	68

Table des abréviations

AEP	Adduction d'eau potable
AEPG	Adduction d'eau par système gravitaire
AG	Assemblée générale
BD	Base de données
BD 100	Base de données SIG à 100'000e.
BE	Bureau exécutif de la commune
BIF	Birao Ifoton'nyFananan-tany ou guichet foncier
BV	Bassin versant
CAA	Chef d'arrondissement administratif
CASIELEC	Conseil pour l'Amélioration et le Suivi des Installations Électriques
CC	Conseil Communal
CISCO	Circonscription scolaire (démembrement du Ministère de l'Éducation)
CL	Chef-lieu
COS	Carte d'occupation de sol
CR	Commune Rurale
CRIF	Centre de Ressources et d'Informations Foncières
CSB	Centre de santé de base
DIREL	Direction interrégionale de l'élevage
DRDA	Direction régionale de développement agricole
DRE	Direction régionale d'eau
DREEMF	Direction régionale de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts
DRM	Direction régionale des mines
DRS	Direction régionale de santé
DRTP	Direction régionale des travaux publics

SAC ANDRANOMAMY

EC	École communautaire
EIE	Étude d'impact environnemental
EPP	École primaire publique
FTM	Foiben-Taosarintanin'iMadagasikara (Institut Géographique et Hydrographique National)
GF	Guichet foncier communal
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société publique de la coopération allemande issue de la fusion entre GTZ, DED et Inwent en janvier 2011)
Ha	Hectare : 10.000 m ²
INSTAT	Institut National de Statistiques
MAE	Mesures antiérosives
MECIE	Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MO	Maître d'ouvrage
MEPATE	Ministère d'État en charge des projets Présidentiels de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
ONG	Organisation non gouvernementale
PCD	Plan Communal de Développement
PLOF	Plan local d'occupation foncière
PTF	Partenaire technique et financier
RN(R)	Ressources naturelles (renouvelables)
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SIG	Système d'Informations Géographiques
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SSD	Service de santé du district
STD	Services techniques déconcentrés
ZAP	Zone d'administration pédagogique

SAC ANDRANOMAMY

Glossaire des mots malagasy

Mots Malagasy	Traduction
Asara	Saison humide
Maintany	Saison sèche
Talio	Vent d'alizée
Varatraza	Vent de mousson

SAC Andranomamy

I. INTRODUCTION

1.1 Fondement et objectif du SAC

La loi organique 2014-018 confère à la commune, en tant que collectivité territoriale décentralisée, des compétences en matière d'administration et d'aménagement du territoire, de développement économique et social, ainsi que de la protection de l'environnement.

Pour assumer efficacement de telles responsabilités, la commune d'Andranomamy se donne avec le Schéma d'aménagement Communal (SAC) un cadre de référence pour les grandes orientations présentes et futures de développement, d'aménagement et de valorisation du potentiel économique de son territoire.

La finalité étant la satisfaction équitable des besoins sociaux et collectifs de la population, la valorisation durable des ressources naturelles, la préservation de la qualité de l'environnement, la réduction au minimum des déséquilibres nuisibles à un développement harmonieux.

1.1.1 Utilité

Ce SAC servira de cadre de référence cohérent d'ici 2029 pour :

- L'organisation et la réglementation de la valorisation de l'espace communal
- La planification stratégique à court ou à moyen terme tels que le Plan de Développement Communal (PDC), l'élaboration des projets d'investissements publics, le plan d'urbanisme.
- La coordination des initiatives de développement
- La promotion des investissements privés et du partenariat public-privé
- Le développement de partenariat avec l'État et ses démembrements, les autres collectivités et les partenaires techniques et financiers.
- L'amélioration de la gouvernance locale dont l'arbitrage nécessaire entre les différentes zone homogènes de développement, la fiscalité, la gestion foncière décentralisée, la préservation de la qualité de l'environnement et de la capacité reproductive du milieu naturel, la prévention des risques et catastrophes.

1.2 Présentation du document

Le SAC de la commune d'Andranomamy est élaboré par la commune elle-même avec le soutien de la Région de Boeny, avec l'assistance technique des Services Techniques Déconcentrés locaux et régionaux surtout le SRAT et le CRIF ainsi qu'avec l'appui technique et financier de la GIZ.

En tant que cadre de référence, son champ d'application s'étend sur tout le territoire de la commune.

Il renferme les grandes orientations intersectorielles, à savoir :

- La formulation de la VISION à long terme, pour 15 ans
- Les principes d'aménagement
- Les objectifs sectoriels sur quinze ans

SAC Andranomamy

- Les axes d'aménagement en matière d'équipement public et d'infrastructures socio-économiques.
- Le zonage de vocations des terres et orientations en matière de prescription d'usage
- Orientations en matière de planification de mise en œuvre

Le document comprend sept (07) parties :

- La partie introductive qui développe le contexte et la méthodologie de son élaboration
- L'état des lieux, les enjeux du territoire suivis par une planche cartographique
- Les grandes orientations d'aménagement suivies d'une deuxième planche cartographique traduisant le scénario d'aménagement.
- Les orientations en matière de planification.
- Les annexes.

Sa mise en jour est recommandée pour les cinq ans, en fonction de la concrétisation des grandes orientations et des éventuels grands facteurs d'influence pouvant remettre en question les grands enjeux du territoire. Le processus devra être participatif et itératif.

1.3 Méthodologie

La méthodologie de base adoptée lors de l'élaboration de ce SAC est ainsi l'application des phases et étapes décrites dans le guide promu par le Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, selon le principe de l'autopromotion.

Par ailleurs, durant la mise en œuvre des activités de chacune des étapes du processus, l'adoption et l'application des méthodes et principes des approches méthodologiques suivantes ont été également privilégiées :

L'approche participative et itérative, pour favoriser l'implication (partage et échange) et la responsabilisation des acteurs communaux et des parties prenantes.

L'approche spatiale à travers une large utilisation de supports et outils cartographiques, notamment lors de la mise en œuvre des étapes d'élaboration et de validation du SAC

La valorisation des ressources et des connaissances locales avec la constitution d'une équipe technique chargée d'assurer la conduite des activités techniques de chaque étape du processus SAC

La capitalisation des acquis qui suppose la collecte et l'exploitation de toutes les données secondaires concernant la commune.

1.4 Démarche méthodologique

Étape d'information, de sensibilisation et de formalisation

Cette première étape consistait à la mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formalisation nécessaires pour garantir une meilleure condition de réalisation du projet d'élaboration de SAC.

SAC Andranomamy

Ainsi, en premier lieu le Maire a informé les conseillers communaux sur le concept du SAC, ses enjeux pour le développement de la commune et le processus de son élaboration afin qu'ils puissent délibérer et avaliser l'élaboration et l'application du SAC dans la commune.

Cette première démarche a abouti à :

- L'établissement d'un PV de délibération du CC portant sur l'adoption de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un arrêté communal pour la réalisation de la décision du CC qui a ensuite été soumis au contrôle de légalité du District ;
- L'établissement de la convention de partenariat entre la commune et le PGME/GIZ dans le cadre de l'élaboration du SAC
- L'établissement d'un contrat de prestation de service avec l'ACRIF selon lequel ce dernier assure la production de tous les supports cartographiques requis dans l'élaboration du SAC (élaboration des pré-cartes, mise à jour des cartes, élaboration de cartes de zonage, ...).

En second lieu, pour faciliter l'accès de la commune aux informations et données disponibles auprès des autorités régionales, des Services Techniques Déconcentrés, notamment du SRAT, le Maire a sollicité le soutien du Chef de Région et à également demandé un arrêté d'ouverture d'enquête auprès du Chef de District.

Étape de constitution de l'équipe technique

Il s'agit de la constitution d'une équipe technique qui a assuré l'élaboration proprement dit du SAC.

En effet, tandis que le Maire s'occupait du pilotage, l'équipe technique s'est chargée de la mise en œuvre des activités techniques prévues dans les phases et les étapes du processus d'élaboration de SAC. Il s'agissait de : la collecte d'information et de données, l'analyse et le diagnostic, l'animation et la facilitation des ateliers de concertation communaux, la planification et l'établissement des scénarii d'aménagement, la rédaction du document SAC et les étapes de validation du SAC auprès des instances compétentes.

L'équipe technique est composée de personnalités issues de l'autorité communale, des STD locaux, des organismes intervenants, des différentes associations et groupements sociaux présents dans la commune, des chefs FKT et de l'Agent du CRIF d'Ambato Boeny.

Les membres de l'équipe technique sont choisis par le Maire, sur la base des critères de compétences énumérés dans le guide d'élaboration de SAC.

Étape de renforcement des capacités des membres de l'équipe technique

Pour que l'équipe technique puisse assumer convenablement ses responsabilités et attributions, il est primordial de mettre ses membres au même niveau de connaissance du SAC et de renforcer leurs compétences techniques sur son élaboration.

SAC Andranomamy

C'est ainsi que le Maire, et les consultants du PGM-E/GIZ ont organisé et réalisé des séances de formation théorique et pratique, portant sur :

- Le concept, l'utilité et le processus d'élaboration du SAC
- Les notions générales sur le développement durable, l'aménagement du territoire, le changement climatique
- Les rôles de l'équipe technique dans le cadre de l'élaboration du SAC
- Les techniques et outils de collecte d'informations et de données, de sensibilisation et de mobilisation des communautés.
- La cartographie participative (lecture de carte, vérification et complémentation de données, mise en place de système de codage)
- Le zonage des vocations des terres.
- La réalisation de prospective
- Les normes sectorielles
- L'interprétation de l'état des lieux, l'identification des forces et faiblesses de la commune, l'identification des enjeux, la formulation de la vision de développement
- La détermination des orientations futures
- La préparation et la conduite d'atelier communal : élaboration de script, technique d'animation et de modération.
- L'élaboration du scénario technique et la consultation des Services Techniques Déconcentrés (STD).
- La rédaction.

Les principaux supports de formations utilisés étaient constitués du guide d'élaboration du SAC, des supports cartographiques et de divers outils et guides pour la collecte de données et pour chaque étape pertinente du processus.

SAC Andranomamy

II. ÉTAT DES LIEUX

2.1 Aspects territoriaux

2.1.1 Position géographique

Située à l'extrême Sud-Est de la Région Boeny, à 175 Km de la capitale régionale Mahajanga, la commune rurale d'Andranomamy fait partie des 11 communes qui compose le District d'Ambato Boeny. Elle correspond à la porte d'entrée de la région Boeny en venant d'Antananarivo.

L'administration lui attribue la classification de « commune rurale de deuxième catégorie ».

La Route Nationale 4, reliant Mahajanga à Antananarivo, traverse la commune sur une longueur de 17,9 Km.

La commune couvre une superficie de 440,37 km², et son territoire est bordé :

- au Nord : par les communes d'Ambondromamy et Tsaramandroso (District d'Ambato Boeny),
- au Sud : par les communes d'Ambalanjanakomby (District de Maevatanàna),
- à l'Ouest : par la commune d'Anjiajia (District d'Ambato Boeny)
- à l'Est : par la commune de Sarobaratra (District de Tsaratanàna).

2.1.2 Historique de la commune

Du temps de la royauté, une vaste étendue de savanes occupait l'actuel Andranomamy. Ce territoire servait alors de lieu de pâturage pour le bétail des alentours. Des bouviers Sakalava vinrent s'installer dans le coin vers 1920, en raison de la présence sur les lieux d'un puits dont l'eau était réputée vraiment douce (« mamy »). De cette eau provient l'appellation du lieu « Andranomamy ». D'autres ethnies suivirent les Sakalava et s'installèrent dans la localité, tels que les Betsirebaka, les Betsileo et les Betsimisaraka.

A l'époque de la colonisation, Andranomamy n'était qu'un village sous la tutelle du Canton de Tsaramandroso.

La localité fut déclarée « Commune » en 1961. A l'époque, cinq (5) fokontany formaient la commune, à savoir : Andranomamy, Ambohitromby, Ambohimanatrika, Tsinjorano, et Mazimazava. Les fokontany les plus peuplés furent subdivisés, par la suite, pour donner les dix fokontany actuels.

2.1.3 Évolution budgétaire

Les réalisations en matière budgétaire de la commune sur les 7 derniers exercices se présentent comme suit :

Année	Budget (Ar)	Réalisation (Compte administratif)	Taux de réalisation
2008	193 237 744	66 588 130	34
2009	100 893 936	64 186 626	64
2010	170 673 200	64 595 953	38
2011	109 022 500	51 126 894	47
2012	93 771 000	53 513 803	57
2013	103 500 000	44 542 526	43
2014	88 550 000	30 586 805	35

Tableau 1: Évolution budgétaire selon les responsables de la CR d'Andranomamy

SAC Andranomamy

Les différents droits provenant de l'élevage de bovidés constituent les principales ressources financières de la commune (droits de délivrance de passeports de bovidés, recensement de cahiers de bovidés, prélèvement et ristournes sur produits de l'élevage). Ces droits représentent, en moyenne, 36% des recettes non fiscales et 12% de l'ensemble des recettes communales. Les prélèvement et ristournes sur les produits agricoles contribuent, en moyenne, pour 10% des recettes totales, et pour 36% des recettes non fiscales.

Les fluctuations du budget d'une année sur l'autre s'expliquent globalement par l'application du principe de prudence et de réalisme appliqué par les responsables communaux les responsables communaux. En effet, ils établissent les prévisions de budget en fonction de la réalisation de l'année précédente.

Les performances ont connu d'importantes réductions à partir de 2009, et ce en raison de la conjoncture socio économique due à la crise politique qui a sévit dans le pays.

2.1.4 Délimitations administratives

Limites du territoire communal

La carte BD 100 de la FTM a servi de référence de base pour la reconnaissance des limites du territoire de la commune.

En effet, le SAC doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire communal. Et les travaux ont ainsi débuté par une vérification de ces limites territoriales.

Les séances de cartographies participatives organisées dans chaque fokontany de la commune ont permis de recueillir la perception locale des limites du territoire d'Andranomamy.

La confrontation de cette perception locale avec la carte de la FTM a révélé des zones d'ombre du côté Ouest du territoire communale :

La carte FTM attribue les 3/4 du fokontany de Maizimazava et les 2/3 du fokontany d'Antsohikely à la commune d'Anjajia.

Or, d'après la population, beaucoup de villages situés hors de la limite FTM sont administrativement rattachés à la commune d'Andranomamy. **(Voir Carte 1)**

Comme les communes d'Anjajia et Andranomamy font tous les deux partie de l'OPCI Soamiray, les responsables de l'OPCI ont entamé des démarches pour tenter de résoudre le différend, mais ces démarches n'ont pas encore trouvé d'issue.

En attendant une clarification officielle des limites du territoire communal, l'équipe technique chargée de l'élaboration du SAC a décidé de baser leurs études à partir des rattachements administratifs et en suivant les limites naturelles qui leur semblait pertinents.

La superficie de 440,37 Km² énoncée précédemment provient de cette dernière perception.

Délimitation des fokontany

Afin d'évaluer au mieux les potentialités et problématiques des fokontany composant la commune, l'équipe technique avec le Maire et les chefs fokontany, ainsi que les « sojabe » ont clarifié préalablement les délimitations de chaque fokontany. Ce travail préalable a permis de déterminer les superficies respectives des fokontany.

Le tableau suivant présente le résultat de la réunion préalable réalisée à ce sujet :

SAC Andranomamy

Fokontany	Andranomamy	Ambohimananatrika	Ankaraobato	Ambohitromby	Antsakoamileka	Antsohikely	Maizimazava	Miarinarivo	Andranovaky	Tsinjorano	TOTAL commune
(Km2)	44,90	9,84	5,13	123,13	35,44	73,12	42,88	19,67	25,60	60,65	440,37

Tableau 2: Surface des fokontany selon SIG

Ainsi le fokontany d'Ambohitromby possède la plus grande superficie avec 123,13 Ha de terre, et Ankaobato représente le plus petit fokontany avec 5,13 Km 2 de superficie.

2.1.5 Structure du territoire de la commune

La commune d'Andranomamy se compose de 10 fokontany intégrant 123 villages.

Aucun plan particulier ne régit pour le moment l'organisation du territoire communal. La commune revêt globalement des traits ruraux qui se reflètent au travers de l'occupation de son sol :

- Les savanes non aménagées représentent 24 977 Ha soit 57% des terres de la commune
- Les zones sensibles composées de forêts, de plans d'eau, de marécages, de lavaka, de raphières et sols nus occupent 8 659 Ha, soit 19% de la superficie communale;
- Les zones aménagées constituées d'habitations, de terres de cultures, d'infrastructures et équipements couvrent 10 401 Ha, soit 24% du territoire. Parmi lesquelles 9 968 Ha de terres de cultures.

En général, la commune dispose encore de beaucoup de surfaces non aménagées.

Deux localités se démarquent de l'ensemble de la commune. Il s'agit d'Andranomamy chef lieu de commune et de Croisement Tsaratanàna. Ces localités commencent, en effet à arborer des apparences de « bourgs » en raison de la concentration importante de population, d'habitations et de commerces que l'on y trouve.

Il faut noter que ces localités se situent en bordure de la route nationale n°4, reliant Mahajanga à Antananarivo.

Ces localités peuvent constituer des moteurs pour le développement de la commune.

Les autres localités arborent encore des traits entièrement ruraux.

Les localités aux traits entièrement ruraux :

La majeure partie des localités qui forment la commune d'Andranomamy se disperse en arrière pays, loin de la route nationale.

Un hameau regroupe, en général, une dizaine de toits. Et à peu près sept hameaux constituent un village. Puis, six à sept villages forment par la suite un fokontany.

De manière générale, les villages se trouvent éparpillés dans les fokontany. Mais dans les fokontany de Tsinjorano et Ambohitromby, les villages commencent néanmoins à se regrouper.

Certains fokontany abritent des hameaux éphémères, habités saisonnièrement par les agriculteurs et ouvriers agricoles.

Les localités aux traits ruraux ne possèdent généralement pas d'infrastructures ou d'équipements communautaires, mis à part les Écoles Primaires Publiques.

SAC Andranomamy

Ambohitromby héberge néanmoins un CSB I et un bureau de fokontany, et Maizimazava possède aussi un CSB I non fonctionnel.

Andranomamy, bourg d'intérêt administratif et économique :

Chef lieu de la commune et traversée par la route nationale n°4, Andranomamy constitue un passage obligé pour tous voyageurs qui rallient la capitale nationale en venant du Nord ou de Mahajanga.

La localité connaît une concentration importante de population : 23,5% de la population totale de la commune y résident.

La localité abrite plusieurs infrastructures communautaires, dont l'un des marchés de produits agricoles de la commune, ainsi que le marché communal de bovidés, et plusieurs offices publics. Le chef lieu héberge aussi beaucoup de commerces.

Les activités de commerce occupent principalement les bordures de la route nationale : elles comprennent essentiellement des gargotes, des épiceries et des bars.

– Les offices administratifs :

- *La Mairie* : bâtiment composé de 6 pièces en bon état général. Le bâtiment abrite aussi le bureau de l'Arrondissement Administratif et du Guichet Foncier. L'édifice est équipé de panneau solaire pour son électrification (don de la GIZ).

Le nombre de pièces ne suffit pas pour les agents travaillant à la Mairie. Ainsi, le Maire doit partager son bureau avec son Adjoint, et les conseillers communaux. De même, le guichet foncier se trouve dans la salle de réunion.

La Mairie ne dispose pas de sanitaires, ni de point d'eau. L'électricité ne fonctionne qu'en soirée.

- *le CSB II communal* : composé de 6 pièces en bon état général. le centre possède 2 WC mais ne comprend pas de douche. L'édifice est électrifié mais l'approvisionnement ne s'effectue que pour une partie de la soirée. Et l'eau fait défaut.
- *Le Bureau de fokontany* : bâtiment composé d'une seule pièce, le bureau de fokontany ne bénéficie pas d'électricité, ni de sanitaires.
- *Le poste avancé de la gendarmerie*: l'ensemble comprend 3 édifices. Les bureaux se compose de 4 pièces vétustes et en mauvais état général. le camp abrite aussi des logements pour 6 gendarmes. Le camp dispose d'électricité, d'un puits, et de WC, mais ne comprend pas de douches. Un hangar en mauvais état sert pour les hôtes de passage.

– Les équipements urbains :

- Éclairages publics :

Le chef lieu de commune dispose d'un réseau d'électrification, fruit de la coopération de la commune avec la société Conseil Amélioration Suivi des Installations Électriques (CASIELEC) et l'Agence de Développement de l'Électrification Rurale (ADER).

Une centrale thermique (diesel) à basse tension assure la production de l'électricité. La société affirme produire, actuellement, à hauteur de 38% de ses capacités..

15 réverbères, illuminent les abords de la route nationale 4. Tous ces éclairages ne fonctionnent plus actuellement.

- Marché :

La localité possède une place de marché, composée de 3 pavillons et 3 hangars construits par le FID en 1997. Le marché possède une capacité de 70 places mais le nombre de marchands atteint actuellement près de 130.

SAC Andranomamy

L'infrastructure possède des installations connexes (toilettes, dépotoir) mais qui se trouvent en état de délabrement avancé. Le point d'eau fonctionne par contre correctement mais ne suffit plus par rapport aux besoins des usagers.

Ce marché sert de marché quotidien de la ménagère en dehors du jour de marché de produits locaux qui se tient tous les vendredis.

Les emplacements du marché ne peuvent plus contenir tous les marchands. Ces derniers s'installent alors en partie aux abords de la route nationale.

La commune a aussi ouvert, dans le chef lieu, un marché de bovidés (tous les vendredis) sur un terrain situé à 100 m de la route nationale. Ce marché ne possède aucun équipement connexe.

- Aires de stationnement :

La commune n'a pas déterminé d'emplacements particuliers pour le stationnement des poids lourds durant les jours de marché. Les camions stationnent le long de la route nationale lors des jours de marché, gênants souvent la circulation.

Les véhicules de transport collectif de passagers ne disposent pas non plus de parking prévu ; Les arrêts et attentes s'opèrent au bord de la RN4.

- Communication :

La localité d'Andranomamy abrite un pylône de la société de téléphonie mobile Airtel. Les trois réseaux de téléphonie (Airtel, Orange et Telma) fonctionnent correctement dans six fokontany sur les dix.

- Équipements sportifs et de loisirs :

Le chef lieu ne possède pas d'infrastructures sportives.

- Les toilettes et WC publics :

Ils font défaut dans le chef lieu.

- Tuerie :

L'abattage des bovidés destinés à la consommation de la population s'effectue actuellement au gré des bouchers sur des terrains disponibles proches des lieux de vente.

- Magasin de stockage :

La commune possède un magasin communautaire mais faute d'entente avec les usagers potentiels concernant l'organisation de son utilisation, organisation adéquate, la commune l'a loué à un particulier.

- Sanitaires publics :

Le chef lieu ne possède pas de sanitaires publics en dehors de ceux du marché, et la défécation à l'air libre a encore cours dans la localité.

Croisement Tsaratanàna, localité d'importance économique :

En raison de situation géographique, installée à l'intersection de la RN4 et de la RN 33 a (menant vers Tsaratanàna), à 7 Km du chef lieu de commune, ainsi que la présence sur son territoire d'un grand marché hebdomadaire de produits locaux, la localité de croisement Tsaratanàna a pris une place importante dans la commune.

La localité sert de halte à beaucoup de passagers venant ou allant à Tsaratanàna (chef lieu de commune, et chef lieu du district de Tsaratanàna, région Betsiboka), réputé pour l'orpaillage qui s'y pratique.

Beaucoup de gargotes et d'épiceries se sont installés dans la localité, ainsi qu'un dépôt de médicament.

Malgré son importance grandissante, la localité ne connaît pourtant pas encore d'organisation particulière.

Les infrastructures communautaires visibles et fonctionnelles à Croisement Tsaratanàna :

Bureau du fokontany d'Ambohimanatrika :

Bâtiment composé d'une seule pièce en bon état. Il constitue l'une édifice public de la localité.

SAC Andranomamy

Marché hebdomadaire de produits locaux :

Le marché se tient tous les lundis tout au long de la RN4. Les vendeurs et acheteurs occupent une bonne partie de la chaussée, gênant la circulation. Le marché ne dispose pas de pavillons ni de hangars.

Les sanitaires et points d'eau font défaut, de même que les aires de stationnement.

Cabinet médical communautaire : bâtiment offert par l'ONG Santé-Sud, en bon état.

Fourniture d'électricité :

Un opérateur privé propose l'alimentation en électricité des habitations de la localité.

La localité ne dispose pas de sanitaires publics et ne possède pas non plus de lieu de décharge publique.

2.1.6 Habitat

Dans les localités à forte concentration de population :

Les habitations se concentrent dans les localités de d'Andranomamy et Croisement Tsaratanàna

Les constructions sont majoritairement réalisées en dur dans ces localités. Elles affichent des styles plutôt modernes. Les habitants utilisent principalement des briques en terre, ou des parpaings pour les murs, et des feuilles de tôles pour les toitures.

Pour le chef lieu de commune :

La commune exige, depuis quelques années, la construction de latrines pour toutes les habitations situées en chef lieu, et la population suit plus ou moins cette réglementation. Malgré les efforts constatés en matière d'hygiène, la pratique de la défécation à l'air libre continue encore par endroits.

L'eau courante n'existe pas encore dans les foyers du chef lieu de commune. Cependant, beaucoup de foyers disposent d'un puits, mais en raison du coût de leur construction, les puits ne suivent pas souvent les normes officielles.

140 foyers sur les 600 du chef lieu de commune dispose d'électricité. Cette situation provient du coût jugé élevé de la fourniture en électricité : 1 KWh coûte 1600 Ariary à Andranomamy.

La population ne profite cependant de l'électricité que 4 heures et demie par jour.

Pour Croisement Tsaratanàna :

Les habitations longent la route nationale 4. Une partie seulement des foyers dispose d'électricité.

Certaines habitations possèdent des latrines privées, mais la majorité pratique encore la défécation à l'air libre.

Les habitants utilisent des puits privés pour leur approvisionnement en eau. Les infrastructures ne suivent pourtant pas les normes.

Extension des zones d'habitat :

La commune a déjà réservé un emplacement de 65 Ha pour servir d'extension d'Andranomamy chef lieu. Le terrain se situe au Nord de l'actuel centre, et rejoint la RN 4. Le lieu n'appartient pas encore à la commune.

La commune a déjà procédé au lotissement du terrain. Ainsi, la superficie totale a été subdivisée en parcelles de 20 m sur 20 m, avec des tracés pour les servitudes de passage. Toutes les parcelles restent encore disponibles actuellement.

SAC Andranomamy

Dans les localités aux traits entièrement ruraux :

Les habitations s'éparpillent dans les hameaux et se trouvent souvent proches des terres de culture, hormis dans les localités de Tsinjorano et Ambohitromby où les habitations commencent à se regrouper.

Les constructions suivent des architectures de type traditionnel et sont réalisées avec des matériaux végétaux (bois, satrana, fibres de raphia) ou de la terre battue.

Pour la plupart, les habitations dans ces localités ne comportent pas de latrines. Les populations pratiquent encore la défécation à l'air libre.

2.1.7 Aspect foncier

La commune d'Andranomamy bénéficie des services d'un guichet foncier depuis l'année 2007.

47% du territoire communal se trouve sous un statut de « zone d'élevage ». Or sur cette zone, l'administration foncière a interdit au guichet foncier de livrer des certificats fonciers. Ce statut se retrouve surtout dans les fokontany d'Antsohikely et Antsakoamileka. Ces terres sont couvertes essentiellement de savanes, mais aussi de terres de cultures.

Seules 6,3% des terres dans la commune, couvrant 2 805 Ha, possèdent des titres ou des certificats fonciers. Le reste des terres demeurent domaniales (35,5 %), ou possèdent des statuts particuliers de « réserves indigènes » (10% des terres), ou de « lots coloniaux ».

Dans le fokontany de Miarinarivo, aucun terrain ne possède de titre ou de certificat foncier.

Malgré les efforts déployés par les responsables communaux pour informer et sensibiliser la population sur les statuts des terres et l'intérêt de régulariser leurs situations administratives, beaucoup de personnes occupent des terrains sans papiers réguliers.

Pour toutes ces raisons, les litiges fonciers croissent en nombre dans la commune.

Par ailleurs, d'après l'agent du guichet foncier, le PLOF ne connaît pas de mise à jour et complique souvent ses tâches.

La **Carte 2** résume la situation juridique des terrains dans la commune.

2.1.8 Circulation, transports et communication:

Circulation des biens et des personnes :

Trois types de voies, d'une longueur totale de 275,5 Km desservent la commune d'Andranomamy : la RN4, la RN 33a pour 1,8 Km, et des pistes carrossables pour 255,8 Km.

La Route Nationale 4 :

Elle traverse la commune du Sud au Nord sur une longueur de 17,9 Km. Entièrement goudronnée, la RN4 permet à la commune de rallier en permanence Mahajanga ou Antananarivo. Elle permet aussi de lier le chef lieu au fokontany d'Ambohimanatrika, via la localité de Croisement Tsaratanàna.

La Route Nationale 33a :

D'une longueur de 1,8 Km dans la commune, cette route en mauvais état relie Andranomamy à la commune de Tsaratanàna. Elle commence dans la localité portant le nom de Croisement Tsaratanàna.

Les pistes :

D'une longueur totale de 255,8 Km, elles permettent la circulation à l'intérieur de la commune, entre le chef lieu et les différents fokontany, et entre les différentes localités de la commune. **(Voir Carte 3)**. Mais la circulation en voiture sur ces pistes ne s'effectue pas toujours de manière aisée en raison de leur mauvais état dû au manque d'entretien.

SAC Andranomamy

Malgré l'existence de ces voies, les fokontany d'Ambohitromby et Ankaraobato ne peuvent être joints durant la saison pluies entre les mois de janvier et Avril. Le débordement de la rivière Katsonga empêche la circulation.

En cas de fortes pluies, la circulation sur plusieurs tronçons de pistes dans la commune doivent aussi s'interrompre pendant des heures, et ce en raison de la montée des eaux et l'absence d'ouvrages de franchissement.

Parmi les pistes importantes pour la commune, il en existe une qui relie directement Andranomamy à la commune d'Anjiajia. Cette piste connaît une coupure totale en période de pluie (entre les mois de janvier et mars), et ce à cause du débordement du fleuve Kamoro et du cours d'eau Mahagaga.

Communication :

Trois opérateurs téléphoniques desservent la commune mais sans qu'aucun d'eux ne couvre entièrement le territoire communal.

Orange et Telma couvrent les fokontany d'Ambohitromby et Ambohimanatrika et Ankaraobato.

Et Airtel, qui a installé un pylône dans le chef lieu, couvre les fokontany d'Antsohikely, Andranomamy, Tsinjorano et Maizimazava.

La commune ne capte ni la radio, ni la télévision nationale.

La Poste dispose d'un local dans la commune mais n'assure plus de services.

2.1.9 Sécurité

Les actes de brigandage et petits larcins ont connu une recrudescence dans la commune depuis quelques années. Les exactions constatées par la population vont du vol à la tir au vol de bovidés et attaques à mains armées.

Face aux problèmes d'insécurité, les fokontany ont érigé des comités de vigilance dans les localités, mais ces organisations n'ont pas permis de dissuader les malfaiteurs. En effet, les représentants de fokonolona, lors de l'atelier communal, a estimé que ces comités manquaient de stratégies et d'équipements pour faire face aux malfaiteurs.

La gendarmerie a, par ailleurs, installé 13 de ces éléments dans la commune, dans un poste avancé au chef lieu. Mais la population juge insuffisant cet effectif de la gendarmerie.

Les populations n'osent pas toujours dénoncer les actes perpétrés par les malfrats, et ce de peur des représailles.

Des éléments de sécurité civile dénommés JAMAMI et FITATA travaillent aussi dans la commune pour le compte de personnes privées qui les payent à prix élevé.

Les fokonolona de Tsinjorano, de leur côté, ont décidé de faire venir dans leur fokontany un Détachement Autonome de Sécurité (DAS).

La population estime que les va-et-vient non contrôlés de beaucoup de personnes dans la commune favorise aussi les actes de banditisme.

2.2 Aspects démographiques et sociaux

2.2.1 Population

Pour l'année 2014, les responsables communaux ont recensé 23 254 habitants dans la commune d'Andranomamy, avec une densité moyenne de 53 habitants au Km².

Répartition géographique :

La population se répartit de manière inégale sur le territoire communal d'Andranomamy.

Les fokontany du tiers centre de la commune hébergent plus de population que les tiers Ouest et Est, notamment les fokontany traversés par la route nationale 4 : Andranomamy et Ambohimanatrika. (**Voir Carte 4**)

Le fokontany d'Ambohimanatrika représente le territoire le plus peuplé, avec une densité de population atteignant 531 au Km².

Le fokontany d'Antsohikely possède, par contre, la densité de population la moins importante, à savoir 12 habitants par Km².

SAC Andranomamy

Le tableau suivant présente les détails de la répartition géographique de la population :

FOKONTANY	Superficie (km²)	Nombre population	Densité au Km²
Andranomamy	44,90	4 990	111
Ambohimanatrika	9,84	5 224	531
Ankaraobato	5,13	744	145
Ambohitromby	123,13	3 956	32
Antsakoamileka	35,44	546	15
Antsohikely	73,12	902	12
Maizimazava	42,88	1 415	33
Miarinarivo	19,67	395	20
Andranovaky	25,60	1 505	59
Tsinjorano	60,65	3 577	59
TOTAL	440,37	23 254	53

Tableau 3: Répartition géographique et densités de la population

Répartition par sexe :

Cette population compte :

- 50,2% de femmes, soit un effectif de 11 662,
- 49,8% d'hommes, soit un effectif de 11 592.

Répartition par tranche d'âge :

Les statistiques communales ne contiennent pas de répartition par tranche d'âge, aussi pour évaluer l'importance de chaque tranche d'âge dans la commune, l'équipe technique a appliqué les taux de répartition moyens relevés pour l'ensemble du District d'Ambato-Boeny, soient :

- 25,3% de la population totale pour les enfants scolarisables, âgés entre 5 et 14 ans,
- 50,5% de la population totale pour la population active, âgés entre 15 et 60 ans.

Ainsi, la commune d'Andranomamy compte 5 883 enfants scolarisables entre 5 et 14 ans, et 11 744 personnes âgées entre 15 et 60 ans, formant la population active.

Répartition par catégorie socio professionnelle :

D'après les responsables communaux, les emplois dans le secteur primaire, regroupant l'agriculture, l'élevage, les cueillettes, occupent environ 97% de la population active. Les emplois non agricoles (transformation, commerces, petits métiers, fonctionnariat), et le chômage intègrent les 3% restants de la population active.

Répartition ethnique :

Toutes les ethnies de Madagascar se retrouvent dans la commune d'Andranomamy et dans chaque fokontany. L'ethnie Antandroy se remarque cependant par son importance en nombre dans les fokontany Ambohimanatrika et Tsinjorano.

SAC Andranomamy

Mouvements migratoires :

La commune d'Andranomamy connaît des allers et venues de migrants au fil des saisons. Des vagues de personnes paraissent débarquer régulièrement dans la commune, notamment durant les périodes de travaux des champs. Ces personnes proviennent de régions différentes pour servir de mains d'œuvres agricoles.

Les responsables communaux estiment pourtant difficile d'évaluer exactement leur nombre. En effet, les fokontany ne tiennent pas de statistiques rigoureuses sur leurs cas.

2.2.2 L'accès à la santé publique

D'après les informations recueillies auprès des responsables de la santé, les maladies diarrhéiques, les fièvres et les maladies des voies respiratoires constituent les pathologies dominantes dans la commune d'Andranomamy.

La commune dispose, en tout de :

- trois (3) formations sanitaires publiques situées à Andranomamy chef lieu (CSB II), Ambohitromby (CSB I) et Maizimazava (CSB I)
- Deux (2) centres privés, dont l'un se situe à Croisement Tsaratanàna (Centre Médical Communautaire), et un autre à Andranomamy chef lieu (Cabinet privé).

La **Carte 5** résume la répartition spatiale des formations sanitaires.

La commune bénéficie, par ailleurs, d'un dépôt de médicaments installé au chef lieu de commune.

Deux (2) agents communautaires travaillent dans chaque fokontany pour la sensibilisation concernant les problèmes de santé, et la nécessité de se faire soigner dans les centres de santé officiels.

Le CSB II d'Andranomamy chef lieu :

Le centre se compose de : 1 bureau pour le médecin et la sage femme, d'une salle d'accouchement, d'une salle de pharmacie, d'une salle de soin, et de dortoir pour les accompagnateurs de malades. Le centre ne dispose pas de point d'eau aux normes, ni de lieu pour accueillir les accompagnateurs de malades ;

L'électricité fonctionne uniquement en soirée dans le CSB II.

Le médecin et la sage femme, exerçant au CSB II, bénéficient de logements.

Le CSB I d'Ambohitromby :

Le centre se compose de 5 pièces comprenant : un bureau pour la sage femme, une salle pour la distribution des médicaments, une salle d'accouchement, une salle de soins, et une salle des accouchées.

Le CSB I de Maizimazava :

Un bâtiment, réunissant deux (2) pièces, constitue le centre. L'ensemble ne fonctionne pas actuellement, faute de personnel soignant.

Les malades provenant des fokontany d'Ambohitromby et Ankaraobato ne peuvent pas rejoindre le CSB II en période de fortes pluies (entre les mois de janvier et mars), et ce en raison de la coupure des pistes de circulation menant vers le chef lieu de commune.

Les habitants des fokontany de Maizimazava et Antsohikely, ainsi qu'une bonne partie des habitants de Tsinjorano, doivent réaliser des déplacements de plus de 10 Km pour rejoindre un centre de santé.

SAC Andranomamy

Le personnel et les infrastructures intégrées dans les formations sanitaires sont présentés dans le tableau suivant :

Formations sanitaires	Médecin	Sages femme	Aides soignant	Maternité	Salle de consultation	Dentisterie	Dépôt de médicaments
CSB II	01	01	01	01	01	00	01
CSB I Ambohitromby	0	01	0	01	01	0	01
CSB I Maizimazava	0	0	0	01	01	0	0
Centre médical communautaire Croisement Tsaratanàna	01	0	0	01	01	0	0
Cabinet médical privé	01	0	0	0	01	0	0
Totaux	03	02	01	04	05	0	02

Tableau 4: Formations sanitaires, infrastructures intégrées et personnel selon commune Andranomamy

Le tableau indique que la commune remplit les normes ministérielles concernant le nombre de médecin exerçant sur son territoire. En effet, si les normes imposent la présence d'01 médecin pour 10 000 habitants, la commune d'Andranomamy dispose de 03 médecins pour 23 254 habitants.

Les soins de dentisterie ne peuvent pas se réaliser dans la commune.

Les CSB I ne disposent pas d'électricité et le CSB II ne peut en profiter que le soir venu.

2.2.3 Accès à l'eau potable :

La commune d'Andranomamy compte 5 points d'eau aux normes dont 4 puits et une pompe. Le reste des points d'eau, chiffré à 73, correspond à des puits ne remplissant pas les normes édictées par le Ministère de l'Eau. En effet, ces puits ne possèdent pas de couvercles ou sont juste faits de terre.

L'approvisionnement en eau potable constitue ainsi un problème important pour la commune.

En effet, en considérant que seuls les puits conformes aux normes édictées par le Ministère de l'Eau permettent l'approvisionnement en eau potable, seuls 5% de la population de la commune bénéficient d'eau potable.

Neuf (9) fokontany sur les 10 que compte la commune ne possèdent pas de puits aux normes. Seule la population du fokontany d'Andranomamy chef lieu bénéficie d'eau potable.

Les fokontany de Mirinarivo et Ankarabato ne possèdent pas du tout de puits ; leurs populations doivent puiser l'eau dont elles ont besoin dans les cours d'eau.

L'approvisionnement en eau potable constitue donc un problème majeur pour la commune d'Andranomamy.

L'approvisionnement en eau s'effectue donc de manière inégale dans la commune (**Voir Carte 6**).

Le tableau ci-contre présente la répartition des points d'eau dans la commune :

SAC Andranomamy

Fokontany	Population 2014	Puits et pompe aux normes	Puits ne répondant pas aux normes	Effectif population desservie en eau potable
Andranomamy	4 990	5	13	1 250
Ambohimanatrika	5 224	0	2	0
Ankaraobato	744	0	0	0
Ambohitromby	3 956	0	9	0
Antsakoamileka	546	0	7	0
Antsohikely	902	0	11	0
Maizimazava	1 415	0	2	0
Miarinarivo	395	0	0	0
Andranovaky	1 505	0	7	0
Tsinjorano	3 577	0	22	0
TOTAL	23 254	4	73	1 250

Tableau 5: Répartition des points d'eau d'après cartographie participative

2.2.4 Accès à l'éducation :

Sur un effectif d'enfants scolarisables de 5 883, les établissements d'enseignement ouverts dans la commune d'Andranomamy n'ont accueilli que 2 215 pour l'année 2014. Le taux de scolarisation n'atteint donc que 38% pour la commune. La scolarisation des enfants constitue ainsi un problème majeur dans la commune.

Tous les fokontany possèdent pourtant une École Primaire Publique. Et 9 écoles communautaires à la charge des parents d'élèves viennent se rajouter à ces infrastructures publiques, ainsi que 4 écoles privées payantes.

Le Ministère en charge de l'éducation nationale pose comme norme, pour les infrastructures : 50 élèves pour 01 salle. Dans la commune d'Andranomamy, le ratio élève/salle ne dépasse pas la norme, car il se situe à 38 élèves par salle. Le nombre d'infrastructures suffit donc à répondre aux besoins des enfants scolarisés. Mais comparé au nombre d'enfants scolarisables, le nombre de salle ne suffirait pas à accueillir tous les enfants de la commune.

De même, si le Ministère de l'éducation pose comme norme « 50 élèves pour un enseignant », dans la commune, en moyenne, 47 élèves sont à la charge d'un enseignant.

Ainsi, que ce soit en termes d'infrastructures ou en termes d'enseignants, la commune d'Andranomamy parvient à atteindre les normes fixées par le Ministère en charge de l'éducation.

SAC Andranomamy

Le tableau suivant présente la situation de l'éducation fondamentale dans la commune :

Fokontany	Nombre Enfants Scolarisables 2014	Nombre enfants scolarisés 2014	Taux de Scolarisation %	Nombre de Salles aux normes en bon état	Nombre de salles en mauvais état	Effectif Enseignants (2014)	Élèves / salle	Élèves / maître
Andranomamy	1 262	452	36	11	2	11	35	41
Ambohimanatrika	1 322	412	31	11	2	4	32	103
Ankaraobato	188	95	51	0	1	2	95	48
Ambohitromby	1 001	404	40	7	3	9	40	45
Antsakoamileka	138	60	43	0	2	2	30	30
Antsohikely	228	75	33	0	1	1	75	75
Maizimazava	358	232	65	2	5	5	33	46
Miarinarivo	100	49	49	0	1	1	49	49
Andranovaky	381	118	31	0	3	4	39	30
Tsinjorano	905	318	35	3	5	8	40	40
Commune	5 883	2 215	38	34	25	47	38	47

Tableau 6: Tableau 6: Récapitulatif de la situation de l'éducation fondamentale selon ZAP Andranomamy

Les cas des fokontany d'Antsakoamileka, Ankaraobato, Antsohikely, et Miarinarivo, méritent l'attention. Ces fokontany ne disposent d'aucune salle de classe en bon état et aux normes. Dans les fokontany d'Ankaraobato et Antsohikely, le nombre moyen d'élèves dans une salle atteint au moins 75.

Malgré un ratio « élèves /salle » de 95, et une absence de salle aux normes et en bon état, le fokontany d'Ankaraobato représente le deuxième fokontany où le taux de scolarisation est le plus élevé : 51%. Le taux de scolarisation le plus élevé se trouve dans le fokontany de Maizimazava 65%.

Les fokontany d'Ambohimanatrika et Andranovaky connaissent les taux de scolarisation les plus bas, avec chacun 31%.

Dans le fokontany d'Ambohimanatrika, le ratio « élèves/maître » atteint 103. Ce chiffre dénonce l'insuffisance d'enseignants dans ce fokontany. De même que dans le fokontany d'Antsohikely où il n'y a qu'un seul enseignant pour 75 élèves.

Consultée lors des descentes dans les fokontany, la population attribue le bas niveau de scolarisation aux problèmes de sécurité qui sévit dans les campagnes, rendant les parents hésitants pour l'envoi des enfants à l'école. Les problèmes d'inondation des pistes en période de pluies constituent aussi un frein à la scolarisation pour certaines localités.

La **Carte 7** représente la répartition géographique des infrastructures d'éducation dans la commune

SAC Andranomamy

2.2.5 Accès à l'aliment de base :

Le riz constitue l'aliment de base de la population de la commune d'Andranomamy. 3 496 Ha de terres servent pour la culture du riz dans la commune. Avec un rendement moyen de 1,2 T/Ha pour le paddy, cette surface de rizière a permis à la population de récolter 2 727 T de riz blanc en 2014 (Taux de conversion du paddy en riz blanc 65%).

Dans l'hypothèse d'une consommation moyenne de 138 Kg de riz blanc par personne par an (moyenne nationale malagasy d'après le Ministère de l'Agriculture), la commune ne parvient pas à couvrir les besoins en riz blanc de sa population. Il manque 482 T de riz blancs à la commune pour assurer l'alimentation de base de sa population.

Le tableau n° 07 ci-après détaille la production et les besoins en riz de la commune.

Fokontany	Population 2014	Besoins en riz blanc (138 Kg/pers)	Surfaces rizières (Ha)	Production en riz blanc (65% *1,2T/Ha)	Surplus/ Besoins (T)
Andranomamy	4 990	689	543	424	-265
Ambohimanatrika	5 224	721	165	129	-592
Ankaraobato	744	103	12	9	-93
Ambohitromby	3 956	546	440	343	-203
Antsakoamileka	546	75	324	253	178
Antsohikely	902	124	538	420	295
Maizimazava	1 415	195	74	58	-137
Miarinarivo	395	55	74	58	4
Andranovaky	1 505	208	547	427	219
Tsinjorano	3 577	494	778	607	113
Commune	23 254	3 209	3 496	2 727	-482

Tableau 7: Comparaison des productions et des besoins en riz blanc (selon calcul SIG)

La comparaison des besoins en riz de chaque fokontany à leurs productions respectives permet cependant de dire que seuls cinq (5) fokontany sur les dix, parviennent à dépasser les niveaux des besoins de leurs populations. Il s'agit des fokontany de : Miarinarivo, Antsohikely, Antsakoamileka, Andranovaky et Tsinjorano.

Les fokontany d'Andranomamy, Ambohimanatrika et d'Ambohitromby connaissent les plus grands déficits en riz blanc. Les fokontany d'Antsohikely et d'Andranovaky jouissent par contre des plus grands surplus de production.

La compensation entre fokontany déficitaires et excédentaires reste possible en saison sèche, mais ne peut se réaliser aisément en période de fortes pluies, au moment où les pistes menant vers Andranovaky, Ankaraobato et Ambohitromby ne peuvent plus être praticables.

SAC Andranomamy

Les déficits de production rizicole ne se ressentent pourtant pas vraiment au niveau de la population car les produits des cultures sèches apportent un certain revenu permettant d'acheter du riz blanc.

2.3 Aspects physiques et environnementaux

ASPECTS PHYSIQUES :

2.3.1 Le climat

La commune d'Andranomamy jouit d'un climat sec qui présente deux saisons distinctes :

- Une saison pluvieuse (asara) allant de novembre à avril, durant laquelle la précipitation varie de 400 à 700 mm ;
- Une saison sèche (maintany) partant du mois de mai à octobre, durant laquelle la précipitation varie de 1 à 20 mm.

La température dans la commune oscille entre 24 et 30°C.

La commune connaît, par ailleurs, deux types de vents dominants :

- Le « varatraza » qui souffle entre les mois de juillet et septembre,
- Le « talio » qui souffle entre les mois d'octobre à février.

La population a remarqué un certain changement du climat local depuis quelques années. Ce changement se manifeste par l'arrivée tardive des pluies et son arrêt précoce.

Si, dans le temps, la pluie commençait à arriver au mois de novembre, et durait jusqu'à la fin du mois de mars, elles ne commencent plus à arriver que vers la moitié de décembre pour s'arrêter plus tôt à la fin février.

D'après la population, ces changements entraînent des conséquences graves sur la santé des personnes, les cultures, l'élevage, et sur la qualité du sol.

Le changement ressenti concernant le climat semble durcir les épidémies de fièvre qui touchent régulièrement la population.

Par manque d'eau, les cultures ne parviennent parfois pas à maturation mais s'effritent sur pieds. Les bétails ne trouvent pas suffisamment d'herbes pour se nourrir ni d'eau pour s'abreuver et maigrissent.

De même, les terres deviennent de plus en plus sèches et friables en raison de l'insuffisance des pluies qui les arrosent.

2.3.2 Le relief, l'altitude et les pentes

Le relief de la commune d'Andranomamy est globalement plat. Seule le quart Nord-Est de la commune, dans le fokontany d'Ambohitromby connaît un relief un peu accidenté.

Dans l'ensemble, l'altitude varie de 17 à 327 m. Le point culminant de la commune se trouve dans le fokontany d'Ambohitromby. L'altitude moyenne dans la commune est de 72,3 m (**Voir Carte 8**).

L'essentiel du relief de la commune se compose de fonds de vallées et de basses collines, avec des pentes inférieures à 12%. Les versants à fortes dénivellation n'occupent que 11% du territoire. Les pentes les plus fortes se trouvent dans le fokontany d'Ambohitromby.

Avec un tel relief, l'aménagement de la commune paraît assez aisé.

SAC Andranomamy

2.3.3 Les bassins versants et les ressources en eau :

La commune bénéficie d'un réseau hydrographique très dense. Les principaux cours d'eau correspondent aux rivières Antsakoamileka qui arrose 7 806 Ha, Maitsoapaly 4 640 Ha, et Katsonga 2 563 Ha. Le principal exutoire correspond au fleuve Kamoro. **(Voir Carte 9)**

La commune possède aussi plusieurs lacs permanents dont les plus importants se trouvent dans le fokontany Antsohikely : Mangatokana (321 Ha), Banjanimatsia (148 Ha), et Lalimanga (60 Ha).

Ces plans d'eau jouent un rôle important pour les besoins quotidiens de la population, mais aussi pour l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Beaucoup de cours d'eau connaissent des problèmes de tarissement progressifs. Ces cas se rencontrent à Andranomamy surtout avec le fleuve Kamoro (bords Est et Ouest de la commune) et la rivière Mahagaga (fokontany Maizimazava).

2.3.4 Pédologie :

Six types de sols composent le territoire de la commune d'Andranomamy **(Voir Carte 10)** :

- *Sol peu ou pas lessivé* : il s'agit de sol à minéraux bruts non climatique, d'apport éolien. Il se trouve surtout dans le fokontany d'Andranomamy. Sol fertile, propice à la culture rizicole.
- *Sol d'apports et à gley pseudogley* : il s'agit de sol squelettique de calcaire, peu ou pas évolué. Il se trouve surtout dans les fokontany de Maizimazava. Sol à forte fertilité, propice aux cultures sèches.
- *Rendzine lithomorphe* : sol peu évolué non climatique, d'apport alluvial modal, alluvion sableuse. Il se trouve surtout dans les fokontany de Tsinjorano et Antsohikely. Sol à fertilité moyenne, propice à la riziculture et aux cultures sèches.
- *Sol à minéraux bruts et sesquioxyle* : à fertilité moyenne, et propice aux cultures sèches, il se rencontre surtout dans le fokontany d'Ambohitromby
- *Sol à minéraux brut sesquioxyle brut lithique* : terre à fertilité moyenne, propice à la culture sèche, formant l'essentiel du sol d fokontany d'Antsakoamileka.
- *Sol semitourbeux* : sol à fertilité basse, qui convient à la culture de manioc. Il se rencontre à Antsohikely et Tsinjorano

La population a constaté l'apparition de lavaka notamment dans le fokontany d'Ambohitromby et Andranovaky. Ces lavaka ont actuellement tendance à s'agrandir.

2.3.5 Aménageabilité :

Afin de connaître les potentialités des zones tout en évitant les contraintes sur les fortes pentes et les zones inondables, les responsables de la cartographie ont confectionné une carte d'aménageabilité de la commune. **(Voir Carte 11)**

Les calculs ont intégré les éléments suivants :

- Toutes les surfaces plates situées quasiment à la même altitude qu'une rivière qui les traverse sont considérées comme plaines ou bas-fonds. Proche de l'eau, le sol y est relativement humide et reçoit des apports colluviaux et alluviaux le rendant plus fertile que dans les autres unités de la toposéquence. La faible dénivellation par rapport aux cours d'eau y rend l'irrigation plus facile qu'ailleurs, mais augmente aussi le risque d'inondation. Les plaines et bas-fonds constituent donc le premier choix pour l'agriculture paysanne et la riziculture, mais sont à exclure des zones à bâtir.
- En montant la toposéquence, suivent les bas de pentes et/ou basses collines dont la différence d'altitude par rapport aux rivières n'excède pas les 10 m, sans que la pente ne dépasse 12%. Ces zones conviennent aussi bien aux cultures sèches, à l'installation de villages qu'au reboisement.

SAC Andranomamy

- Pourvus également d'une faible pente, les replats, plateaux et versants doux se distinguent par leur plus grande élévation par rapport aux cours d'eau, qui leur confère un caractère plus sec que les unités précédentes. Ils succèdent soit directement aux bas de pente et/ou basses collines, soit ils en sont séparés par des versants. Adaptés à la mécanisation, mais présentant en général des caractéristiques moins favorables à l'agriculture vivrière que les plaines et bas-fonds, les replats, plateaux et versants doux se prêtent aux reboisements à grande échelle et aux investissements agricoles pour les cultures pérennes et/ou moins exigeantes.
- Les versants présentant une pente raide (> 30%) et/ou une forte dénivellation ne sont guère adaptés pour des aménagements agricoles ou des constructions. Il est primordial d'y maintenir le couvert végétal, de sorte que le reboisement manuel, le pâturage extensif (sans utilisation de feux) et la valorisation durable des ressources naturelles constituent les seules vocations possibles.
- Les versants avec une moindre valeur de pente peuvent cependant être considérés comme aménageables avec des mesures antiérosives.

Le tableau ci-après résume l'aménageabilité par fokontany

Fokontany (Ha)	Plaines, fonds de vallées <4%	Bas de pente, basse colline <12%	Replats, plateaux versants doux <12%	Versants aménageables avec mesures antiérosives 12-30%	Versants forte dénivellation >30%
Andranomamy	23	52	11	9	6
Ambohimanatrika	24	64	6	3	3
Ankaraobato	24	73	0	2	0
Ambohitromby	7	25	21	14	33
Antsakoamileka	18	68	6	6	2
Antsohikely	24	55	12	6	2
Maizimazava	38	49	9	3	2
Miarinarivo	39	39	8	9	5
Andranovaky	21	61	6	7	5
Tsinjorano	29	62	6	3	1
Commune	22	48	12	8	11

Tableau 8: Surfaces des zones d'aménageabilité par fokontany selon SIG.

Les fonds de vallées, les plaines et les basses collines < 12% constituent la majeure partie du territoire communal (78%). Les versants à forte dénivellation >30% ne se trouvent que sur 11% des terres de la commune.

SAC Andranomamy

ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX :

2.3.6 Occupation du sol :

En vue de connaître les différentes formations naturelles et/ ou transformées et aussi de pouvoir quantifier les différentes ressources ligneuses et les ressources en terres disponibles, le responsable de la cartographie a élaboré une carte d'occupation de sol par photo-interprétation des orthophotos de l'année 2007 en faisant une digitalisation à l'écran.

Le résultat de la photo-interprétation combiné avec les résultats des descentes de l'équipe technique dans les fokontany a permis d'établir la carte d'occupation de sol (**Voir Carte 12**), mis à jour, avec les différentes unités au sol présentées dans le tableau suivant.

Surface en hectares : Occupation de sol \ Fokontany	Andranomamy	Ambohimanatrik a	Ankaraobato	Ambohitromby	Antsakoamileka	Antsohikely	Maizimazava	Miarinarivo	Andranovaky	Tsinjorano	Commune Rurale
Milieu aménagé	806	430	425	950	335	1 015	2 565	100	927	2 847	10 401
Zone d'habitat	55	48	12	62	8	12	50	2	15	67	331
Rizière	543	165	12	440	324	538	74	74	547	778	3 496
Cultures sèches	206	217	316	439	3	465	2 441	24	359	2 002	6 472
Bananeraies	2	0	85	9	0	0	0	0	6	0	102
Milieu naturel	3 684	555	89	11 362	3 209	6 297	1 722	1 867	1 632	3 218	33 636
Forêt	0	2	0	863	0	51	119	31	36	3	1 104
Forêt dégradée	505	109	8	302	281	1 661	803	94	173	539	4 476
Raphières				30							30
Savane arborée	572	89	25	6 853	401	2 048	303	206	156	1 162	11 815
Savane herbeuse ou arbustive	2 528	217	12	2 209	2 500	1 739	170	1 508	1 175	1 103	13 161
Marécage						118					118
Plan d'eau	49	138	43	1 075	27	670	327	23	50	401	2 803
Lavaka	1	0	0	20	0	0		3	7	4	34
Sans couvert végétal	29	0	0	11	0	11	0	3	35	6	95
Total général	4 490	984	513	12 313	3 544	7 312	4 288	1 967	2 560	6 065	44 037

Tableau 9: Répartition des unités d'occupation de sol selon orthophotos-interprétation et SIG

SAC Andranomamy

– Forêts :

Regroupant l'ensemble des forêts denses sèches et forêts dégradées, cette unité couvre 5579 Ha, dont 1 104 Ha correspondent à des forêts encore denses et 4 476 Ha à des forêts dégradées. Ces forêts denses et dégradées ne représentent plus que 13% de la surface totale de la commune d'Andranomamy.

Ces forêts denses sèches renferment différentes espèces d'arbres de qualité dont des bois d'œuvre. La majeure partie de ces forêts se trouve dans les fokontany d'Ambohitromby (863 Ha) et Maizimazava (119 Ha).

Les forêts dégradées correspondent à des forêts sèches exploitées mais dont il reste des vestiges en blocs. Les blocs importants de cette unité se trouvent surtout dans les fokontany d'Antsohikely (1 661 Ha) et Maizimazava (803 Ha).

Si l'ensemble des forêts denses et dégradées couvrirait une superficie de 6 089 Ha en 2007, selon les orthophotos, leurs surfaces n'atteignent plus que 5 579 Ha en 2014. Ce qui représente une diminution de 510 Ha en cinq (5) ans, soit une perte équivalant à 73 Ha de forêts par an.

La comparaison des données de 2007 et de 2014 a conduit à la conclusion suivante : les fokontany d'Antsakoamileka, Antsohikely et Tsinjorano représentent les lieux où il y a eu le plus de déforestation durant les 7 dernières années. Les pertes dans ces fokontany ont atteint : 103 Ha pour Antsakoamileka, 149 Ha pour Antsohikely, et 102 Ha pour Tsinjorano.

La commune dispose de deux (2) structures (VOI) de transfert de gestion de ses ressources naturelles : l'une se trouve dans le fokontany d'Antsakoamileka et le second à Andranomamy.

– Raphières :

Les zones raphières se rencontrent surtout dans les bas-fonds ou petites vallées. La superficie occupée par cette unité ne représente que 30 Ha. Or cette ressource revêt une importance capitale pour le maintien des sources d'eau qui irrigue certaines terres de cultures. Les constructions d'habitations dans plusieurs endroits de la commune dépendent aussi de la disponibilité des fibres et rachis de raphia.

La totalité des 27 Ha se trouve dans le fokontany d'Ambohitromby.

D'après la population, certains fokontany possédaient des raphières dans le temps, mais des agriculteurs les ont transformés en rizières.

– Savanes :

Cette unité regroupe les savanes herbues et celles dites « arborées ». La différence entre les deux groupes se situe dans l'importance et la taille des arbustes qu'elles renferment. La savane arborée se compose de tapis herbacé et d'éléments ligneux de taille allant jusqu'à 6 m et pas trop éparpillés. La savane herbue ne se compose essentiellement que d'herbacés tels l'*Hyparrheniaruffa* (« vero ») et l'*Heteropogon contortus* (« dango ») avec de temps à autres des éléments ligneux très éloignés les uns des autres.

Elles forment l'unité au sol la plus importante de la commune. Les étendues de savanes les plus importantes se trouvent dans le fokontany d'Ambohitromby pour une surface de 9 062 Ha.

– Plans d'eau :

Cette unité regroupe les marécages, cours d'eau, lacs et étangs. Les plans d'eau permanents de la commune sont constitués de plusieurs fleuves, rivières et lacs d'importance variable.

SAC Andranomamy

Les lacs Mangatokana (fokontany Antsohikely) et Banjanimatsia (fokontany Antsohikely), les rivières Katsongo, Antsakoamileka, Matsapaly, Maropapango, ainsi que le fleuve Kamoro représentent les plus importants. Au total la commune possède 2921 Ha de plan d'eau sur son territoire.

La population a constaté un ensablement et un tarissement progressif des cours d'eau de la commune depuis quelques années.

– Rizières :

Observées dans les bas-fonds et bas de pentes, les rizières couvrent 3 496 Ha, soit 8 % du territoire de la commune.

– Cultures sèches :

Cultures de décrue, elles se pratiquent surtout sur baibofo dans la commune d'Andranomamy. Elles se trouvent aussi sur les plaines, bas-fonds et bas de pentes. Elles occupent 6 472 Ha, soit 14,7 % du territoire de la commune.

– Zones d'habitat :

Les contours des villages repérés à partir des orthophotos ont donné les zones d'habitat qui couvrent 331 Ha, à peine 1% de la surface de la commune.

2.3.7 Biodiversité

La biodiversité de la commune regorge encore de plusieurs espèces endémiques de la région Boeny, et ce malgré la réduction de la couverture végétale constatée depuis quelques années.

Les blocs forestiers restants abritent des bois de palissandre, des tamariniers, des jujubiers, des bois de rose, des « sohihy », des variétés de « bonara ».

Pour les espèces animales, la commune possède beaucoup de pintades sauvages, des sangliers, des variétés de perroquets, des pygargues, des martins pêcheurs, notamment les fokontany d'Ambohitromby, Tsinjorano.

Les plans d'eau de la commune regorgent de variétés de poissons dont les plus fréquemment rencontrés sont les carpes, les tilapias, les anguilles.

Des caïmans se rencontrent aussi dans les différents cours d'eau de la commune.

2.3.8 Feux de brousse

La commune d'Andranomamy connaît régulièrement des feux de brousse, entre les mois d'octobre et novembre. Ces feux trouvent leur origine dans la propagation non maîtrisée des feux de nettoyage de champs, ou dans la production illicite de charbon.

La commune n'a mis sur place aucune organisation pour lutter contre ces feux pour le moment.

2.3.9 Ressources minières :

D'après les informations recueillies par l'équipe technique auprès des services des Mines de la région, le sous-sol de la commune d'Andranomamy contient plusieurs types de substances minières dont essentiellement : de l'or, des cornalines, du quartz et du gypse. La **Carte 13** indique les localisations de ces substances.

L'or et les cornalines se trouvent généralement dans les parties Nord et Est de la commune ; le quartz se trouve par contre surtout dans la partie Sud, et le gypse dans la partie Nord-Ouest.

SAC Andranomamy

Si les services des Mines de la région ont jusqu'ici reçu plusieurs demandes d'autorisation de recherche, aucune demande d'exploitation ne leur est encore parvenue.

Les exploitations existantes demeurent artisanales et archaïques et concerne principalement les substances aurifères.

2.4 Aspects économiques :

La part du secteur primaire dans le tissu économique de la commune représente à peu près 97%. Et dans ce secteur, l'agriculture devance en importance l'élevage.

Les secteurs secondaire et tertiaire confondus occupent globalement 3% de la population active. Le secteur tertiaire avec les commerces occupent la part la plus importante.

LE SECTEUR PRIMAIRE :

2.4.1 L'agriculture :

Les terres de cultures occupent 23% du territoire communal d'Andranomamy, soit 9 968 Ha. Les cultures sèches se pratiquent sur 6 472 Ha et la riziculture sur 3 496 Ha. Ces terres se situent essentiellement en vallées plates, plaines, replats, bas de pentes.

Les plus grandes superficies cultivées se trouvent dans les fokontany de Tsinjorano (2 780 Ha) et Maizimazava (2 515 Ha).

Les prélèvements et ristournes provenant des produits agricoles tiennent la deuxième place parmi les ressources financières de la commune, et représentent 10% des recettes communales.

Le tableau suivant présente la comparaison des superficies cultivées dans les fokontany de la commune :

Fokontany	Rizières	Cultures sèches	Bananaeries	Total
Andranomamy	543	206	2	751
Ambohimanatrika	165	217		382
Ankaraobato	12	316	85	413
Ambohitromby	440	439	9	888
Antsakoamileka	324	3		327
Antsohikely	538	465		1 003
Maizimazava	74	2 441		2 515
Miarinarivo	74	24		96
Andranovaky	547	359	6	912
Tsinjorano	778	2 002		2 780
Commune	3 496	6 472	102	10 070

Tableau 10: Superficies cultivées selon SIG

Le secteur bénéficie de 4 infrastructures hydro agricoles fonctionnelles, installées dans les fokontany d'Andranomamy, Ampombilava, Andranotomendry et Tsinjorano.

La riziculture :

La culture rizicole dans la commune d'Andranomamy se réalise entre les mois de décembre et juillet. Selon l'abondance de l'eau en période de pluie, les riziculteurs adoptent la culture du « vary asara » (riz pluvial) et/ou du « vary atriary », des cultures qui ne nécessitent pas forcément d'aménagement d'ouvrages hydro-agricoles.

SAC Andranomamy

Ainsi, la riziculture locale dépend fortement de l'abondance de l'eau de pluies. Les techniques culturales adoptées par les riziculteurs correspondent aux pratiques traditionnelles qui se basent sur le labour à la charrue, le piétinage par des zébus, l'utilisation de fumier de ferme selon les quantités disponibles et le repiquage en foule.

Le rendement moyen sur le territoire communal s'estime à 1,2 T/Ha. La commune a ainsi obtenu une production d'à peu près 4 195 T de paddy en 2014.

Les fokontany d'Andranomamy et Antsohikely possèdent les plus grandes étendues de rizières dans la commune, pour respectivement : 543 Ha et 538 Ha.

Les producteurs rizicoles vendent souvent les deux tiers (2/3) de leurs productions, et consomment le tiers restant.

Il est à noter que la commune ne dispose d'aucune infrastructure d'irrigation.

Les cultures sèches :

A la fin de la saison des pluies, la majeure partie des agriculteurs pratiquent la culture de décrue dans les bas-fonds, bas de pentes et sur les plaines.

La commune produit ainsi du maïs, du manioc, des niébés, des potirons, de l'arachide, et des concombres.

La culture de maïs et de potirons tiennent la première place parmi les spéculations réalisées par les agriculteurs locaux.

Les agriculteurs d'Andranomamy commencent petit à petit à choisir les spéculations qu'ils vont réaliser en fonction des demandes sur le marché.

En effet, de grands collecteurs agricoles et de grandes sociétés tels que la STAR, LFL ou SOPAGRI viennent directement dans la commune pour acheter les produits des agriculteurs locaux, et ce à chaque jour de marché.

Le maïs, les potirons, les concombres et les niébés partent généralement pour Antananarivo ; mais le manioc rejoint Mahajanga la capitale régionale.

Les paysans locaux n'utilisent pas de fertilisants mais usent de beaucoup d'insecticides pour les cultures sèches. C'est la culture de niébés qui nécessite surtout l'utilisation massive de produits chimiques pour lutter contre l'invasion de plusieurs espèces d'insectes nuisibles.

Le tableau suivant résume les rendements à l'hectare de chaque spéculation courante:

Tableau 11: Estimation des rendements et des productions de cultures sèches

Spéculations	Rendements T/Ha	Estimation production annuelle (T)
Niébés black eyes	1	3 000
Maïs	2	4 000
Potirons	6	500

Malgré le fait que les agriculteurs produisent en fonction des produits demandés sur le marché, ils ne parviennent pas à améliorer leurs revenus.

En effet, les techniques de production ne se sont jamais améliorées, mais demeurent traditionnelles, c'est-à-dire : sans

fertilisant, et fortement dépendantes des aléas de la nature (climat, disponibilité de l'eau disponibilité de l'eau, invasion d'insectes nuisibles, etc).

Par ailleurs, les producteurs ne maîtrisent pas non plus les coûts de leurs productions, ils se laissent imposer les prix de vente par les collecteurs, et ce de peur de se retrouver avec des quantités importantes de produits invendus sans savoir quoi en faire.

SAC Andranomamy

Les cultures de bananes :

Il existe beaucoup de bananeraies éparpillées dans la commune. Mais le fokontany d'Ankaraobato possède la plus grande superficie 85 Ha.

Les responsables communaux estiment, en moyenne, les ventes de bananes à 3 à 4 camions par semaine, soit à peu près 780 T par an. Les produits s'exportent vers Antananarivo et Mahajanga.

De même, des manguiers sauvages se trouvent encore dans les fokontany, et sont exploitées à des fins commerciales, mais la commune n'a pas encore réalisé d'estimation des quantités produites et vendues.

2.4.2 L'élevage :

Beaucoup de foyers de la commune s'adonnent à l'élevage à plus ou moins grande échelle.

L'élevage de bovins arrive en tête des activités d'élevage dans la commune, avec un cheptel qui se chiffre à 17 892 en 2013, et des éleveurs au nombre de 1 291, selon les responsables communaux.

Les différents droits, ainsi que les prélèvements et ristournes issus de l'élevage bovin représentent les plus grandes parts dans les recettes communales (12% de l'ensemble des recettes et 36% des recettes non fiscales).

Le tableau suivant donne les détails de la répartition du cheptel et des éleveurs par fokontany, pour les années 2012 et 2013 :

FOKONTANY	Nombre de têtes		Nombre d'éleveurs	
	2012	2013	2012	2013
Ambohimanatrika	2673	3253	285	287
Andranomamy	2620	2043	156	166
Antsakoamilaika	344	769	20	17
Antsohikely	612	892	37	38
Maizimazava	2287	2263	150	154
Tsinjorano	3424	3925	283	307
Ankaraobato	713	781	56	55
Andranovaky	705	720	64	53
Ambohitromby	2734	3227	183	212
Miarinarivo	309	19	10	2
TOTAL	16 421	17 892	1 244	1 291

Tableau 12: Répartition par fokontany du cheptel bovin et des éleveurs selon CR Andranomamy

Par ordre d'importance, les fokontany de Tsinjorano, d'Ambohitromby et Ambohimanatrika possèdent les cheptels les plus importants en taille dans la commune. Et ces mêmes fokontany abritent le plus grand nombre d'éleveurs sur le territoire communal d'Andranomamy.

SAC Andranomamy

Dans le fokontany de Miarinarivo, la taille du cheptel et le nombre d'éleveurs ont fortement chuté entre 2012 et 2013. Le cheptel a connu une réduction de 290 têtes en un an, pour ne plus représenter que 19 têtes. Les éleveurs de ce fokontany sont passés d'un nombre de 10 à 2.

Les éleveurs de bovins locaux pratiquent un élevage extensif traditionnel. Et Il n'y a jamais eu de lieux de pâturage prédéterminé dans la commune d'Andranomamy.

Le changement ressenti par la population concernant le climat et la prolifération des feux de brousse ont fortement réduit les fourrages qui servent à l'alimentation du bétail. Il en va de même pour les plans d'eau qui connaissent en majeure partie des problèmes de tarissement progressif, réduisant les possibilités d'abreuvement des bovidés.

La diversité et la quantité de l'alimentation des cheptels deviennent ainsi insuffisantes. Les produits de l'élevage local de bovin (viande, lait) perdent ainsi en qualité et en quantité.

Seuls deux (2) fokontany disposent de couloirs de vaccination aux normes: Ambohitromby et Tsinjorano. La commune érige des couloirs de vaccination provisoires, selon les besoins, dans les autres fokontany.

Un vétérinaire privé assure le suivi sanitaire des animaux d'élevage de la commune. Les maladies telles que le charbon font rage depuis quelques années dans la commune.

Les éleveurs de la commune disent vivre dans l'angoisse permanente face à la recrudescence des vols de bovidés constatés ces dernières années.

Un marché de bovidé se tient chaque semaine dans le chef lieu de commune.

L'élevage porcin et l'élevage de caprins et ovins se pratiquent aussi dans la commune mais à des degrés moindres comparés à l'élevage bovin.

2.4.3 L'orpaillage :

La commune a recensé près de 400 orpailleurs sur le territoire communal. Ces orpailleurs ne s'organisent pas en association, mais ils possèdent tous une carte d'orpailleur. Les droits de délivrance de carte d'orpailleur représentent, en moyenne, 4% des recettes non fiscales et 1% des recettes totales de la commune.

L'activité se rencontre surtout dans les fokontany d'Ambohitromby et Ankaraobato.

Des personnes étrangères à la commune viennent aussi pratiquer l'orpaillage sur le territoire communal.

Un contrôleur des activités minières travaille déjà dans la commune mais ne parvient pas à surveiller tout le territoire communal.

Les produits trouvent preneurs dans la commune même. Des intermédiaires viennent en effet dans la commune pour collecter les produits de l'orpaillage. Mais parfois, les orpailleurs partent pour vendre leurs produits à Maevatanàna.

LE SECTEUR SECONDAIRE :

Le secteur de la transformation ne peut connaître de développement dans la commune à cause du coût élevé de l'électricité.

De même, la limitation de la durée de l'approvisionnement (4 heures et demie par soirée), et de l'étendue de la couverture (uniquement dans les 2 localités à forte concentration de population : chef lieu de commune et Croisement Tsaratanàna) ne permettent pas l'essor

Néanmoins, des unités de décortiquerie, des ateliers de fabrication et de réparation d'outillages agricoles, ainsi que des menuiseries, existent déjà dans le chef lieu et au Croisement Tsaratanàna.

SAC Andranomamy

La briqueterie commence aussi à apparaître dans la commune d'Andranomamy. Les deux fours existants se situent dans le fokontany d'Andranomamy.

2.4.4 La production de charbon :

L'activité de charbonnage se rencontre dans tous les fokontany de la commune, mais les endroits où l'activité fleurit se situent dans les fokontany de Maizimazava, Antsakoamileka, Andranomamy, et Antsohikely.

La production locale ne suit pas de normes particulières jusqu'à ces derniers temps. Les responsables communaux commencent à informer la population sur la nouvelle réglementation inscrite dans l'arrêté régional sur le charbon.

LE SECTEUR TERTIAIRE :

2.4.5 Le commerce :

Les activités de commerce connaissent visiblement un accroissement important en nombre dans la commune d'Andranomamy. Néanmoins, la plupart des commerçants exerce de manière informelle. Les commerçants se concentrent principalement dans les localités se situant aux abords de la route nationale RN4, et longent la chaussée.

En nombre, les gargotes et épiceries tiennent les premières places dans cette branche d'activité. Ces activités se pratiquent aussi de plus en plus dans tous les fokontany.

La commune possède deux (2) grands marchés hebdomadaires de produits agricoles : le premier se tient chaque vendredi dans le chef lieu de commune, et le second à Croisement Tsaratanàna tous les lundis.

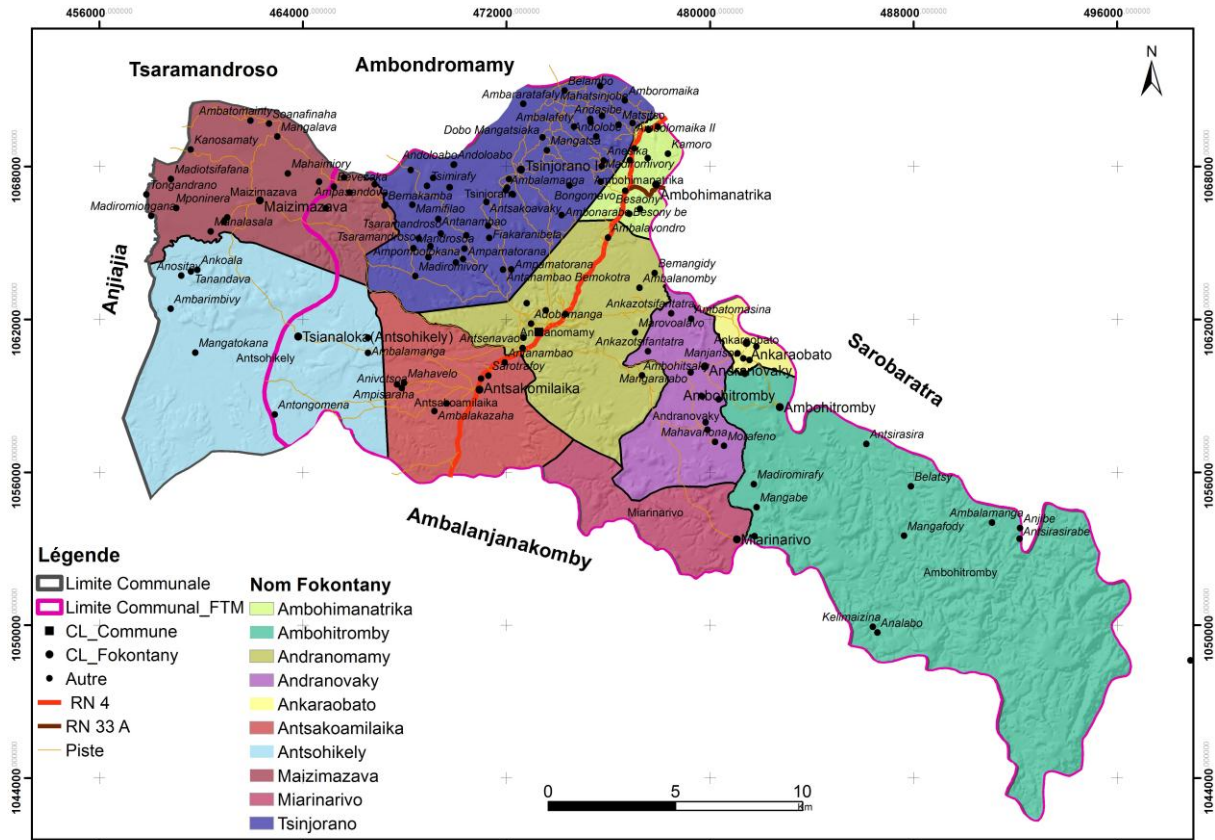
Les produits vendus sont issus des localités de la commune et des environs, et les principaux acheteurs proviennent d'Antananarivo et Mahajanga.

Des marchands ambulants d'articles de textiles et d'ustensiles ménagers, venant d'Antananarivo, alimentent aussi les marchés hebdomadaires de la commune.

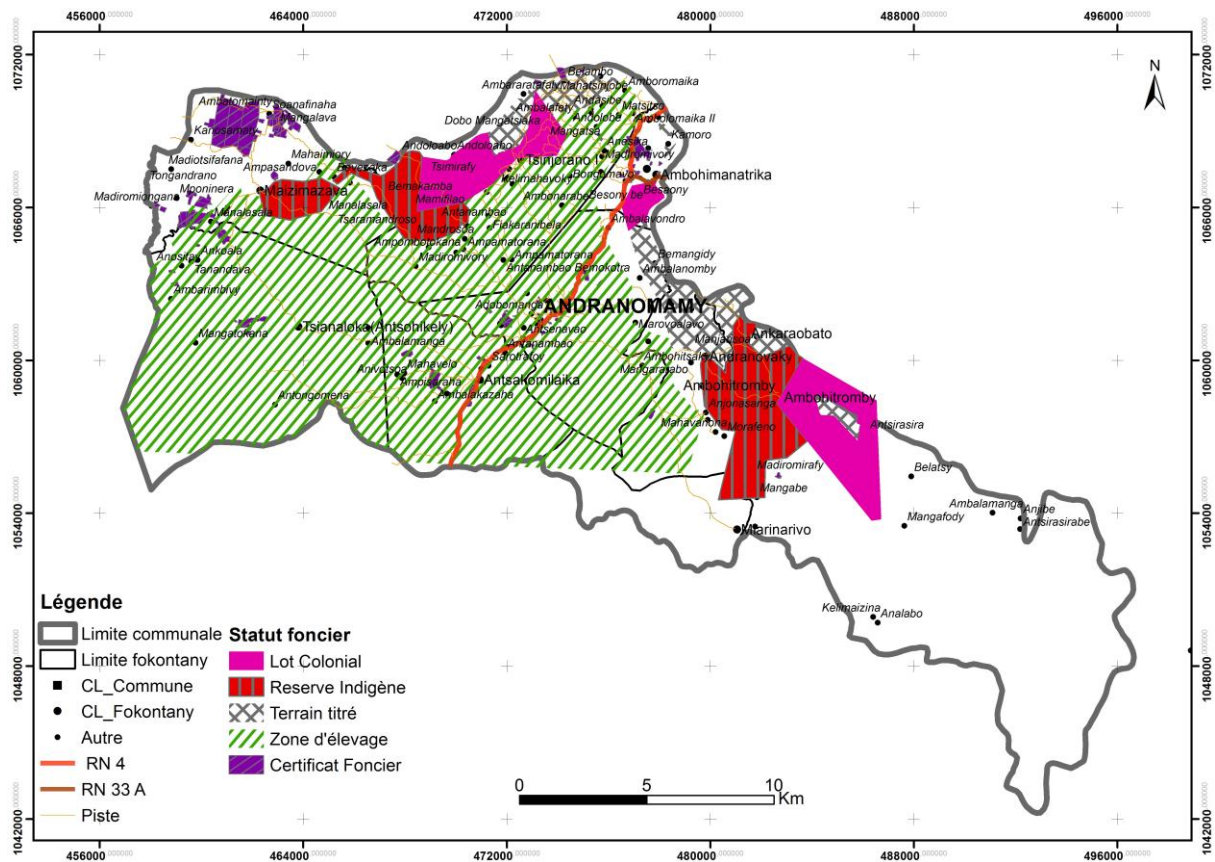
2.4.6 Les autres activités:

Divers petits métiers de réparation se développent aussi dans les localités à forte concentration de population telles qu'Andranomamy et Croisement Tsaratanàna. Il s'agit de réparation de bicyclettes, d'appareils téléphoniques, de radio, etc...

SAC Andranomamy

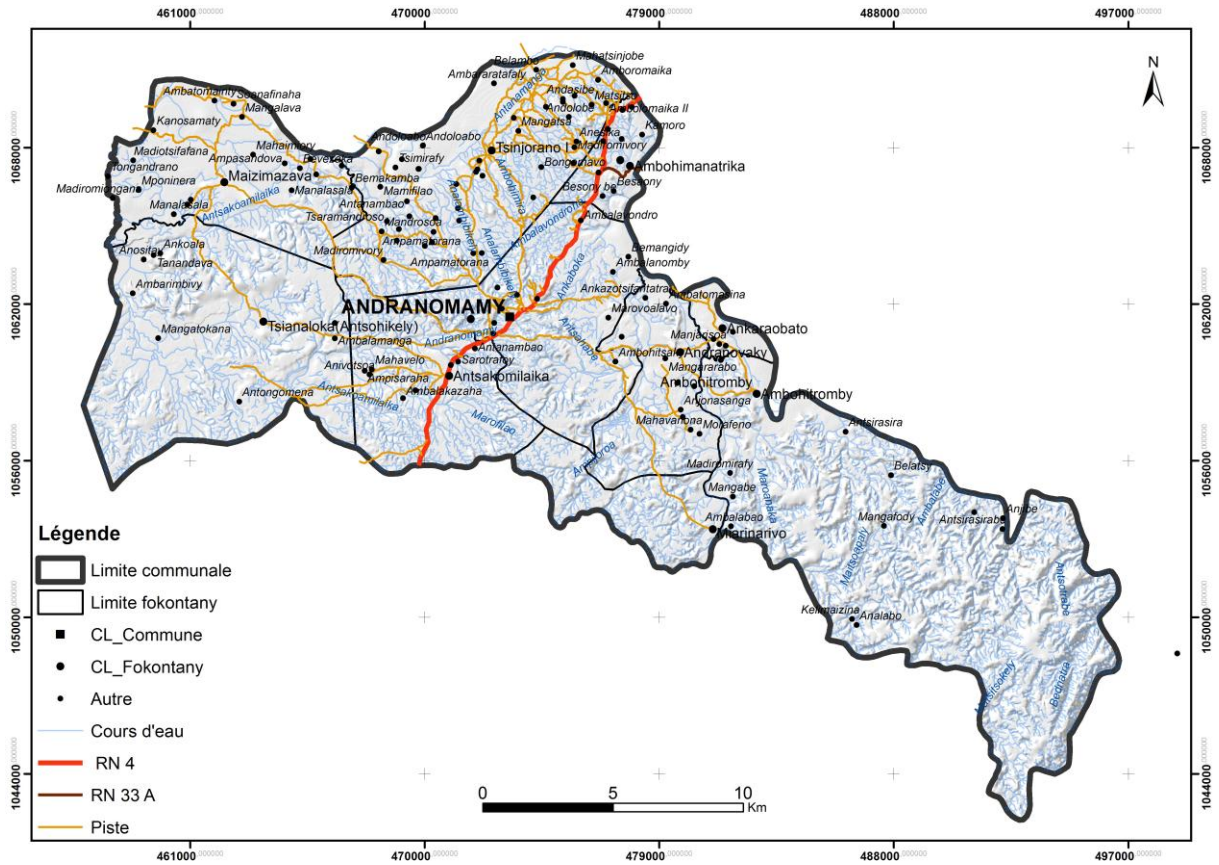


Carte 1: Les limites communales selon les différentes sources et la délimitation des fokontany

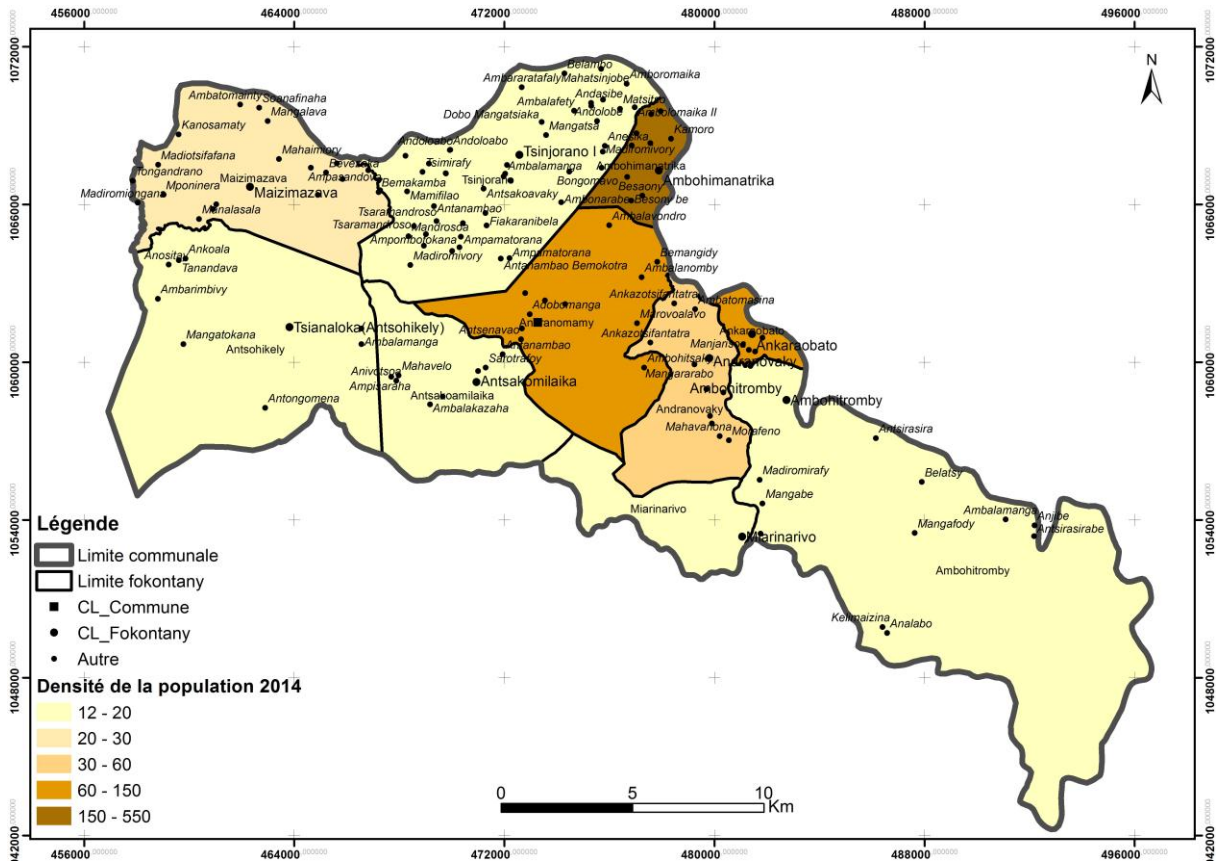


Carte 2: La situation foncière en 2014 (selon CRIF Ambato Boeny)

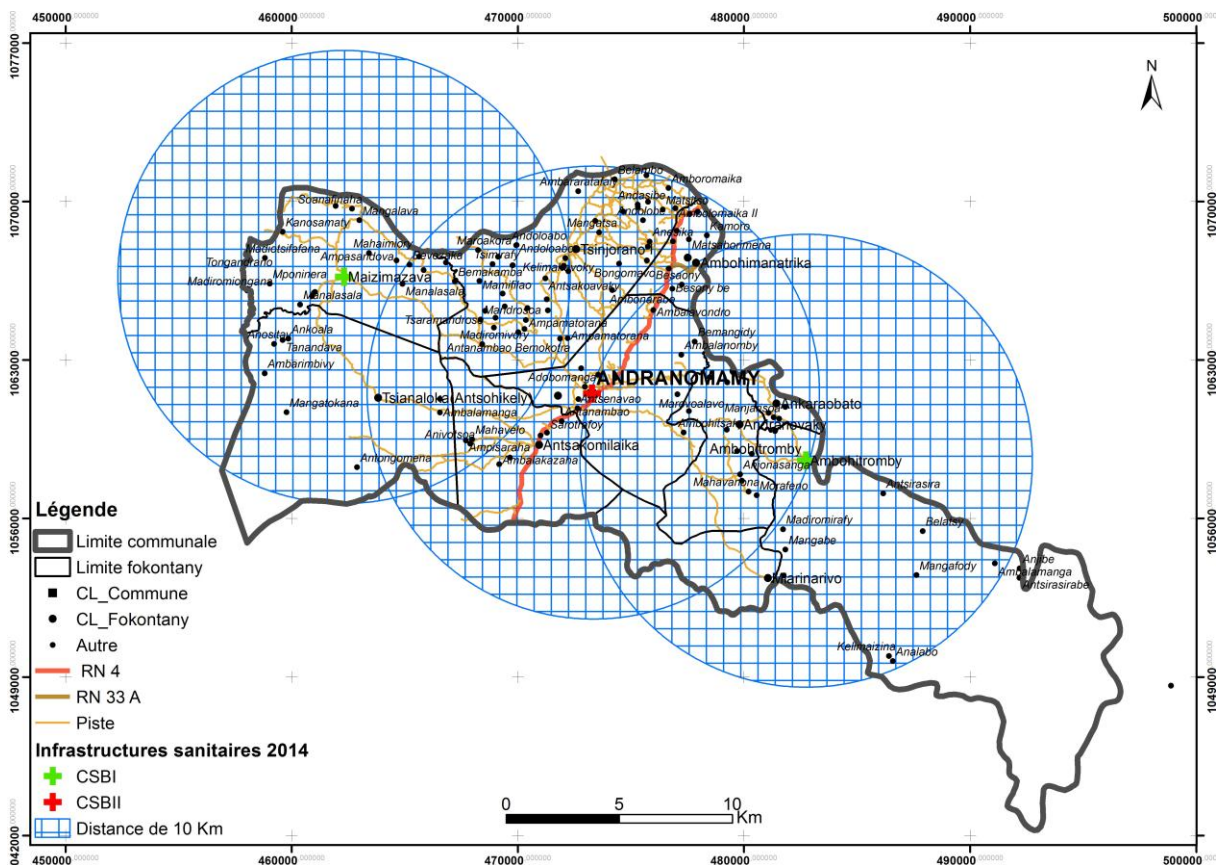
SAC Andranomamy



SAC Andranomamy

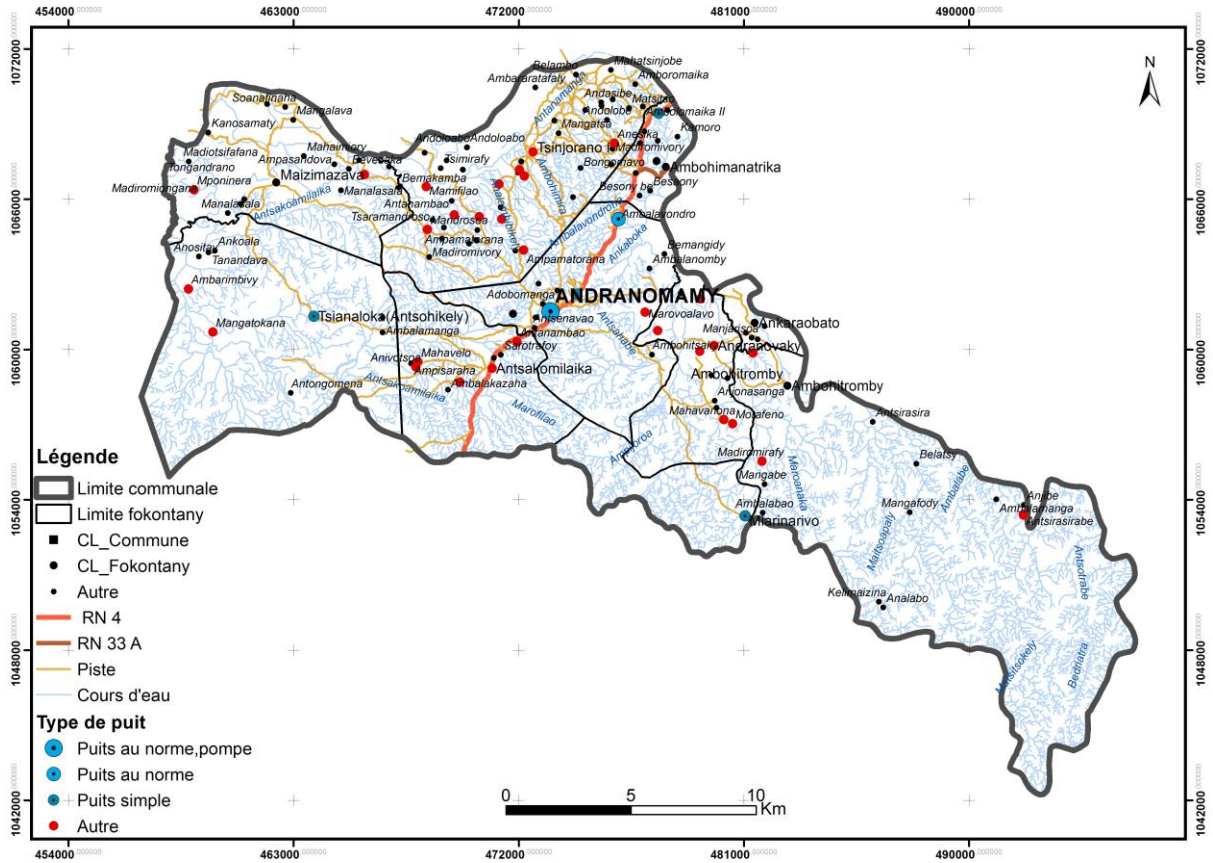


Carte 4: La répartition de la population en 2014 (selon les données de la commune)

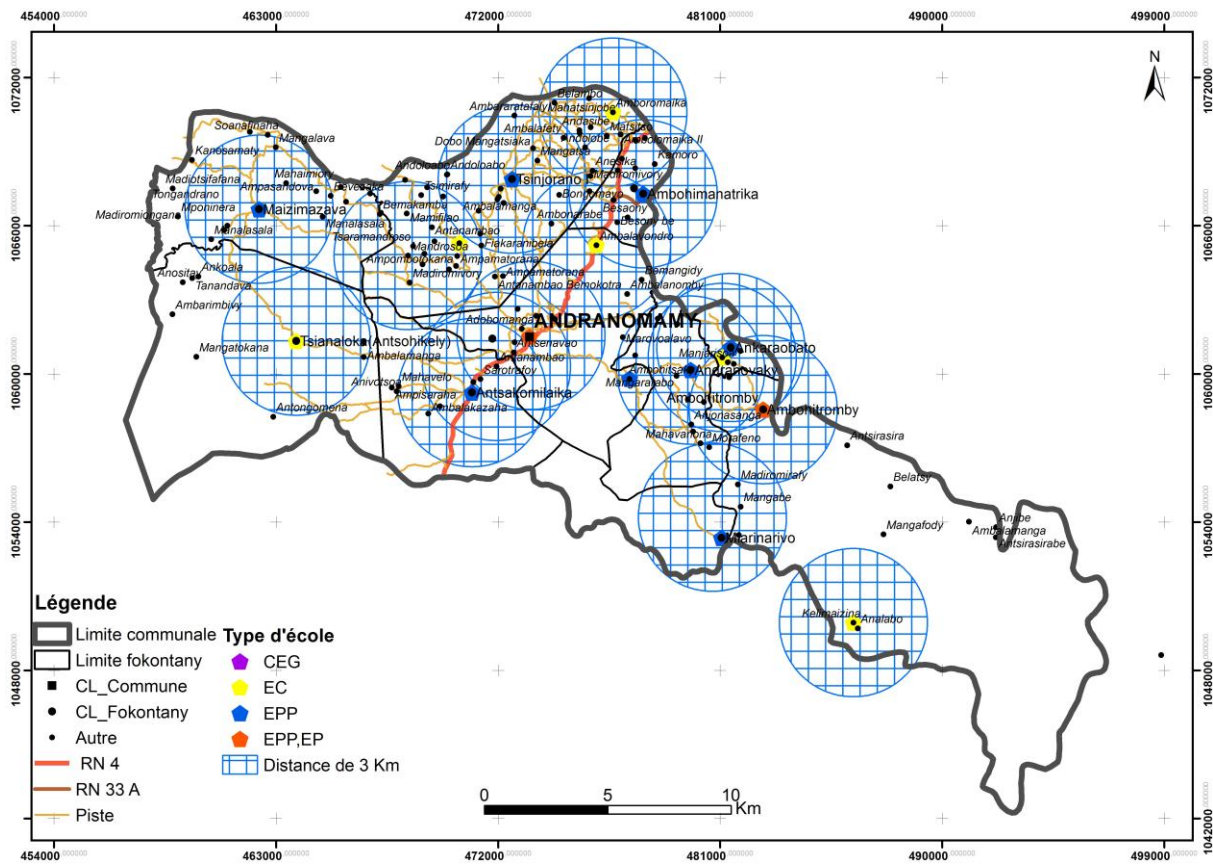


Carte 5: Infrastructures sanitaires 2014

SAC Andranomamy

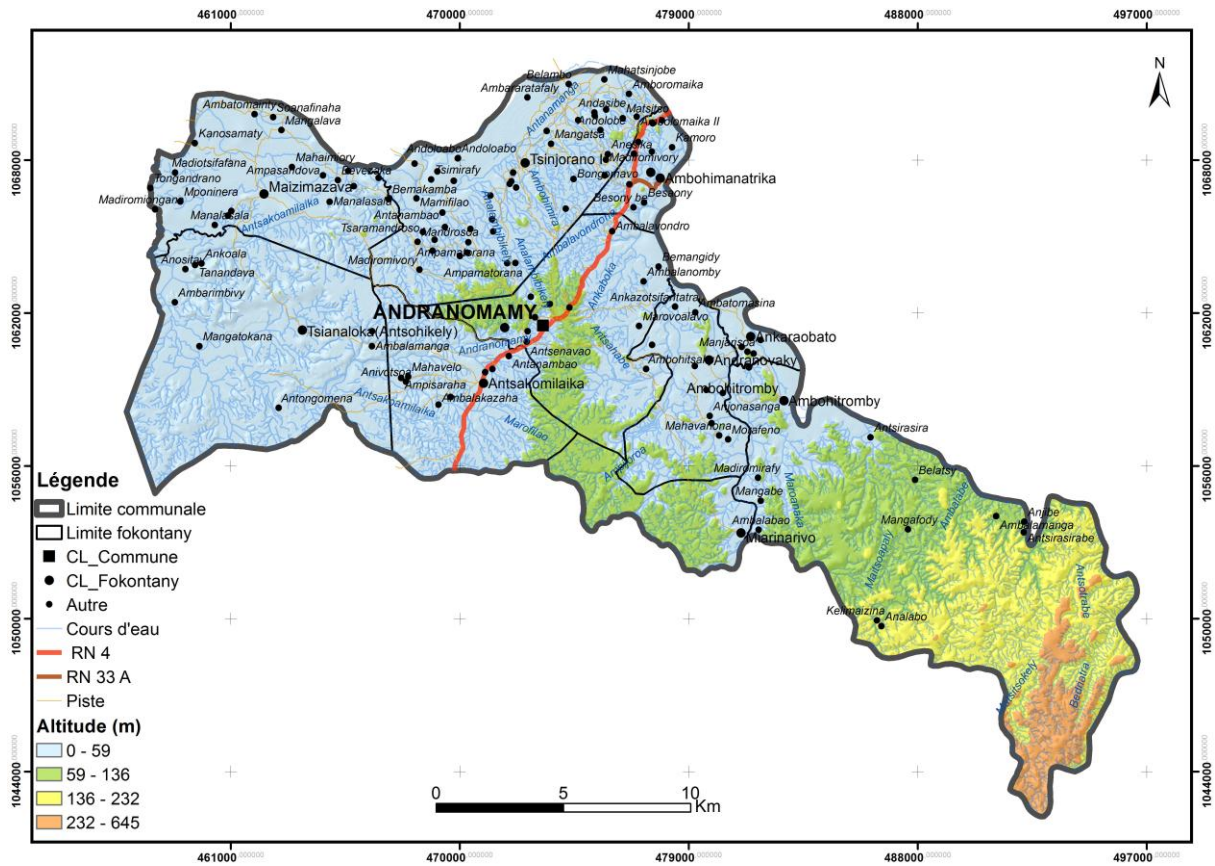


Carte 6: L'accès à l'eau potable en 2014

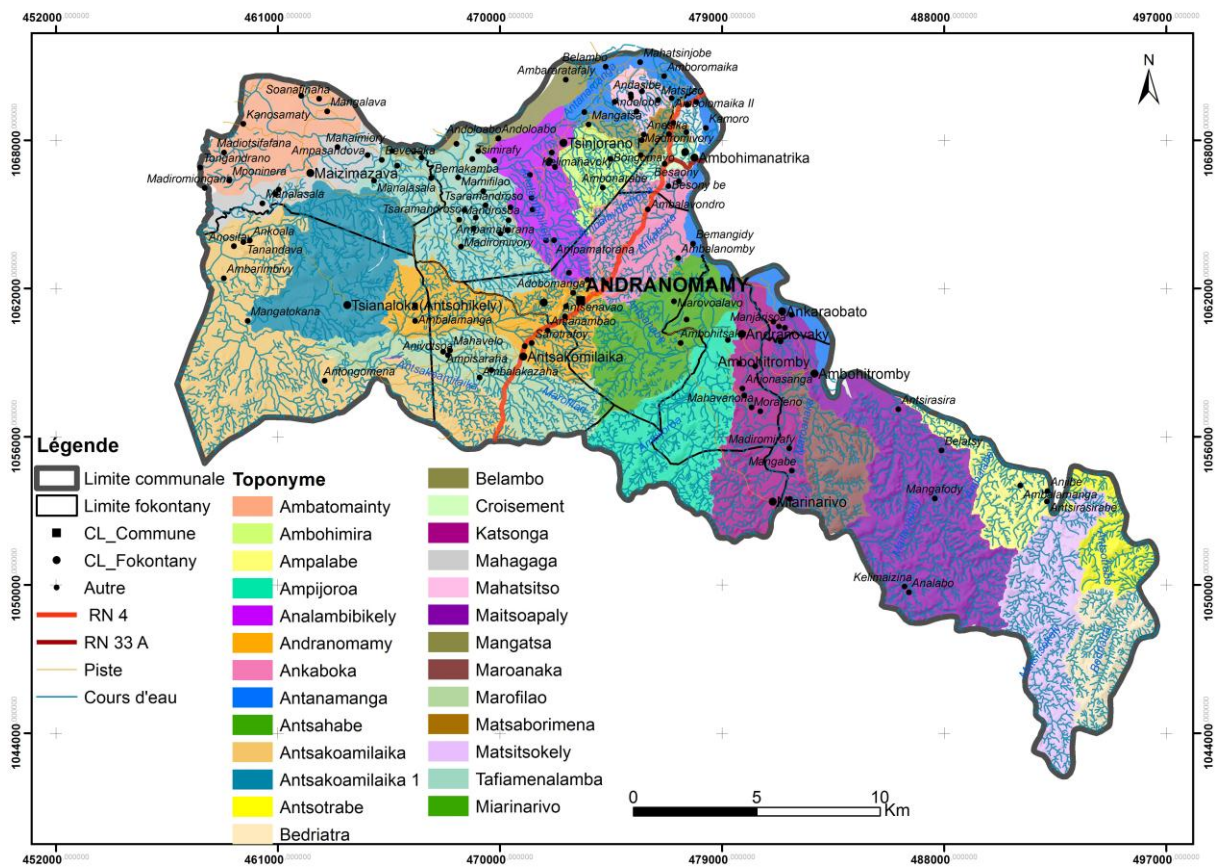


Carte 7: L'accès à l'éducation primaire en 2014

SAC Andranomamy

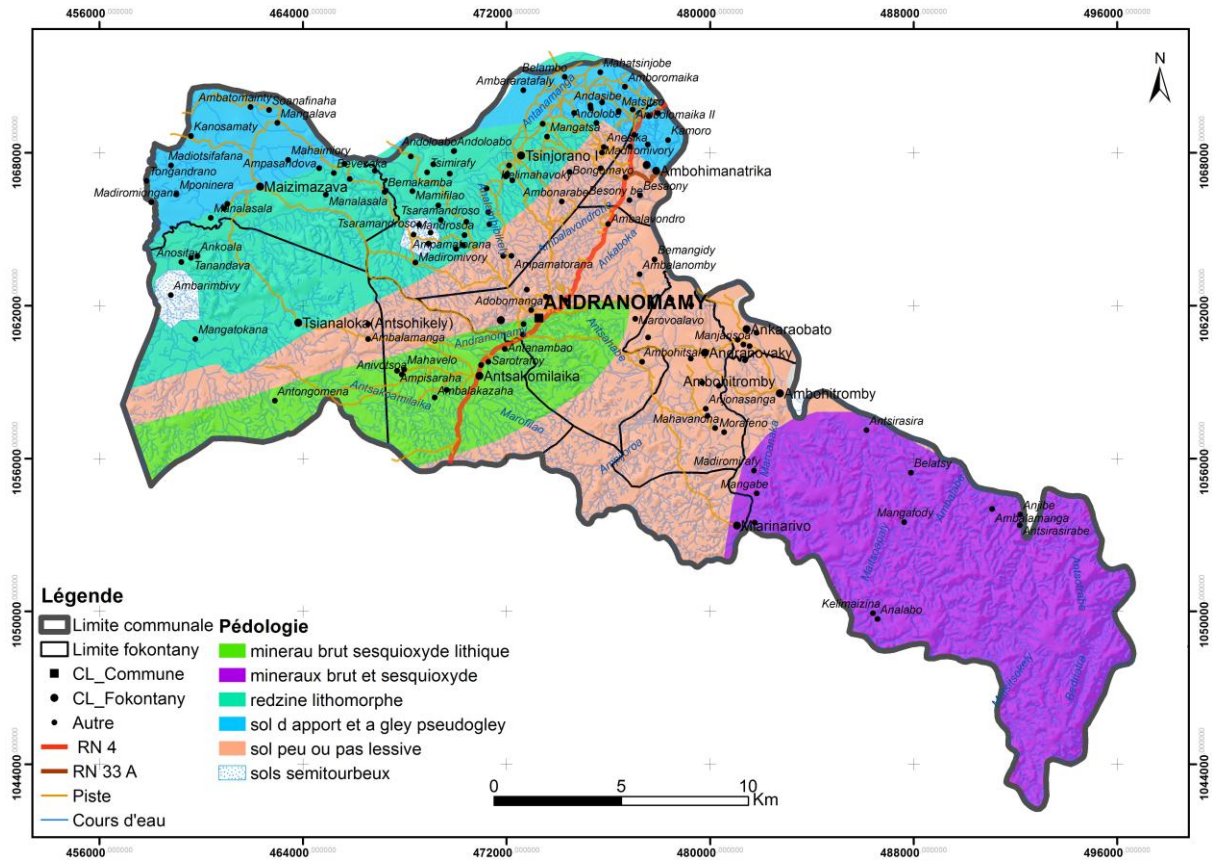


Carte 8: L'altitude et le relief

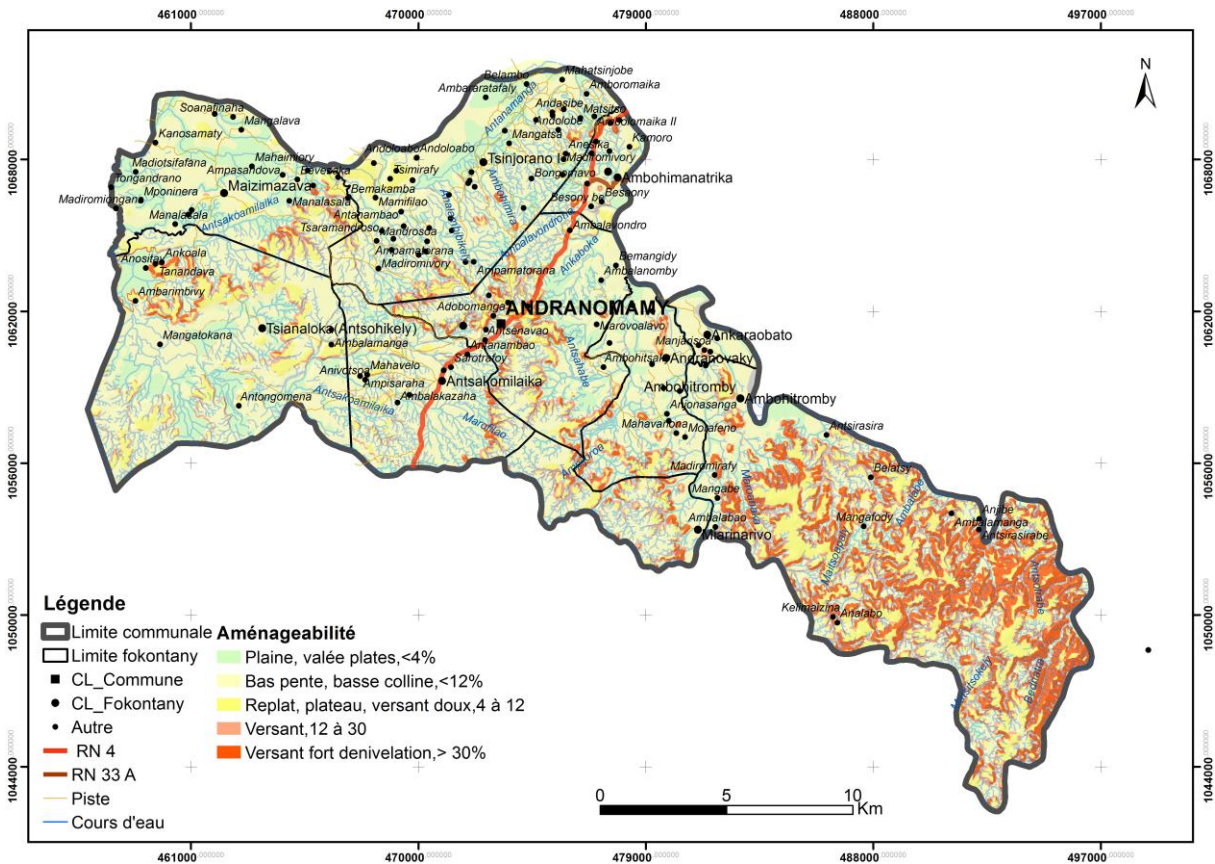


Carte 9: Bassin versant

SAC Andranomamy

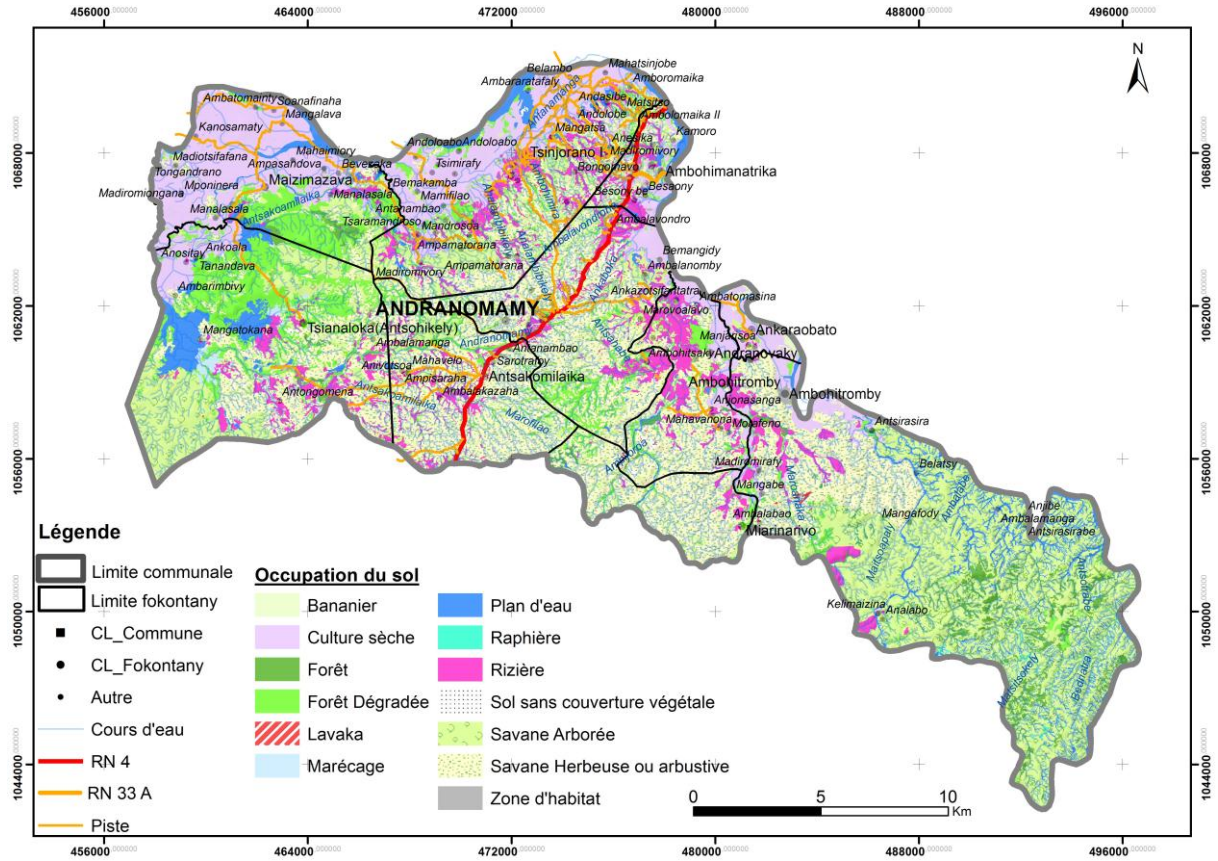


Carte 10: La pédologie selon la carte pédologique 1 : 200 000 de la FTM



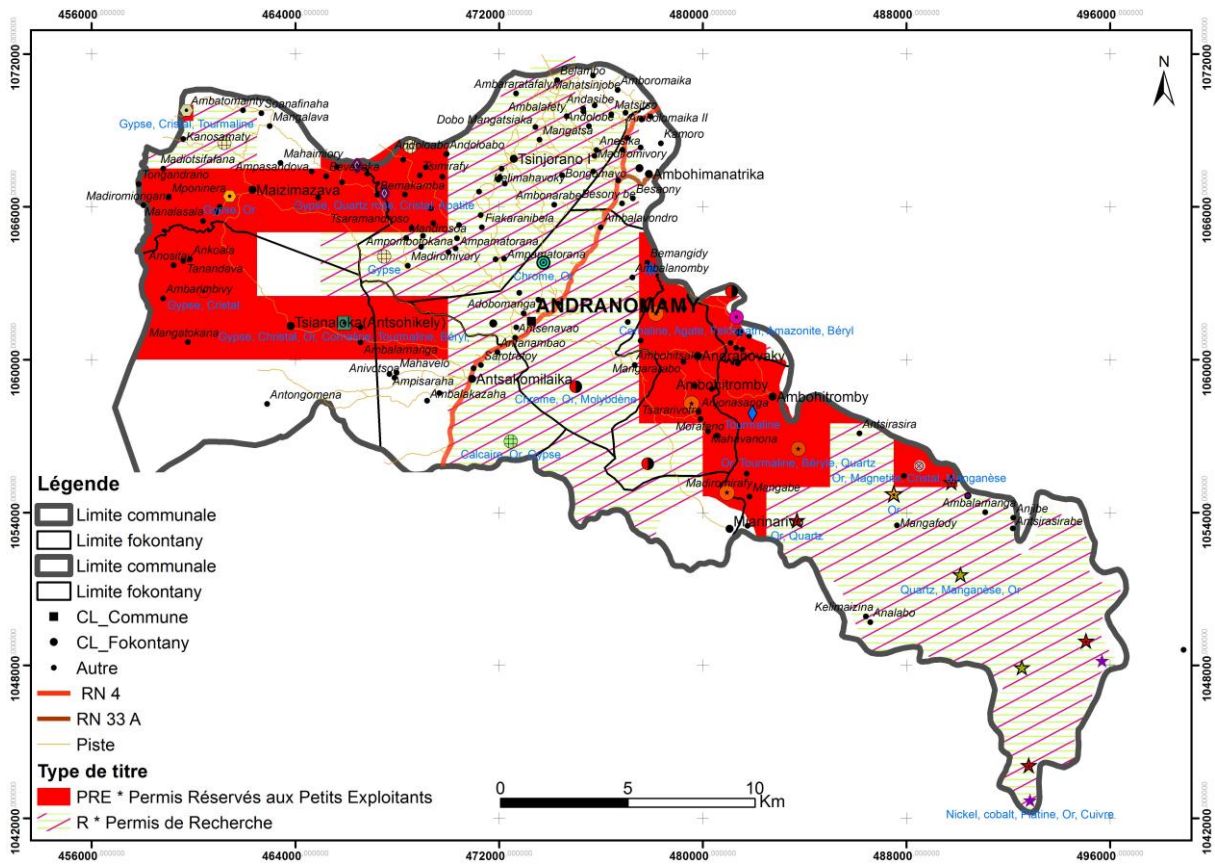
Carte 11: L'aménageabilité selon le relief

SAC Andranomamy

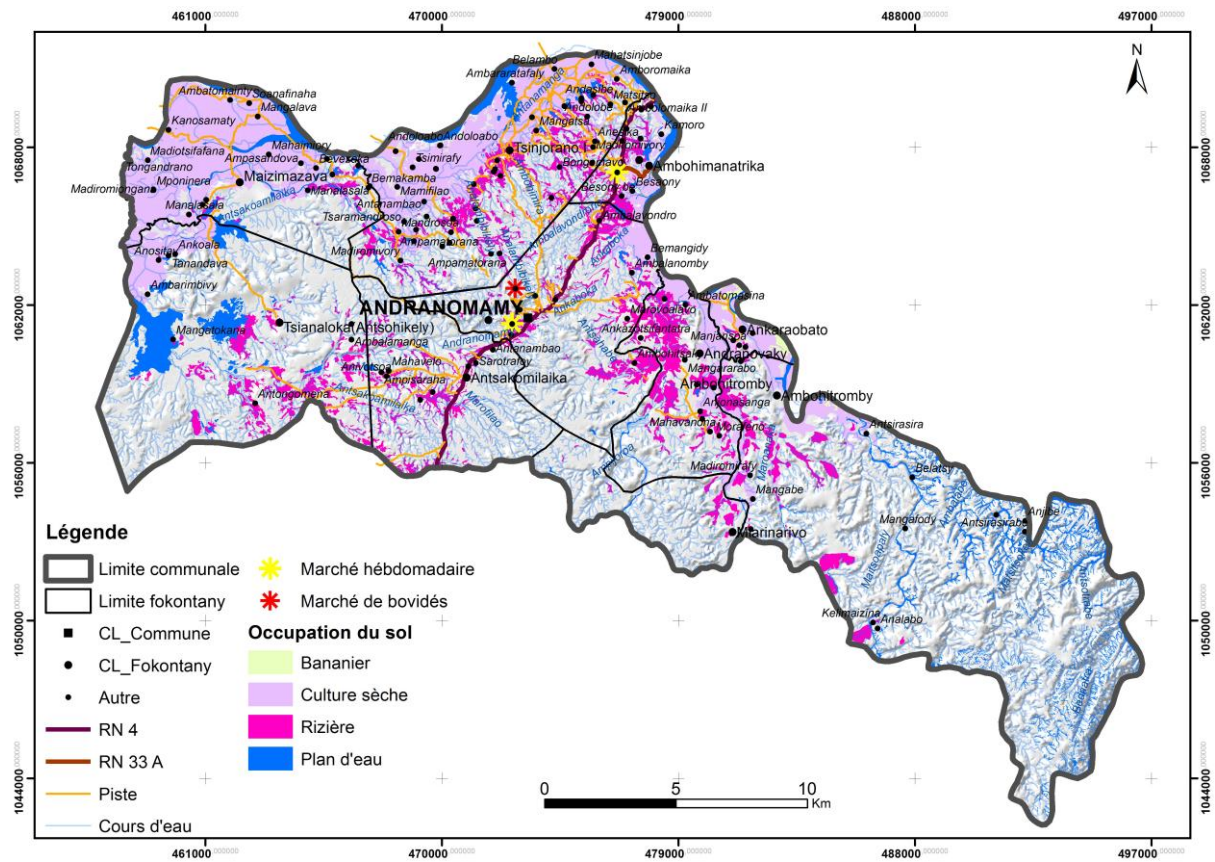


Carte 12: L'occupation du sol en 2014

SAC Andranomamy

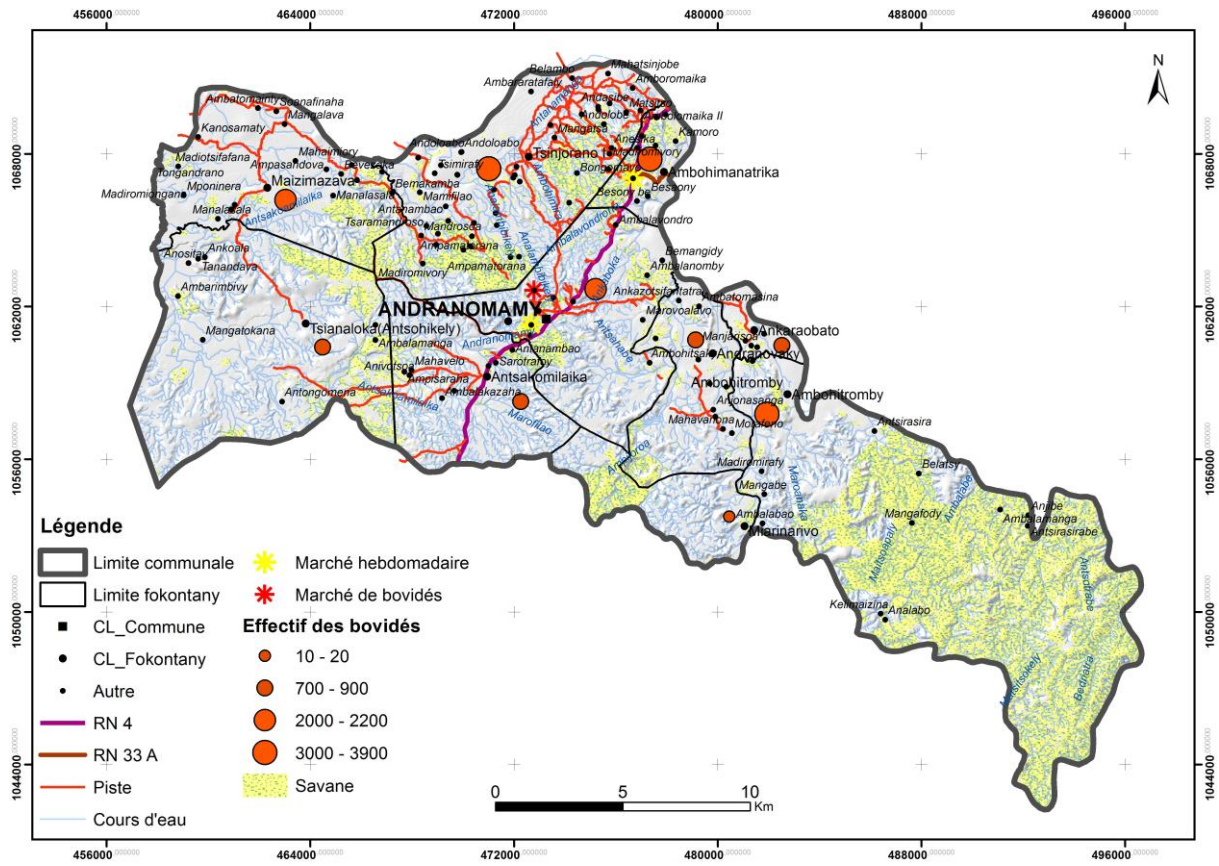


Carte 13: Les ressources et titres miniers



Carte 14: L'agriculture en 2014

SAC Andranomamy



Carte 15: L'élevage en 2014

SAC Andranomamy

III. LES ENJEUX DU TERRITOIRE COMMUNAL

L'analyse de l'état des lieux de la commune en matière territoriale, démographique, sociale, environnemental et économique, a permis aux participants du premier atelier communal de cerner les enjeux du territoire communal.

3.1 Enjeux liés à la territorialité et à l'urbanisme

3.1.1 Clarification de la délimitation administrative de la commune :

Le fait qu'une partie des limites du territoire communal présente des zones d'ombres risque d'engendrer des tensions ou des conflits entre communes riveraines.

En effet, les limites communales influent sur les mesures que les responsables communaux prennent en matière foncière, économique, sociale et même politique : octroi de certificats fonciers, évaluation de besoins, élaboration de budgets, établissement de listes électorales...etc.

Dans le cas de la commune d'Andranomamy, la clarification des limites territoriales nécessite l'harmonisation de la perception locale, la réalité des divisions administratives et les images de références habituelles (cartes FTM).

La démarche de clarification et de délimitation définitive de ces limites territoriales devraient trouver la participation des responsables des communes concernées, en l'occurrence ceux d'Andranomamy et Anjiajia, de représentant de la FTM, des responsables de la Préfecture de Région, du Chef de District d'Ambabato Boeny, du Chef de Région Boeny, et se réaliser sous la direction du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

3.1.2 Renforcement de l'attractivité des pôles potentiels dans la commune :

La localisation des bourgs d'Andranomamy et de Croisement Tsaratanàna, en bordure de la RN4, leur procure à priori des avantages tant économiques que social dont l'ensemble de la commune peut profiter.

En effet, lieux de passage obligé pour tout usager de la route nationale, et accessibles en permanence pour l'extérieur, ces localités peuvent attirer au moins pour les opportunités de services ou de commerces qu'elles présentent.

L'organisation et l'équipement de ces localités connaissent pourtant beaucoup de lacunes pour le moment.

Andranomamy et Croisement Tsaratanàna ne connaissent pas encore de structuration particulière, et leur développement se réalise encore de manière anarchique. L'extension actuelle des deux bourgs s'effectue de manière désordonnée, et sans réglementation.

Les offices administratifs y sont minimes actuellement. Les services se concentrent dans des locaux exigus, nécessitant des extensions et des rénovations.

L'électricité y coûte encore cher et ne remplit pas les besoins de la population locale.

Bien que disposant de marchés de produits locaux à fortes fréquentations, les deux localités voient le débordement des commerçants dans la chaussée les jours de marchés, ce en raison de l'absence ou d'insuffisance d'emplacements dédiés pour les accueillir. Il en va de même du stationnement des véhicules de transport de marchandises et de personnes.

Les infrastructures publiques d'hygiène font aussi défaut dans les deux localités, entraînant la persistance de la pratique défécation à l'air libre.

Sans une mise en place d'organisation rationnelle et stricte des espaces dans les deux bourgs, ainsi qu'une amélioration des équipements communautaires qui s'y trouvent, Andranomamy chef lieu et Croisement Tsaratanàna risquent de voir décroître leur attractivité. Et leur apport dans le développement de l'ensemble de la commune en pâtira.

SAC Andranomamy

3.1.3 Résolution des problèmes d'enclavement:

Durant la période de pluies, 5 fokontany en dehors des pôles potentiels de la commune connaissent de grandes difficultés pour rallier la route nationale 4, et accéder ainsi aux infrastructures sanitaires (CSB II au chef lieu de commune) ou aux marchés (à Andranomamy et Croisement Tsaratanàna).

Les populations de la partie Nord-Est de la commune (fokontany d'Ambohitromby, Tsinjorano, Ankaraobato) se retrouvent même totalement isolées durant 3 mois de l'année (entre janvier et fin mars), et ce en raison des crues des cours d'eau locaux.

Sans la mise en place d'organisation pour l'entretien régulier des pistes existantes, ainsi que la prise en compte des problèmes de franchissement des points de coupure des pistes, le développement de la commune restera limité, voire compromis. En effet, les localités victimes de ces problèmes d'enclavement correspondent aux parties les plus productives en matière agricole dans la commune.

Ainsi, tant pour des considérations humanitaires qu'économique, la résolution des problèmes de circulation intra communale constitue un défi important pour la commune.

3.1.4 Renforcement de la sécurité des biens et des personnes:

L'augmentation en nombre des actes de banditisme, d'agression et de vols divers (dont principalement les vols de bovidés) constatée dans la commune depuis quelques années, a installé un sentiment permanent d'insécurité auprès de la population locale. Cette situation affecte les activités économiques locales, notamment l'élevage de bovidés. Les responsables communaux ont constaté une certaine stagnation de l'activité. Le nombre d'éleveurs diminue même considérablement dans certaines localités : cas du fokontany de Miarinarivo avec une taille de cheptel passant de 309 à 9 têtes, et des éleveurs au nombre de 10 en 2012, se réduisant à 2 en 2013.

La présence d'éléments de forces de l'ordre sur le territoire communal (poste avancé de gendarmerie au chef lieu, et Détachement Autonome de Sécurité à Tsinjorano) n'a pas suffi à résorber ce problème d'insécurité.

Sans une amélioration des conditions de sécurité dans les localités de la commune, le développement local ne pourrait effectivement se réaliser, car la population ne pourra pas produire en toute sérénité et liberté.

Afin de rendre plus efficace la lutte contre l'insécurité locale, la commune devra penser à demander aux autorités compétentes l'augmentation des effectifs de forces de l'ordre à installer sur le territoire, et leur répartition aux emplacements stratégiques du territoire communal. La commune devrait, par ailleurs, permettre une meilleure synergie d'interventions entre les forces de l'ordre et les comités de vigilance locaux. Pour ce faire, les capacités des comités de vigilance devraient connaître des améliorations par l'organisation de formations à leur bénéfice et l'attribution d'équipements adéquats pour leurs membres.

3.1.5 Renforcement de la sécurisation foncière :

Si presque 94% des terres dans la commune d'Andranomamy, soit près de 41 234 Ha restent domaniales ou possèdent des statuts flous tels que « zone d'élevage », « réserves indigènes », « lots coloniaux », et que beaucoup de ces terres font déjà l'objet de valorisation, les risques de tension et les conflits domaniaux risquent de persister.

Sans amélioration de cette situation du foncier dans la commune, aucune paix sociale, ni aucun essor réel ne peut se vivre à Andranomamy.

Le grand défi pour la commune réside alors dans l'intensification des opérations d'information et de sensibilisation de la population locale concernant les statuts des terres, et l'intérêt de régulariser les situations juridiques des terres valorisées.

Pour parvenir à améliorer les situations foncières dans la commune, la collaboration entre les responsables locaux et ceux des services des domaines doivent connaître une amélioration, par notamment l'instauration d'échanges réguliers d'informations, la concertation sur les démarches à suivre pour la régularisation de la situation des terres à statuts particuliers tels que présentés plus haut (zones d'élevage, lots coloniaux, réserves indigènes).

SAC Andranomamy

3.2 Enjeux démographiques et sociaux

La détermination précise des enjeux en matière sociale et démographique nécessite la connaissance de l'évolution probable de la démographie communale.

La commune d'Andranomamy ne dispose pas de statistiques démographiques complètes comprenant la répartition par âge et sexe, les taux de mortalité, de natalité et de migration, étalées sur une période suffisamment exploitable (au moins sur cinq ans). Les analyses se sont alors basées sur les données communales disponibles pour l'année 2014, et sur celles de l'INSTAT concernant le District d'Ambato Boeny.

Le traitement des données de l'INSTAT a permis d'obtenir un taux annuel moyen de croissance de la population de 3 % pour la commune, et une évaluation relative des tranches d'âges de population, à savoir :

- Enfants scolarisables âgés entre 5 et 14 ans équivalant à 25,3% de la population totale ;
 - Population active âgée entre 15 et 60 ans équivalant à 50,5% de la population totale.
- Le tableau ci-dessous présente les résultats de la projection de la démographie communale pour les 15 ans à venir:

Fokontany	2014			2029		
	Effectif Population	Nombre enfants scolarisables	Effectif population active	Effectif Population	Nombre enfants scolarisables	Effectif population active
Andranomamy	4 990	1 262	2 520	7 774	1 967	3 926
Ambohimanatrika	5 224	1 322	2 638	8 139	2 059	4 110
Ankaraobato	744	188	316	1 159	293	585
Ambohitromby	3 956	1 001	1 998	6 163	1 559	3 112
Antsakoamileka	546	138	276	851	215	430
Antsohikely	902	228	456	1 405	355	710
Maizimazava	1 415	358	715	2 205	558	1 114
Miarinarivo	395	100	199	615	156	311
Andranovaky	1 505	381	760	2 345	593	1 184
Tsinjorano	3 577	905	1 806	5 573	1 410	2 814
Commune	23 254	5 883	11 744	36 229	9 165	18 296

Tableau 13: Projection démographique par fokontany pour 2029 à partir des données de la CR pour 2014 et des taux de croissance INSTAT

Selon la projection, l'effectif de la population communale atteindra 36 229 en 2029, soit une augmentation de 56% en quinze ans.

La concentration de population dans la zone centrale de la commune se verra accentuer (**Voir Carte 17**) en raison de la proximité de la RN 4.

SAC Andranomamy

La commune aura la charge d'environ 9 165 enfants scolarisables environ en 2029, dont la majorité résidera dans les fokontany d'Andranomamy et Ambohimanatrika.

La population active est estimée 18 296 personnes d'ici 15 ans, ce qui exigera la création de 18 296 emplois.

3.2.1 Disponibilité et répartition équitable des infrastructures sociales de base répondant aux besoins fondamentaux de la population

L'étude prospective de la démographie communale indique une augmentation importante de la population d'ici 15 ans. Cette évolution induira un accroissement certain des besoins fondamentaux de la population locale : logements, soins médicaux, approvisionnement en eau potable, éducation des enfants, alimentation de base, emplois, équipements publics de base.

Le défi pour la commune résidera dans la satisfaction de ses besoins fondamentaux en mettant toute la population et les localités de la commune sur un même pied d'égalité, et en anticipant les réponses à apporter aux besoins des générations à venir.

Pour y parvenir, la commune devra passer par la mise aux normes et la réhabilitation des infrastructures communautaires existantes afin d'assurer la satisfaction de la population.

3.2.2 Salubrité des lieux de vie de la population

L'absence d'organisation pour la gestion des ordures dans la commune, que ce soit au chef lieu de commune ou dans les autres localités, conduit à la pollution des lieux de vie de la population.

La commune ne dispose pas, non plus, de tuerie aux normes, augmentant ainsi les risques d'infections microbiennes de la viande de consommation produite localement.

Ces faits mettent en péril l'équilibre écologique dans le territoire, et par conséquent la santé de la population : pollution de l'air, et éventuellement de l'eau que la population utilise quotidiennement.

La persistance de la pratique de la défécation à l'air libre due à l'insuffisance ou à l'absence de sanitaires aux normes dans les localités et l'utilisation d'insecticides chimiques, viennent se rajouter aux problèmes énoncés ci-dessus.

Un des défis que la commune doit relever consiste donc à améliorer les conditions de salubrité des lieux de vie de la population, notamment par le déploiement d'efforts particuliers dans la multiplication des moyens nécessaire à la gestion des déchets, et dans l'installation de sanitaires sur le territoire communal.

La commune doit, par ailleurs, conformer aux normes les conditions d'abattage de bétails sur son territoire.

3.2.3 Amélioration du niveau de scolarisation et de formation dans la commune

Le taux de scolarisation des enfants dans la commune se situe à un niveau très bas, à savoir 38%.

Les raisons avancées pour expliquer la situation se rapportent entre autres aux problèmes de ralliement des établissements scolaires en période d'inondation des pistes de circulation, et aux questions d'insécurité qui prévalent dans certaines localités. Beaucoup d'enfants abandonnent les écoles quand les problèmes d'enclavement ou d'insécurité surviennent.

Un des défis auxquels la commune doit faire face réside ainsi dans le relèvement de ce taux de scolarisation. Pour se faire, les opérations de sensibilisation des parents à la scolarisation des enfants doivent se réaliser régulièrement dans la commune.

SAC Andranomamy

La commune doit, en parallèle, résoudre au mieux les problèmes de coupure des routes qui permettent de rejoindre les établissements scolaires, et surtout sécuriser les lieux de vie de la population.

Sans évolution positive de la situation de la scolarisation sur son territoire, la commune ne peut, en effet, espérer, dans l'avenir, un apport efficace de sa population dans son développement futur.

Pour ne pas désavantager les enfants qui quittent prématurément la scolarité, et pour leur permettre d'avoir un avenir professionnel, la commune doit déployer des efforts pour l'installation d'établissement de formation technique sur son territoire. Ces établissements pourront aussi assurer le perfectionnement des adultes déjà en activité.

3.3 Enjeux environnementaux et économiques

La population de la commune d'Andranomamy tire l'essentiel de ses revenus de l'agriculture et de l'élevage.

La disponibilité et l'état des ressources naturelles conditionnent la viabilité et la rentabilité des activités de la population.. Or la pérennité et la rentabilité des activités de la population assurent l'amélioration des ressources financières de la commune, notamment fiscales, et donc le développement local.

La préservation et la régénération des ressources naturelles constituent ainsi des enjeux majeurs pour la commune d'Andranomamy.

3.3.1 Disponibilité et durabilité des ressources naturelles de la commune:

Plusieurs types de pression s'exercent sur les ressources naturelles de la commune d'Andranomamy dont les coupes intempestives de bois pour le charbonnage, les feux de brousse, etc... Ces pressions contribuent à la détérioration de la qualité des ressources naturelles. Ainsi, le sol diminue en fertilité, les plans se tarissent et s'ensablent de plus en plus, réduisant les rendements agricoles. Le climat connaît des changements, notamment une réduction des précipitations.

Pour ne pas compromettre l'équilibre environnemental et l'essor des activités économiques locales, les enjeux résident dans :

- L'augmentation des surfaces boisées pour rétablir progressivement l'équilibre environnemental, et réduire les effets néfastes du changement climatique, assurer la protection des bassins versants et réduire les érosions qui ensablent les rivières et fleuves, permettre la fourniture suffisante d'alimentation aux animaux d'élevage, et de matières premières aux activités de charbonnage.
- La protection des zones humides (raphières, plans et cours d'eau) pour réduire le tarissement des sources et cours d'eau : la commune devra prévoir la mise en place d'organisation de gestion des zones humides pour réduire les exploitations irrationnelles des ressources aux abords ou dans ces zones (coupes de raphia, de roseaux et bambous).
- La préservation des ressources forestières restantes par la mise en place de mode de gestion communautaire durable, notamment dans les fokontany d'Antsohikely (forêt d'Ankifatrobe, Maroala, Madiromaroanaka), Ambohitromby (Antamponambohitromby)

SAC Andranomamy

- La lutte contre les feux de brousse par la mise en place d'organisation et de structures adéquates pour la prévention et le contrôle des feux dans chaque fokontany.
- La promotion d'activités ayant le moins d'impact sur les ressources naturelles telle que l'apiculture.

3.3.2 L'amélioration des revenus de la population et de la commune

L'étude prospective de la démographie communale a indiqué que la population active atteindra le nombre de 18 296 en 2029. La commune devra pourvoir ces personnes en emplois. Pour y faire face, la commune devra exploiter tous les atouts et potentiels dont elle dispose, entre autres ceux liés aux ressources minières.

Ainsi l'enjeu réside dans :

- L'extension des zones de cultures actuelles,
- L'augmentation des rendements agricoles actuels par l'installation de nouvelles infrastructures hydro-agricoles. Et la promotion de techniques culturales améliorées.
- L'installation d'infrastructures communautaires de stockage pour améliorer la maîtrise des prix
- La détermination des filières vraiment porteuses par la réalisation d'études concernant les spéculations habituellement choisies dans la commune.
- L'amélioration des conditions d'élevage des bovidés par la détermination de zones de pâturage et de plantation de fourrages améliorés,
- La mise à disposition des éleveurs d'infrastructures et moyens techniques pour améliorer leurs pratiques et leurs produits : couloirs de vaccination, conseillers techniques
- Le développement du secteur minier.
- L'attraction d'investisseurs privés pourvoyeurs d'emplois, et susceptibles d'utiliser les produits de l'agriculture locale.

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

4.1 La vision communale

Après avoir validé l'état des lieux et identifier les enjeux du territoire, les participants au premier atelier ont défini ensemble leur souhait pour le territoire communal à l'horizon de 2029. Conscients des enjeux susmentionnés, les participants voient leur commune en : **« commune sécurisée, durablement verte, prospère sur les plans économique et social ».**

Cette vision trace le chemin souhaité jusqu'en 2029, auquel devront contribuer toutes les décisions politiques et actions de développement à entreprendre par les acteurs locaux et partenaires en faveur de la commune.

4.1.1 Principes de base

Les principes adoptés dans ce SAC se basent sur une vision de développement durable tel que la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) le définit. Il s'agit des principes de solidarité nationale, d'équité, d'égalité et d'anticipation.

SAC Andranomamy

Ces principes garantissent pour les 15 années à venir:

- La satisfaction des besoins fondamentaux pour la génération actuelle et future, en assurant équitablement la satisfaction de tous les groupes sociaux en services et en équipements, facteurs d'épanouissement humain, social et culturel.
- La préservation de la qualité des milieux naturels, en garantissant une agriculture durable et une gestion durable des ressources naturelles ;
- L'efficacité économique en assurant la reproduction et l'innovation des systèmes économiques, en créant des richesses matérielles et immatérielles au profit des populations concernées, autrement dit l'amélioration des revenus et l'augmentation de l'emploi ;
- La promotion de la cohésion sociale en préservant la culture locale et l'aménagement existant ;
- La participation publique et une responsabilisation citoyenne accrue pendant le processus de mise en œuvre du SAC.

4.1.2 Intégration des normes sectorielles

Du point de vue technique, les analyses et orientations contenues dans ce SAC se basent sur la prospective démographique et la prise en compte des normes en vigueur dans chaque secteur.

Pour le secteur le social, les normes concernant les infrastructures sanitaires, scolaires, d'approvisionnement en eau potable, ainsi que les normes de rayonnement géographique correspondantes ont été appliquées.

L'application des normes a conduit à l'estimation et la localisation des besoins actuels et futurs en infrastructures sociales de base. Et les besoins ainsi déterminés ont servi de base pour définir les orientations stratégiques pour les quinze années à venir.

Puisqu'il s'agit d'estimation de besoins, les taux de satisfaction considérés correspondent à des hypothèses optimistes :

- Un taux de scolarisation de 100% pour chaque fokontany et une mise aux normes des infrastructures scolaires pour l'éducation fondamentale
- Un taux de desserte en adduction d'eau potable de 100% pour chaque fokontany et mise aux normes des points d'eau garantissant la santé publique ;
- Un accès équitable à la santé pour tous les fokontany, et respect de la norme « un médecin pour 10 000 habitants », avec mise à la norme du centre de santé de base niveau II ;
- Un accès accru de la population aux services publics de base notamment dans les zones de concentration humaine.
- La résolution des problèmes d'enclavement en donnant la priorité à des critères humanitaires et alimentaires.

4.1.3 Principes de l'organisation de l'espace communal

De manière générale la définition de l'utilisation future des terres doit tenir compte des vocations naturelles des terres, de leurs caractéristiques physiques et de leur vulnérabilité écologique. Ainsi, les principes suivants ont été adoptés :

- **Pour assurer un cadre de vie de qualité:**
 - Priorisation de l'extension des zones de l'habitat en fonction de l'accroissement démographique

SAC Andranomamy

- Prise en compte des besoins en surface pour l'implantation des infrastructures et équipements de base dans les zones à concentration humaine
- Placement des zones d'extension de l'habitat en dehors des zones inondables
- Prévision de nouvelles zones de l'habitat pour les futures zones d'investissement économique.
- Vocation de protection et de gestion durable de ressources naturelles pour toutes les zones sensibles définies dans les normes environnementales (ressources en eau, marécage, forêt, raphières et autres zones humides)
- Interdiction de mise en place d'extension des zones d'habitat ou d'extension de zone agricole dans les zones sensibles
- Limitation de l'utilisation des zones sensibles au repeuplement des espèces autochtones.
- **Pour garantir une cohésion sociale durable :**
 - Respect des aménagements existants tels que les surfaces agricoles, les zones habitées, et les zones reboisées
 - Régularisation des litiges fonciers les concernant les zones déjà aménagées
- **En matière de sécurité alimentaire :**
 - Viabilisation et valorisation des plaines favorables à l'agriculture, facilement aménageables et irrigables
 - Attribution de priorité pour l'agriculture paysanne sur les terrains à proximité des zones de cultures actuelles et de zone d'habitat.
- **Pour améliorer l'accès à l'emploi et accroître l'attractivité communale :**
 - Mise en place de zones d'investissements économiques pourvoyeurs d'emplois
 - Valorisation des espaces " à grand potentiel économique " selon leurs vocations respectives (minières, agrobusiness, etc.).
 - Incitation d'investissements sur les terrains dont l'aménagement nécessite un apport technologique et un capital financier conséquent, et dont l'occupation et l'état actuel ne sont sujets ni à des conflits fonciers ni à des rejets de la population locale (espaces sous-exploitées non à proximité des villages, ni de leurs zones d'intérêt économique et socioculturel et en dehors des zones sensibles)
- **Pour le reboisement :**
 - Priorisation de l'approche bassin versant en reboisant les versants en amont des périmètres agricoles.
- **Pour réduire les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs :**
 - Délimitation de zones de pâturage
 - Séparation des zones de pâturage et zones de cultures par des reboisements villageois et privés.
- **Pour prévenir les risques d'érosion :**
 - Vocation de reboisement ou de pâturage pour les surfaces à forte pente (> 30%)
Ainsi, tous les aménagements futurs doivent se faire en priorité aux dépens des savanes, mais tout en considérant le relief, la distance par rapport à un village et/ou à un cours d'eau, à une route.

4.2 Les objectifs et les orientations sectorielles

Cinq objectifs ont été définis lors de l'atelier communal :

- Objectif 1 : Assurer la disponibilité et la répartition équitable des infrastructures sociales de bases répondant aux besoins fondamentaux de la population actuelle et future
- Objectif 2 : Améliorer le cadre de vie de la population et assurer la disponibilité d'équipements conformes à ses besoins
- Objectif 3 : Permettre l'accessibilité permanente de tous les fokontany
- Objectif 4 Favoriser l'amélioration des revenus de la population et la création d'emplois
- Objectif 5 : Garantir l'équilibre environnemental et la durabilité des ressources naturelles

Objectif 1 : Assurer la disponibilité et la répartition équitable des infrastructures sociales de bases répondant aux besoins fondamentaux de la population actuelle et future

4.2.1 Orientations pour le secteur éducation

Estimation des besoins

Les principes suivants ont conduit à la détermination des besoins en salles et des axes d'aménagement du secteur :

- Un taux de scolarisation de 100% pour tous les enfants âgés de 5 à 14 ans de la commune, d'ici 2029, en partant des perspectives démographiques
- Respect de la norme de ratio 50 élèves/salle.
- Répartition équitable pour tous les fokontany, en tenant compte des besoins réels au niveau des hameaux (**Voir Carte 20**)
- Rayonnement de 3 km pour chaque école, conformément aux normes éducationnelles
- Application des normes techniques pour chaque établissement scolaire (un bloc sanitaire à deux compartiments pour latrine, 01 logement pour enseignant et un point d'eau).

SAC Andranomamy

Le tableau suivant présente les détails de la répartition des besoins par fokontany :

Fokontany	2014			2029		
	Enfants scolarisables	Enfants scolarisés	Salles existantes (I)	Enfants scolarisables	Besoins en salles (II)	Besoins en constructions (II)-(I)
Andranomamy	1 262	452	11	1 967	40	29
Ambohimanatrika	1 322	412	11	2 059	42	31
Ankaraobato	188	95	0	293	6	6
Ambohitromby	1 001	404	7	1 559	32	25
Antsakoamileka	138	60	0	215	5	5
Antsohikely	228	75	0	355	8	8
Maizimazava	358	232	2	558	12	10
Miarinarivo	100	49	0	156	4	4
Andranovaky	381	118	0	593	12	12
Tsinjorano	905	318	3	1 410	29	26
Commune	5 883	2 215	34	9 165	190	156

Tableau 14: Besoins en salles de classes selon ZAP Andranomamy et projection

Les besoins en salles de classe pour l'éducation fondamentale sont estimés à 156 d'ici 2029.

Axes d'aménagement :

- Mise aux normes des salles de classes existantes par leur réhabilitation;
- Construction de 156 nouvelles salles de classes primaires aux normes pour répondre aux besoins actuels et futurs et réparties selon les besoins estimés;
- Demande de réduction des coûts de scolarisation des enfants, notamment par la demande d'intégration des enseignants FRAM au sein de l'administration publique ;
- Intensification de la sensibilisation des parents sur l'intérêt de la scolarisation des enfants ;
- Ouverture d'un nouveau lycée à Andranomamy ;
- Ouverture de CEG à Ambohitromby et Tsinjorano ;
- Construction de nouvelles salles de classes supplémentaires pour le CEG du chef lieu de commune.

4.2.2 Orientation pour le secteur santé publique

Estimation des besoins

Pour définir les axes d'aménagement, les besoins en formations sanitaires ont été estimés sur la base des principes suivant :

- Application des normes ministérielles qui dictent la nécessité d'avoir 1 médecin pour 10 000 habitants et 1 CSB II pour 10 000 habitants;
- Respect des normes techniques en matière d'infrastructures connexes dans le CSB II existant;
- Accès équitable de l'ensemble de la population à la santé.

Le nombre actuel des formations sanitaires se situe déjà en dessous des normes définies par le Ministère de la Santé (01 médecin pour 10 000 habitants, 01 CSB II pour 10 000 habitants) puisque la population atteint actuellement le nombre de 25 755. D'ici 2027, la commune aura besoin d'au moins un deuxième CSB II puisque la population atteindra un effectif de 41 328. Par ailleurs, les participants à l'atelier ont soulevé l'insuffisance d'infrastructures connexes. **(Voir Carte 18)**

Axes d'aménagement

- Mise aux normes des établissements de santé existants par l'installation de clôture, de points d'eau et de source d'électricité;
- Réfection des pistes reliant les fokontany aux centres de santé ;
- Installation d'une ambulance au CSB II ;
- Transplantation du CSB I de Maizimazava à Tsinjorano (Mandrosoa) pour faciliter l'accessibilité pour les bénéficiaires potentiels ;
- Demande de mise en place d'une organisation de contrôle des ventes illégales de médicaments.
- Mise en place des équipements connexes des CSB II en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé : installation d'unité de dentisterie et de laboratoire d'analyses, installation de plaques solaires pour l'électrification.

4.2.3 Orientation pour le secteur eau potable

Si l'effectif actuel de la population atteint 23 254, la capacité des points d'eau fonctionnels existants ne peut répondre qu'aux besoins de 1 250 habitants.

Estimation des besoins :

Les besoins en approvisionnement en eau potable et les axes d'aménagement ont été définis en suivant les principes suivants :

- taux de desserte de 100% pour la population de tous les fokontany d'ici 2029, en partant des perspectives démographiques
- Respect de la norme de 250 personnes pour un puits.
- Répartition spatiale équitable pour tous les fokontany (voir carte) en tenant compte des besoins réels au niveau des hameaux
- Respect des normes techniques qui garantissent la potabilité de l'eau fixées par le ministère compétent.

SAC Andranomamy

Années	2014		2029		
	Fokontany	Population	Puits et pompe aux normes existants (I)	Population	Besoins (II)
Andranomamy	4 990	5	7 774	32	27
Ambohimanatrika	5 224	0	8 139	33	33
Ankaraobato	744	0	1 159	5	5
Ambohitromby	3 956	0	6 163	25	25
Antsakoamileka	546	0	851	4	4
Antsohikely	902	0	1 405	6	6
Maizimazava	1 415	0	2 205	9	9
Miarinarivo	395	0	615	3	3
Andranovaky	1 505	0	2 345	10	10
Tsinjorano	3 577	0	5 573	23	23
Commune	23 254	4	36 229	150	146

Tableau 15: Estimation des besoins en points d'eau potable par fokontany selon cartographies participatives et projections

Après calcul, les besoins en infrastructures d'adduction d'eau potable sont estimés à 146 puits aux normes d'ici 2029. **(Voir Carte 19)**

Axes d'aménagement

- Construction de 146 puits aux normes, répartis selon le tableau établi pour l'estimation des besoins;
- Mise aux normes des puits existants en s'inspirant des 5 systèmes certifiés par l'autorité compétente pour les forages et les puits : fivohy, Japy, India Mac, Kanjy (Bush Proof) et Pompe à pédale.
- Mise en place de bornes fontaines dans le chef lieu de commune (Andranomamy), ainsi qu'à Ambohimanatrika.
- Mise en place de blocs sanitaires et de WC publics dans chaque chef lieu de fokontany ;
- Installation de décharge publique pour le chef lieu de commune et chaque chef lieu de fokontany.

Objectif 2 : Améliorer le cadre de vie de la population et assurer la disponibilité d'équipements conformes à ses besoins

4.2.4 Orientations pour le secteur urbanisme et habitat

Estimation des besoins en surfaces d'extension

En attendant la publication officielle des normes nationales portant sur l'habitat en milieu rural, l'estimation des besoins d'extension des zones d'habitat est calculée selon les principes suivants : proportionnellement à la croissance démographique tout en tenant compte des surfaces nécessaires pour les équipements publics (50% de la surface d'extension), une surface minimale de 400 m² par ménage, et la disponibilité des zones aménageables non inondables et non sensibles **(Voir Carte 16)**.

SAC Andranomamy

Le tableau suivant présente l'estimation des besoins en surface d'habitation par fokontany :

Fokontany	Andranomamy	Ambohimanatrik a	Ankaraobato	Ambohitromby	Antsakoamileka	Antsohikely	Maizimazava	Miarinarivo	Andranovaky	Tsinjorano	COMMUNE
Population totale 2014	4 990	5 224	744	3 956	546	902	1 415	395	1 505	3 577	23 254
zones d'habitats [ha]	55	48	12	62	8	12	50	2	15	67	331
Population totale 2029	7 774	8 139	1 159	6 163	851	1 405	2 205	615	2 345	5 573	36 229
Besoins En Surfaces Pour l'habitat [ha]	39	41	6	31	4	7	11	3	12	28	181

Tableau 16: Répartition des besoins en surfaces d'extension par fokontany selon projections et calculs SIG

Estimation des besoins en équipements et infrastructures publiques selon la perception locale :

Pour la bourgade d'Andranomamy:

- Installation de nouveaux blocs sanitaires publics ;
- Délimitation d'un lieu pour l'installation définitive du marché communal de produits locaux et un emplacement pour le marché de la ménagère ;
- Mise en place de parking pour les transports en commun publics ;
- Installation de bacs à ordures et de décharge publique ;
- Installation de bornes fontaines ;
- Mise en place de casseurs de vitesse sur la nationale qui traverse le chef lieu de commune afin d'assurer la sécurité des riverains ;
- Électrification du chef lieu par système d'énergie renouvelable ;
- Installation de terrain de sports aux normes ;
- Demande de construction d'un bureau pour le délégué d'arrondissement ;
- Réhabilitation et extension des bureaux de la commune ;
- Construction d'une maison polyvalente pour accueillir des réunions et cérémonies, et intégrant un centre de vulgarisation de l'informatique, ainsi qu'une bibliothèque communale ;
- Demande de réouverture d'un bureau de poste.
- Installation de tuerie aux normes pour assurer la salubrité des lieux de vie de la population et la santé publique ;

SAC Andranomamy

Pour Ambohimanatrika :

- Installation de blocs sanitaires publics ;
- Installation d'une décharge publique ;
- Délimitation d'un terrain pour accueillir le marché communal et transfert du marché actuel vers le nouveau lieu prévu ;
- Mise aux normes du nouveau marché : installation de clôture, de point d'eau et de sanitaires, aire de stationnement ;
- Construction d'un terrain de sport multidisciplinaire ;
- Aménagement d'un parking pour les véhicules poids lourds et les transports publics ;

Pour les autres localités :

- Construction de bureaux de fokontany ;
- . Installation de blocs sanitaires publics et de WC publics;
- Construction de terrains de sport ;
- Électrification par système d'énergie renouvelable ;

Axes d'aménagement :

- Concertation pour la clarification de la délimitation du territoire communal avec les communes voisines, les services des Domaines une démarche pilotée par le Ministère en charge de l'Intérieur, de la Décentralisation, le Préfet de Région, le chef de Région et le Chef de district ;
- Demande de dotation de terrains au profit de la commune pour les zones d'extension de l'habitat et des nouveaux équipements publics;
- Mise en place des nouvelles zones d'habitat tenant compte des besoins estimés, des statuts fonciers, de l'aménageabilité du territoire communal et des contraintes physiques (zones inondables, zones à fortes pentes);
- Élaboration de plans d'urbanisme sommaires, incluant des réseaux d'assainissement, pour les localités d'Andranomamy et Croisement Tsaratanàna, avec l'aide du Ministère compétent. Ceux-ci devront inclure les différentes infrastructures et équipements listés par la population elle-même;
- Intensification de l'information et la sensibilisation de la population pour la régularisation des statuts des terrains aménagés actuellement;
- Recensement des occupants qui ont valorisé des terres incluses dans des lots coloniaux ou des zones d'élevage, ainsi que dans les réserves indigènes ;
- Demande de transfert des terres incluses dans les lots coloniaux ou les zones d'élevage, ainsi que les réserves indigènes à la commune, et transfert aux occupants qui ont effectué les valorisations ;
- Demande de transformation du « guichet papier » en « guichet standard » en sachant que l'agent du guichet a déjà bénéficié de formation.

4.2.5 Orientation pour le secteur sécurité publique

Estimation des besoins en matière de sécurité public selon la perception locale :

Les séances de cartographie participatives dans les fokontany et l'atelier, ont révélé la nécessité de renforcer la présence des forces de l'ordre dans les fokontany Nord et Est de la commune.

Axes d'aménagement :

- Élaboration de DINA pour la commune ;

SAC Andranomamy

- Renforcement des capacités des comités de vigilance en collaboration de la gendarmerie ;
- Équipement des comités de vigilance pour améliorer leur efficacité;
- Mise en place de postes avancés de gendarmerie à Maizimazava et Ambohitromby ;
- Installation de poste fixe de gendarmerie à Miarinarivo
- Raffermisssement du contrôle des circulations à l'intérieur du territoire communal par le renforcement de l'utilisation de registre d'hôtes et de « carnets-passeports ».

Objectif 3 : Permettre l'accessibilité permanente de tous les fokontany

4.2.6 Orientations pour le secteur transport et communication

Estimation des besoins

Les participants à l'atelier ont basé leurs estimations sur des considérations humanitaires (santé et sécurité alimentaire). De ce fait, ils ont jugé nécessaire l'amélioration de la praticabilité des pistes qui relient les extrémités de la commune avec Andranomamy chef lieu de commune et la RN 4.

Le tableau suivant présente les pistes à entretenir et les types d'aménagement estimés nécessaires par la population:

Trajets ou pistes	Longueurs (Km)	Aménagements
Andranovaky - Ambohitromby	4	Réhabilitation de l'ouvrage au niveau d'Antsahabe
Tsinjorano - Andranomamy	8,2	Réhabilitation et mise en place d'ouvrage au niveau d'Ampombotokana et Andranofasika Mise en place de radiers au niveau de la rizière de Zaman-drasoa, et celui de Baibo
Andranomamy - Ambohitromby	7,9	Rehaussement de la digue et mise en place d'ouvrages à Katsongy, Matsaborikely, Andranovaky, Maropapango, Berotra
Andranomamy - Maizimazava	12	Réhabilitation totale de la piste existante
Andranomamy - Miarinarivo	13,7	Réhabilitation totale
Andranomamy - Antsohikely	8,7	Réhabilitation totale

Tableau 17: Besoins en infrastructures routières selon cartographie participative

Axes d'aménagement :

- Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations d'amélioration des pistes identifiées par la perception locale, avec les responsables techniques des Ministères compétents;
- Mise en œuvre des besoins validés par les études techniques.

Ces orientations sont illustrées dans la **Carte 21**.

SAC Andranomamy

Objectif 4 : Favoriser l'amélioration des revenus de la population et la création d'emplois

4.2.7 Orientations pour le secteur économie

Estimation des besoins

97% de la population tire ses revenus du secteur primaire, la commune a donné la priorité à ce secteur, tout en diversifiant les sources d'emplois possibles. L'estimation des besoins tient compte de la croissance de la population active, estimée au nombre de 20 871 pour 2027, et de la disponibilité des zones aménageables par type de vocation.

En termes de surfaces agricoles

Les hypothèses suivantes ont servi de base :

- Une consommation annuelle moyenne de 138 kg de riz blanc par personne
- Un rendement moyen de 1,2 T à l'hectare par an.
- Le paddy perd 35% de son poids lors de sa transformation en riz blanc.

Les besoins en surfaces agricoles par fokontany peuvent s'évaluer comme suit :

Fokontany	Andranomamy	Ambohimananatrik	Ankaraobato	Ambohitromby	Antsakoamileka	Antsohikely	Maizimazava	Miarinarivo	Andranovaky	Tsinjorano	COMMUNE
Population totale 2029	7 774	8 139	1 159	6 163	851	1 405	2 205	615	2 345	5 573	36 229
Besoin de riz blanc [t] (138 kg/habitant)	1 073	1 123	160	850	117	194	304	85	324	769	5 000
Surface rizicole nécessaire [ha] (65% * 1,2 t/ha)	1 375	1 440	205	1 090	151	249	390	109	415	986	6 410
Surface rizicole existante [ha]	543	165	12	440	324	538	74	74	547	778	3 496
Extension nécessaire (Ha)	832	1 275	193	650	0	0	316	35	0	208	2 914

Tableau 18: Évaluation des besoins en surfaces agricoles par fokontany selon calculs SIG

Le tableau indique que la commune a besoin d'une extension des rizières de l'ordre de 2 914 Ha.

La population a pu déterminer 4 623 Ha de surface d'extension (**voir Carte 24**) pour l'ensemble des cultures (y compris la riziculture). Pour réellement assurer la disponibilité de riz blanc en quantité suffisante pour la population, en sachant qu'une partie de la production est vendue, il faudrait augmenter la production par l'augmentation du rendement à l'hectare, et augmenter la part de la riziculture dans les spéculations agricoles locales. Une amélioration de la productivité exige cependant une bonne irrigation des zones identifiées.

SAC Andranomamy

En termes d'irrigation :

Après une analyse spatiale participative de l'hydrographie, de la pédologie et de l'occupation des sols, les participants ont soumis des propositions présentées dans le tableau ci-dessous.

Type	Eaux concernées	Fokontany
Barrage à construire (04)	Bemoka	Tsinjorano
	Ampombitokana	
	Antafiamentalamba	
	Belambo	
Barrage à construire (01)	Tongonibetalata	Antsohikely
Barrage à construire (02)	Katsonga	Andranovaky
	Maropapango	
Barrage à construire (01)	Madiromivory	Ambohimanatrika

Tableau 19: Propositions en matière d'infrastructures hydro-agricole

En termes d'équipements économiques:

La perception locale a estimé les besoins en équipements économiques comme suit:

- Installation de Greniers Communautaires Villageois (GCV) pour améliorer la maîtrise des prix dans les fokontany producteurs;
- Installation de couloirs de vaccination aux normes dans chaque fokontany selon la taille du cheptel.
- Ouverture de nouveaux marchés aux normes avec clôtures, points d'eau, sanitaires et WC publics ;

Axes d'aménagement

Pour l'agriculture :

- Mise en place d'une zone d'extension de l'agriculture locale selon l'estimation ci-dessus (en dehors des zones sensibles) ;
- Construction de barrages d'irrigation selon les besoins estimés précédemment ;
- Demande d'affectation d'un technicien agricole dans la commune ;
- Mise en place de centres de formation et de recyclage pour les agriculteurs à Ambohitromy, Tsinjorano et Maizimazava;
- Réhabilitation des pistes reliant les fokontany ;
- Réalisation d'études de filières concernant les cultures sèches pratiquées dans la commune dont les potirons et les niébés;
- Installation de greniers communautaires à Maizimazava et Tsinjorano ;
- Mise en place d'organisation pour la gestion du grenier communautaire sis au chef lieu de commune ;

SAC Andranomamy

- Incitation d'investisseurs à s'installer dans la commune et à transformer les produits agricoles locaux ;
- Instauration de collaboration avec la FOFIFA pour la promotion de l'utilisation de semences améliorées dans la commune ;
- Promotion de la structuration des agriculteurs en associations ;
- Demande d'installation de point de vente de pesticides géré par des agents du Ministère de l'Agriculture ;

Pour l'élevage :

- Délimitation de zones de pâturage et plantation de fourrage amélioré ;
- Organisation de sessions de formation technique pour les éleveurs afin d'améliorer les techniques d'élevage ;
- Recensement régulier des cheptels ovins et caprins et autres animaux d'élevage ;
- Promotion de l'apiculture ;

Pour le commerce :

- Mise aux normes des marchés : installation d'étals, clôtures, point d'eau et toilettes ;
- Mise en place de comité pour la gestion des marchés ;
- Installation de nouveaux marchés à Maizimazava, Ambohitromby, Tsinjorano ;

Pour l'exploitation minière :

- Structuration des orpailleurs en associations ;
- Instauration de collaboration avec la Direction Régionale des Mines pour notamment organiser des séances d'information de la population sur la législation minière ;
- Mise en place d'organisation rationnelle des zones d'exploitation ;
- Désignation officielle d'un responsable du suivi de l'orpaillage et de l'exploitation des autres ressources minières dans le territoire communal ;
- Ouverture de marchés de l'or aux normes à Andranomamy ;
- Demande de copie du cadastre minier touchant le territoire communal ;

Objectif 5 : Garantir l'équilibre environnemental et la durabilité des ressources naturelles

4.2.8 Orientations pour le secteur environnement

Estimation des besoins

L'état actuel des ressources naturelles de la commune a poussé la population à estimer comme besoins impératifs le renforcement de la préservation des zones sensibles, la gestion durable des ressources naturelles, l'augmentation de la couverture végétale, de renforcer la lutte contre l'érosion du sol, de soutenir les reboisements à vocation productive. **(Voir Carte 23).**

Axes d'aménagement

Les analyses spatiales participatives ont conduit à l'adoption des axes suivants :

- Délimitation de zones de reboisement dans quasiment tous les fokontany (sauf Ankarobato) et programmation de reboisement à grande échelle notamment pour une vocation énergétique ;

SAC Andranomamy

- Préservation des blocs forestiers restants et mise en place de structures de gestion durables des ressources forestières notamment dans les fokontany d'Andranomamy, Ambohitromby, Antsohikely, Maizimazava, Tsinjorano ;
- Mise en place de structures de gestion durable des plans d'eau ;
- Programmation de plantation de vétiver et de bambous aux abords des plans d'eau ;
- Mise en place de structure de gestion des feux dans chaque fokontany ;
- Organisation de session de formation et équipement pour les membres des comités de lutte contre les feux de brousse ;
- Mise en place de stratégie de suivi des reboisements réalisés ;
- Instauration de l'obligation de remblayage et de plantation d'arbres sur les lieux d'exploration avant de les abandonner ;

4.3 Zonage des vocations des terres

En se basant sur les principes d'aménagement et en tenant compte des objectifs et orientations sectoriels susmentionnés, la Commune de Andranomamy a procédé au zonage concerté de son territoire.

La commune a ainsi défini six (06) grandes vocations pour son territoire (**Voir Carte 22**) :

- Zone d'habitat,
- Zone d'agriculture locale,
- Zone d'investissement économique,
- Zone de reboisement,
- Zone de pâturage et savane à préserver,
- Écosystèmes naturels à préserver, comprenant les forêts naturelles et les zones humides.

4.3.1 Zone d'habitat

Définition : Il s'agit des zones où vit actuellement la population de la commune, et les surfaces destinées à l'extension des villages. Ces zones comprennent également les surfaces prévues pour la mise en place des infrastructures sociales et des équipements publics prédéfinis.

Surfaces affectées : 535 Ha dont 204 Ha pour l'extension.

Usages dominants : Habitations, installation de bâtiments pour l'exercice d'activités économiques (secteurs secondaire et tertiaire).

Usages compatibles : installation d'infrastructures sociales, d'équipements publics, réseaux routiers internes, espaces verts individuels ou collectifs, structures de protection antiérosive ou contre les feux.

Bases légales de référence : code et autres textes liés à l'urbanisme et l'habitat, textes sur les zones sensibles, normes sectorielles sur les infrastructures sociales et équipements publics, dina local homologué, législation foncière.

SAC Andranomamy

4.3.2 Zone d'agriculture locale

Définition : Il s'agit des surfaces destinées aux activités agricoles de la population locale.

Surfaces affectées : 14 591 Ha dont 4 623 Ha pour l'extension

Usages dominants : riziculture, rizi-pisciculture, autres cultures paysannes (cultures de décrue et contre saison), l'arboriculture paysanne, les friches ;

Usages compatibles : Installation d'ouvrages et d'infrastructures liés à l'agriculture paysanne (barrages, canaux, unités de stockage, etc...), aménagement de pistes d'évacuation des produits, installation de protection antiérosives et contre les feux.

Bases légales de référence : textes sectoriels relatifs à chaque activité et infrastructures installée ; législation foncière ; textes sur la protection des zones sensibles avoisinantes.

4.3.3 Zone d'investissement économique

Définition : Il s'agit des espaces réservés pour les investissements privés dont les impacts devront profiter à la population locale et améliorer l'attractivité communale en termes d'infrastructures (création de richesses et d'emplois, impacts sociaux et économiques).

Surfaces affectées : 596 Ha dont 273 Ha pour des investissements agricoles, et 323 Ha pour une zone d'investissement minier.

Usages dominants : Exploitation agricole et d'élevage, exploitation minière, protection contre les feux.

Usages compatibles : construction des bases à vies et des infrastructures sociales.

Bases légales de référence : Textes sectoriels relatifs aux activités et infrastructures installées, MECIE, cahiers des charges respectifs, législation foncière.

4.3.4 Zone de pâturage et de savane

Définition : il s'agit des surfaces destinées à l'élevage et aux pâturages afin de réduire les conflits perpétuels entre les éleveurs et les agriculteurs.

Surfaces affectées : 11 800 Ha

Usages dominants : pâturages naturels ou pâturages améliorés.

Usages compatibles : Installation d'infrastructures liées à l'élevage (couloirs de vaccination, abreuvoir, etc.), aménagement de pistes d'accès.

Bases légales de référence : Textes sectoriels relatifs aux activités et infrastructures installées, législation foncière, DINA locaux homologués.

4.3.5 Zone de reboisement

Définition : Il s'agit des surfaces destinées au reboisement qui peut être à vocation environnementale et à vocation économique.

Surfaces affectées : 7 962 Ha.

Usages dominants : réserves foncières de reboisement à gérer par le service déconcentré des forêts et la Région ; reboisement communal pour améliorer la couverture végétale ; reboisement individuel à vocation énergétique (charbon), autres reboisements à vocation économique. Protection contre les feux et les divagations des bovidés.

Usages compatibles : pépinières, apiculture, production de charbon, production de bois d'œuvre, collecte des fibres végétales, production des huiles essentielles à base de racine et des feuilles. Installation d'ouvrages ou d'infrastructures liés à la foresterie ; aménagement de piste d'accès.

Bases légales de référence : législations forestière et foncière ; cahiers des charges pour TGRN et RFR.

4.3.6 Écosystèmes naturels à préserver

Définition : Il s'agit d'écosystème naturel à préserver et/ou à gérer durablement, constituées des forêts naturelles, des savanes arborés, des raphières, des marécages, des plans d'eau et de sol nu dont la gestion peut être assurée par l'État ou par la communauté de base conjointement avec la collectivité locale.

Surfaces affectées : 8 553 Ha.

Usages dominants : conservation, préservation, restauration ou valorisation durable selon la nature et l'état des ressources.

Usages compatibles : installation d'ouvrages ou d'infrastructures annexes liés à la conservation, la restauration ou l'exploitation forestière, l'éco tourisme et autres valorisations durables des ressources ; Aménagement de pistes d'accès.

Normes : Législations sur les zones sensibles, les règles sur le régime forestier, les règles sur le transfert de gestion et la gestion forestière ; les DINA homologués auprès des entités compétentes ; les contrats de gestion ou les conventions d'exploitation ainsi que les cahiers de charges ; la législation foncière.

SAC Andranomamy

Surfaces (Ha)	Andranomamy	Ambohimanantrik	Ankaraobato	Ambohitromby	Antsakoamileka	Antsohikely	Maizimazava	Miarinarivo	Andranovaky	Tsinjorano	COMMUNE
Valorisation locale	3 733	667	462	9 720	3 236	4 823	3 039	1 788	2 300	5 120	34 888
Zone d'habitat	99	61	14	79	74	16	53	19	36	84	535
Agriculture locale	2 042	381	414	1 032	786	2 196	2 516	686	1 605	2 935	14 591
Pâturage et savane	517	211	34	7 049	633	900	427	395	279	1 355	11 800
Reboisement	1 074	14	0	1 560	1 743	1 711	43	688	381	747	7 962
Zone d'Investissements économiques	204	69	0	323							596
Zone d'investissements agricole	204	69									273
Zone d'investissements Miniers				323							323
Eco systèmes naturels	554	248	51	2 270	308	2 490	1 249	179	260	944	8 553
Forêts et bois à préserver	505	110	8	1 165	281	1 711	922	124	209	543	5 577
Zone humide à préserver				30		118					148
Plan d'eau	49	138	43	1 075	27	661	328	56	51	401	2 828
TOTAL	4 490	984	513	12313	3 544	7 313	4 288	1 967	2 560	6 064	44 037

Tableau 20: Les vocations des terres par fokontany selon zonage

Autrement dit, si le territoire communal est valorisé selon le scénario d'aménagement du SAC, la zone d'habitat passera de 0,7% à 1,2% du territoire et les autres zones aménagées occuperont de 23,62% à 79% de la surface communale (agriculture locale et investissement économique, reboisement).

4.4 La carte d'aménagement

La carte d'aménagement (**Voir Carte 22**) est la traduction spatiale du zonage du territoire communale contenant :

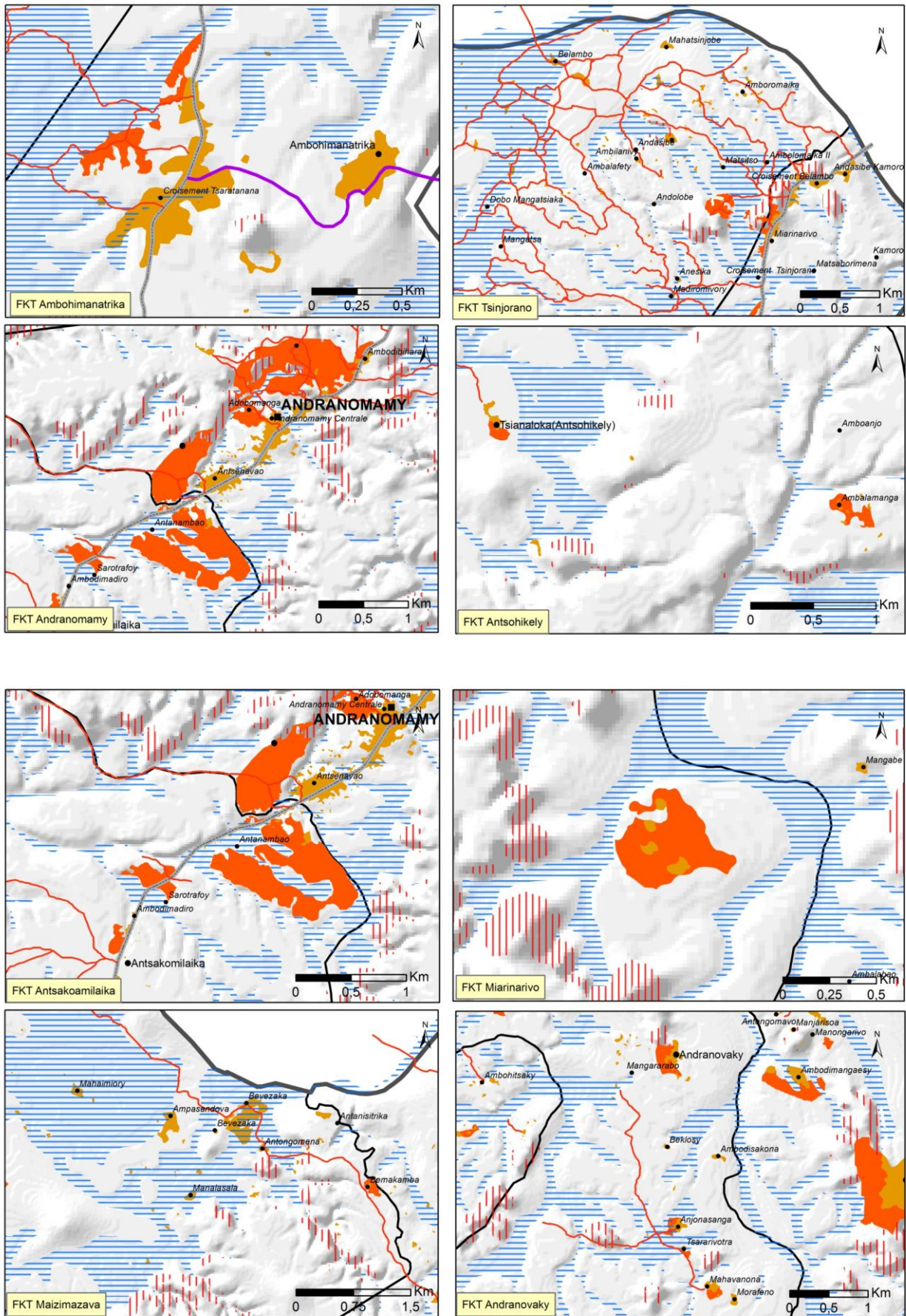
- Les aménagements existants qui comprennent les zones d'habitat, les zones d'agriculture et d'investissement agricole, de reboisement ainsi que les tracés de route et de piste ;

SAC Andranomamy

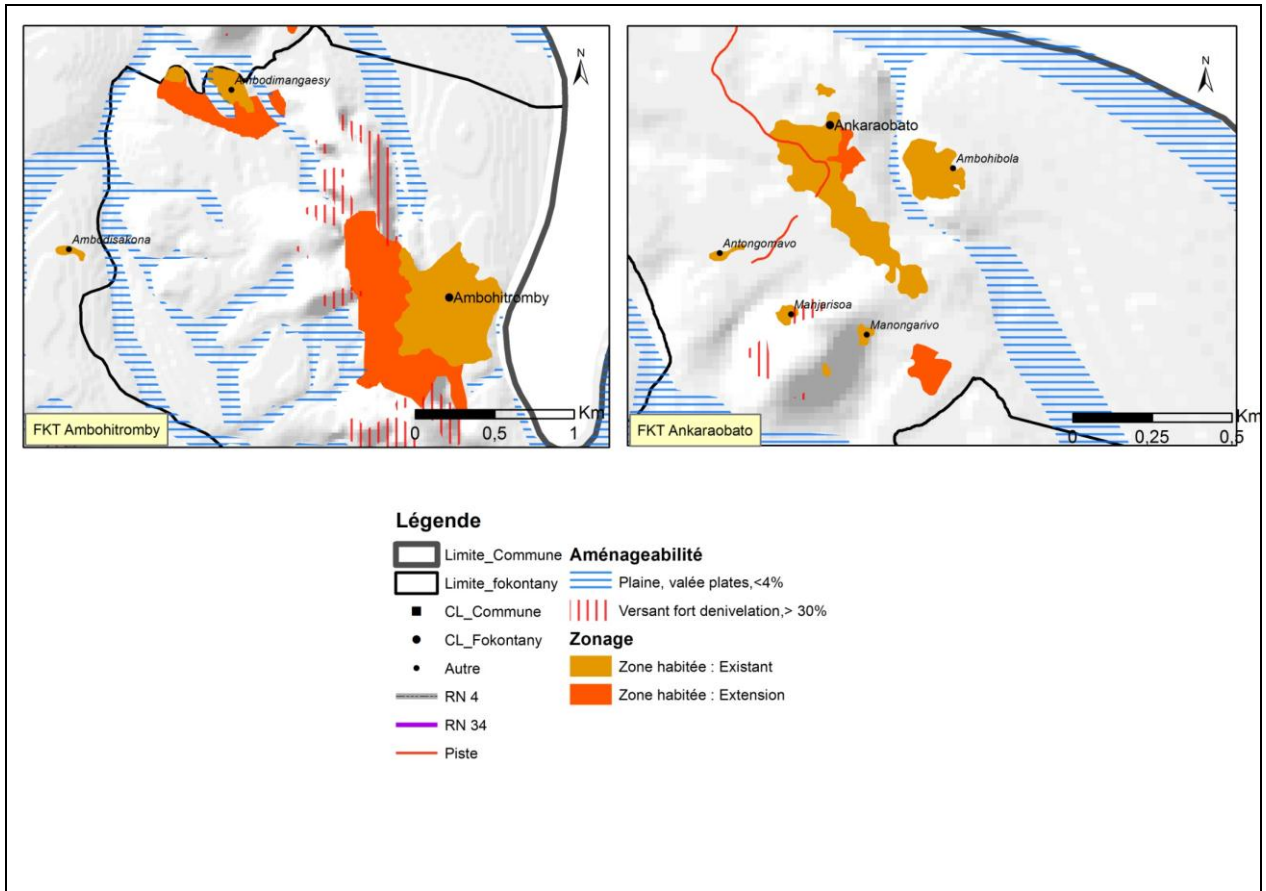
- Les zones sensibles à préserver d'ici 2029 comprenant les plans d'eau, les raphières et les forêts ;
- Les projets d'infrastructures routières et hydro agricoles à mettre en place d'ici 2029
Les vocations futures des zones homogènes du territoire communal qui intègrent les orientations sectorielles et qui ont été définies par la population pendant le processus de zonage.

SAC Andranomamy

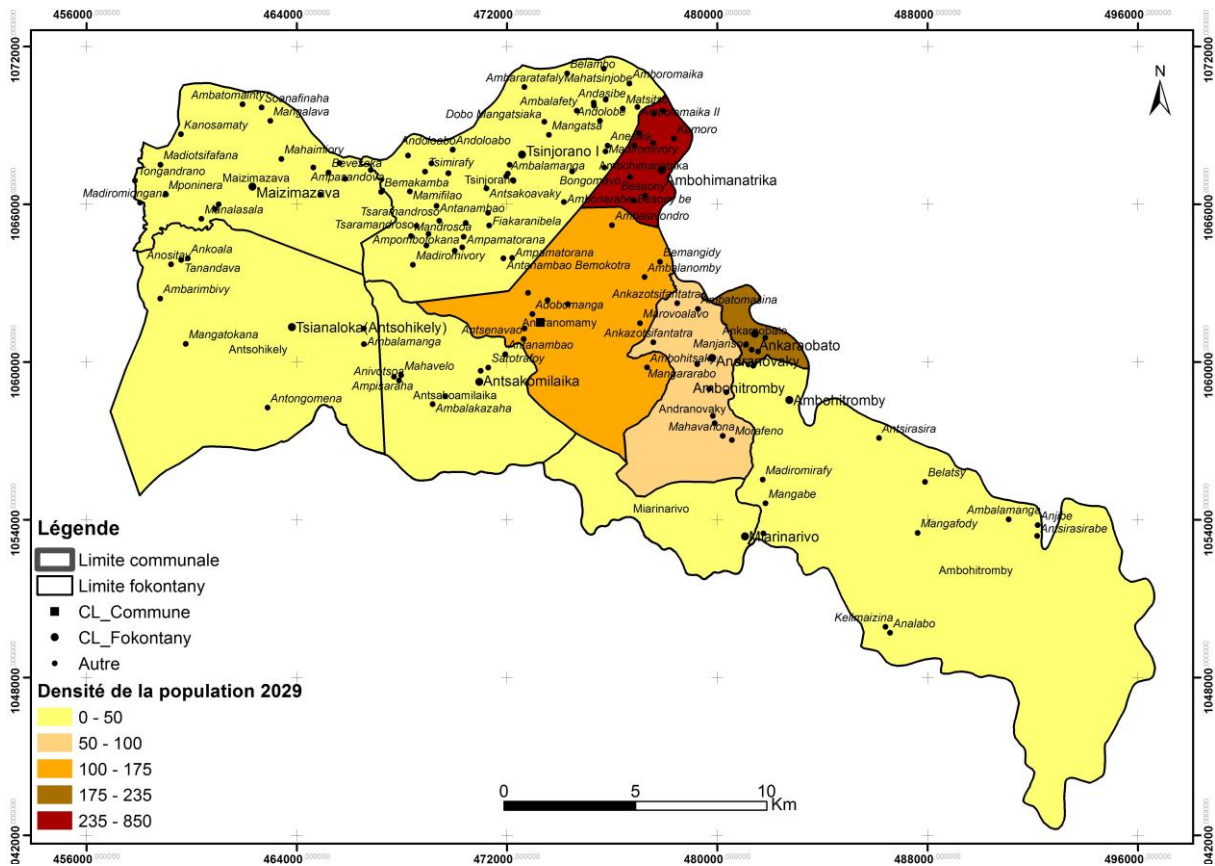
Carte 16: Les zones d'habitat pour 2029



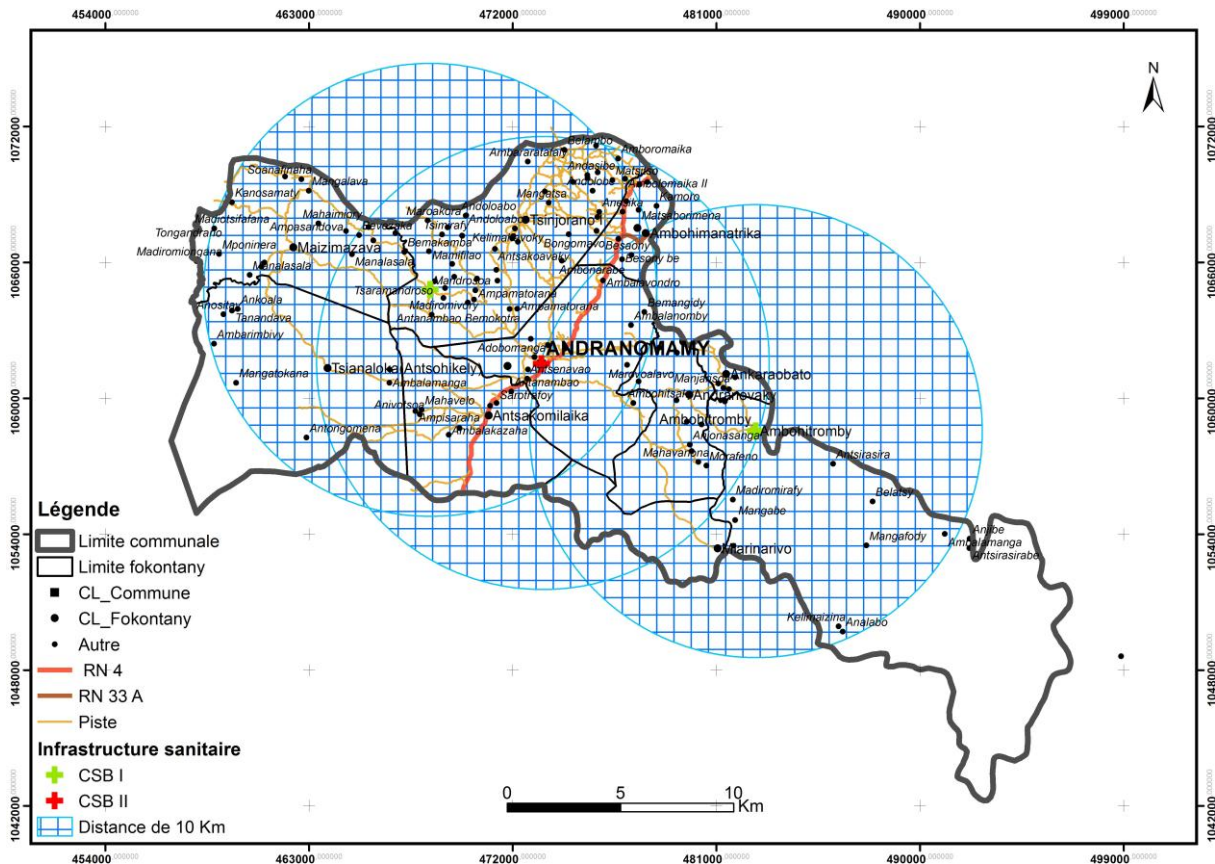
SAC Andranomamy



SAC Andranomamy

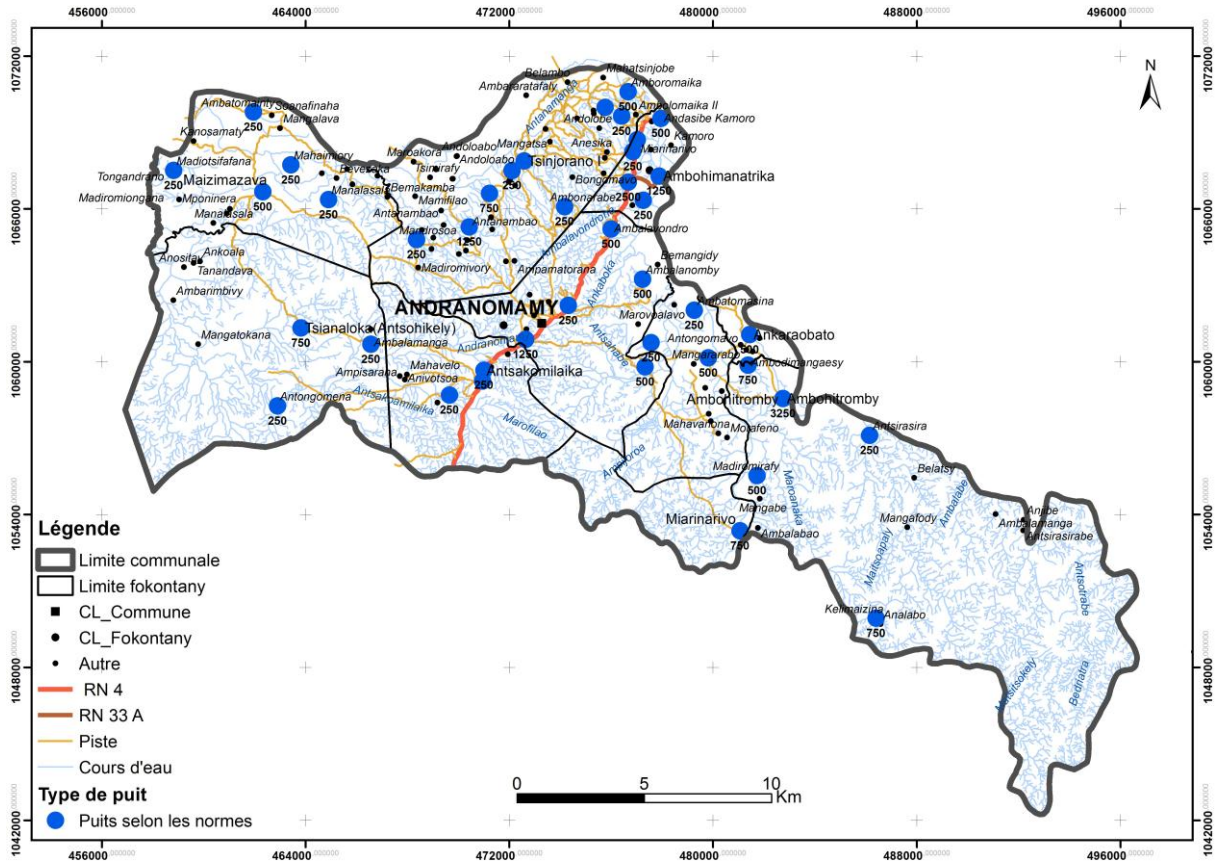


Carte 17: La répartition de la population en 2029

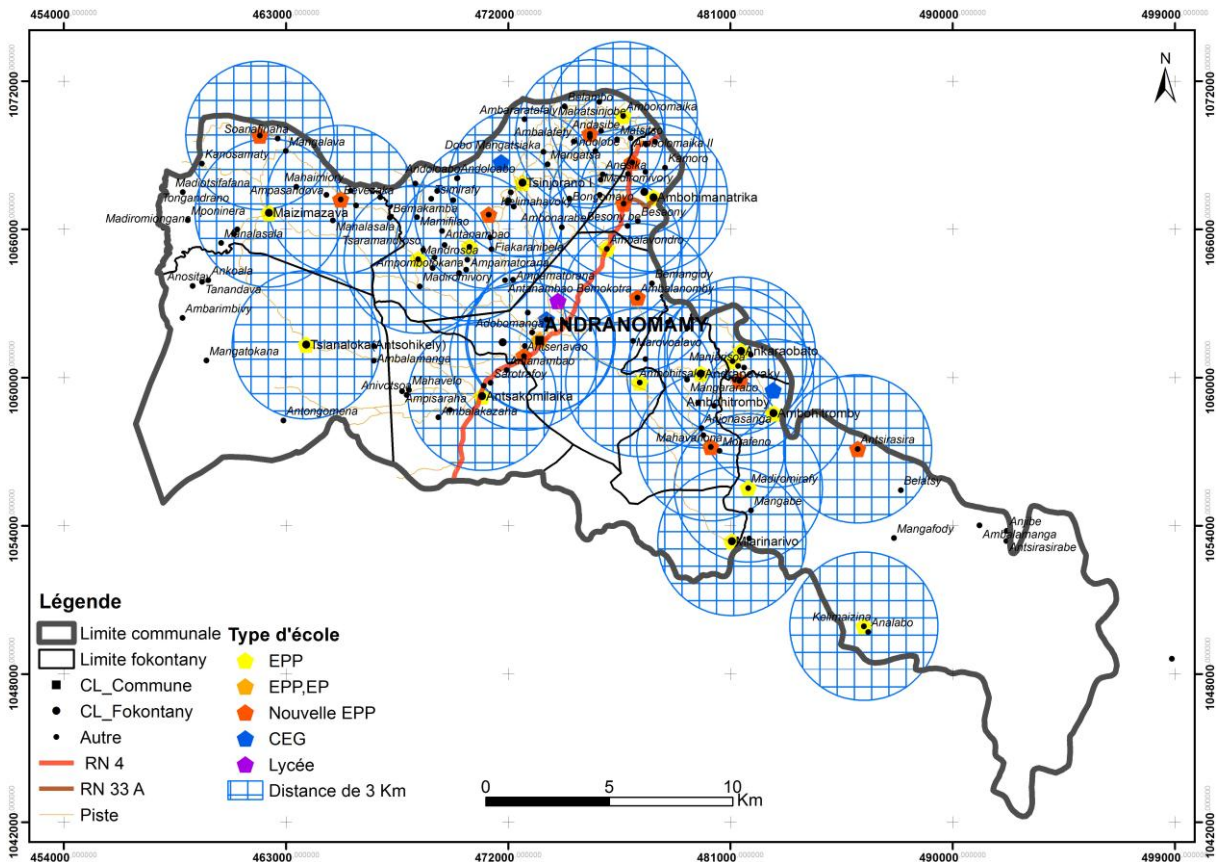


Carte 18: Les formations sanitaires en 2029

SAC Andranomamy

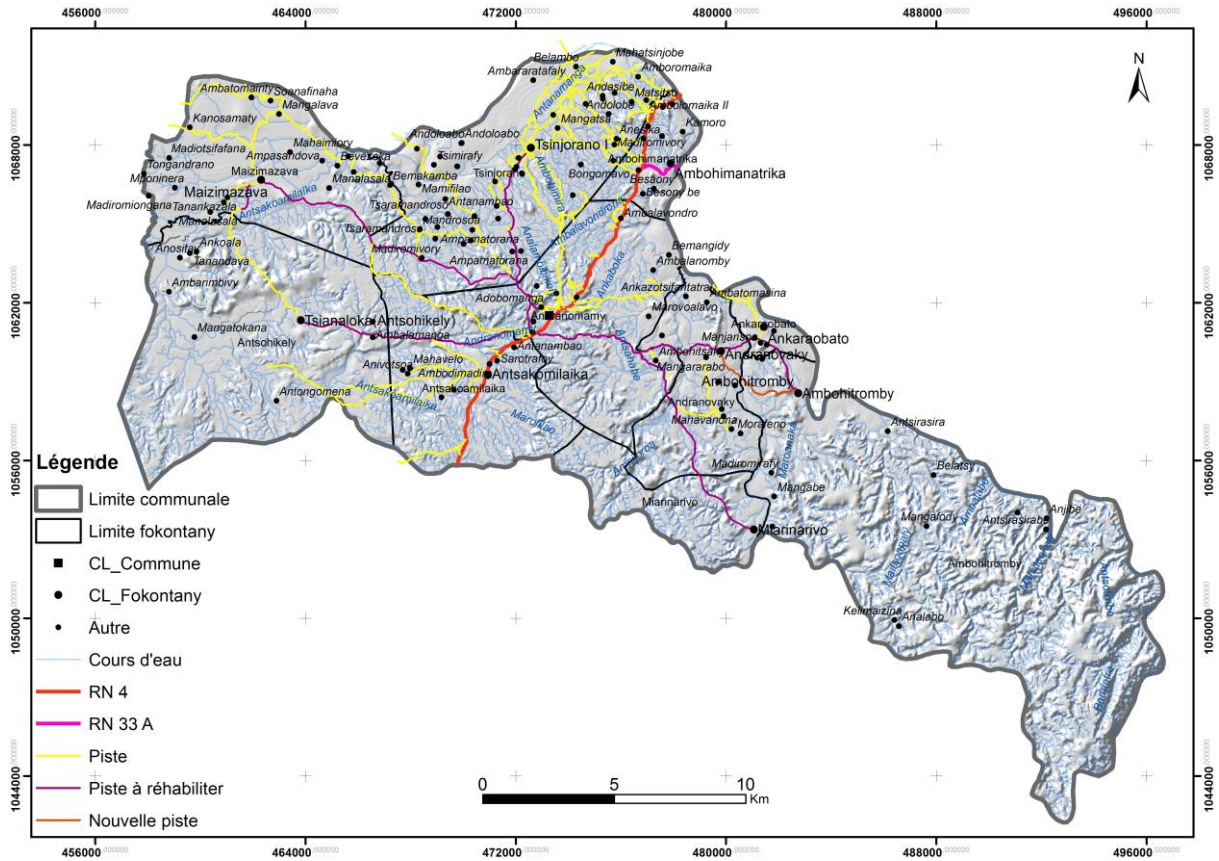


Carte 19: L'accès à l'eau potable en 2029

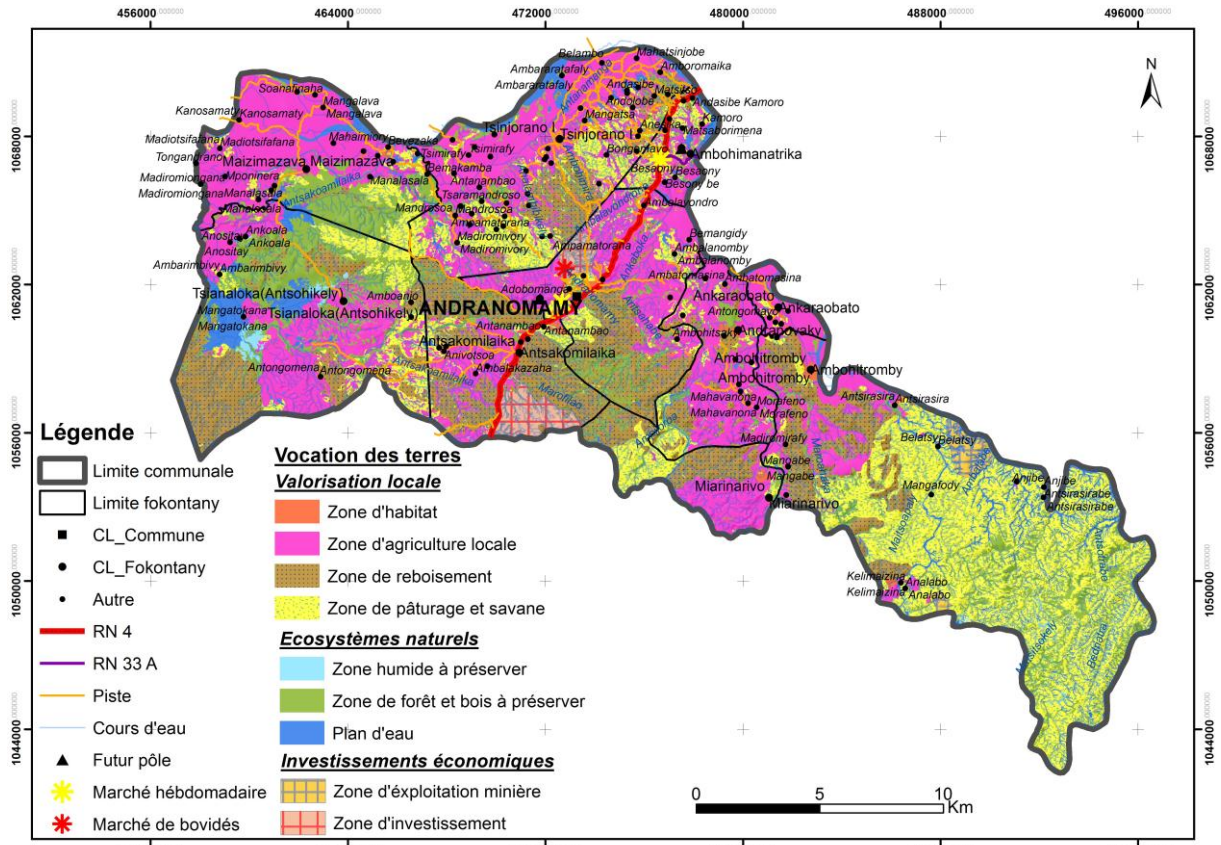


Carte 20: L'accès à l'éducation primaire en 2029

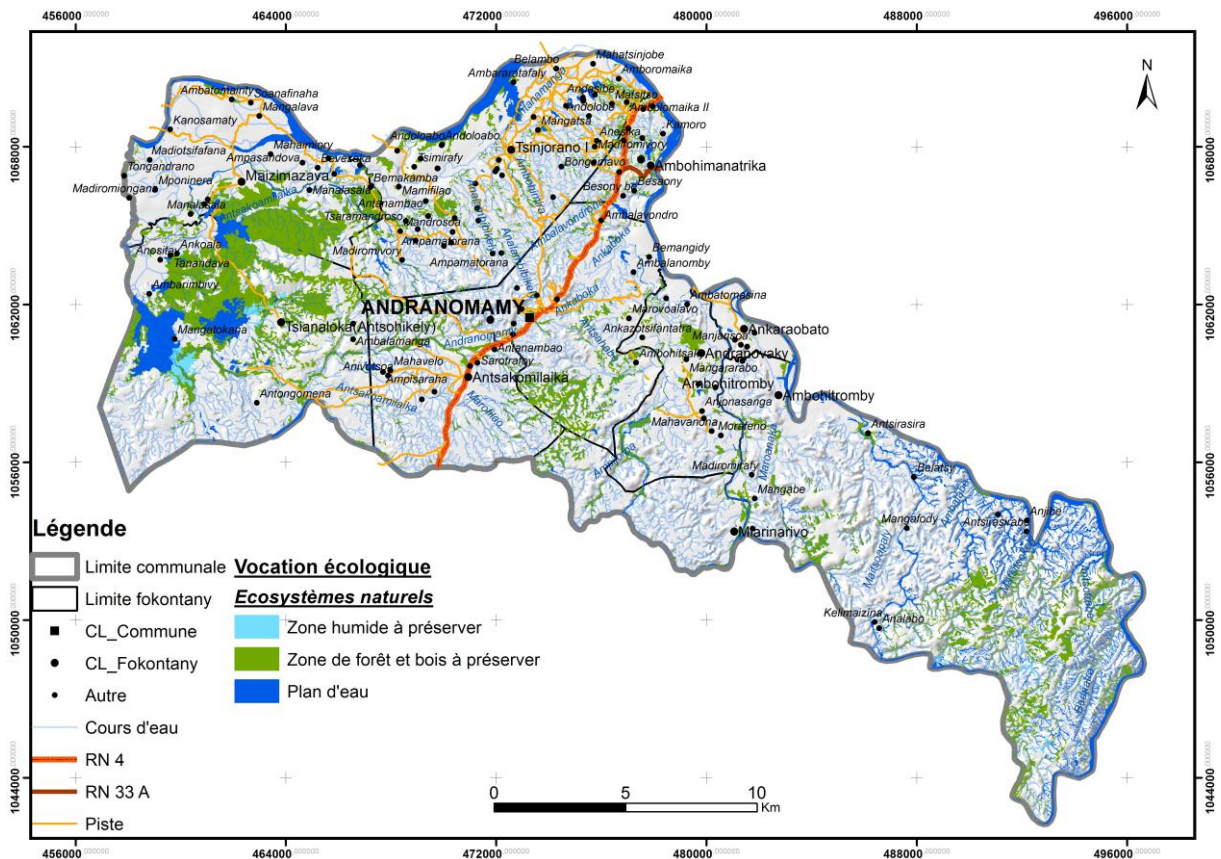
SAC Andranomamy



SAC Andranomamy

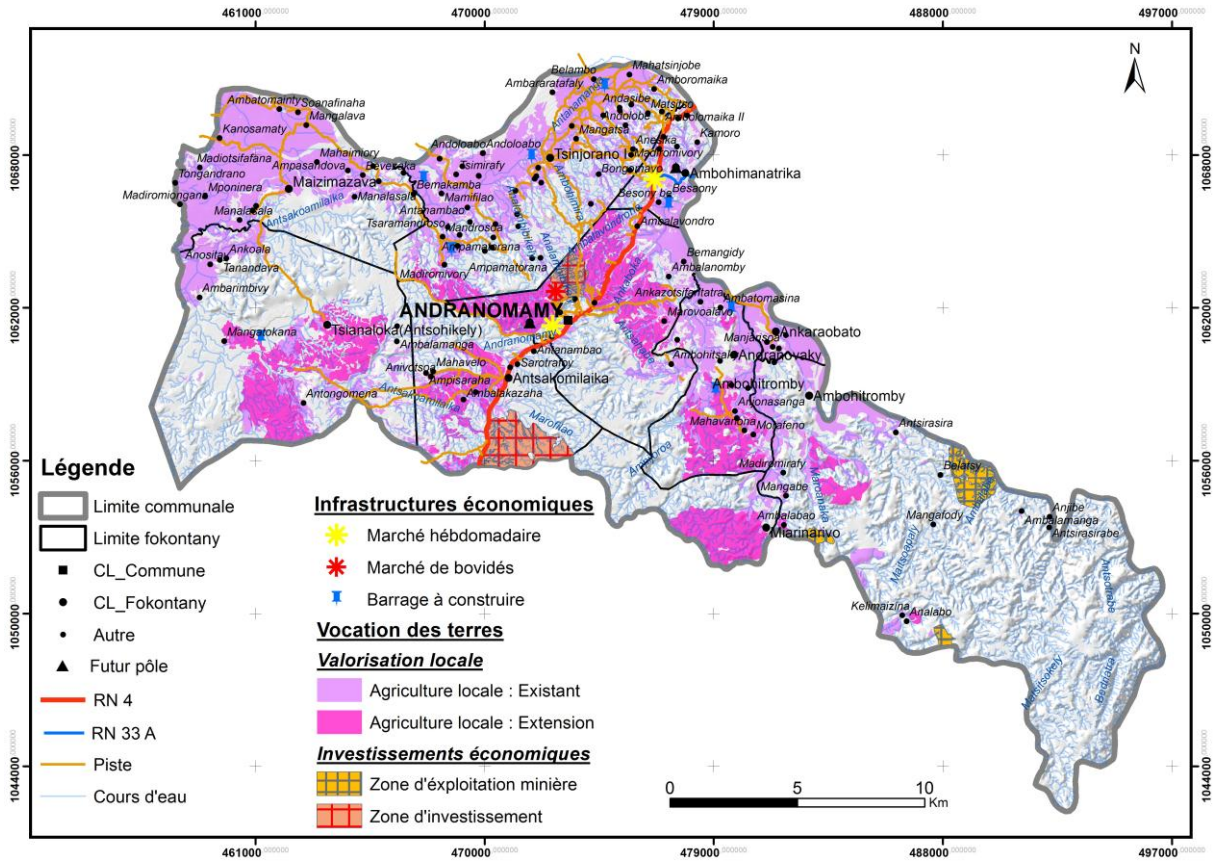


Carte 22: Le zonage des vocations des terres pour 2029

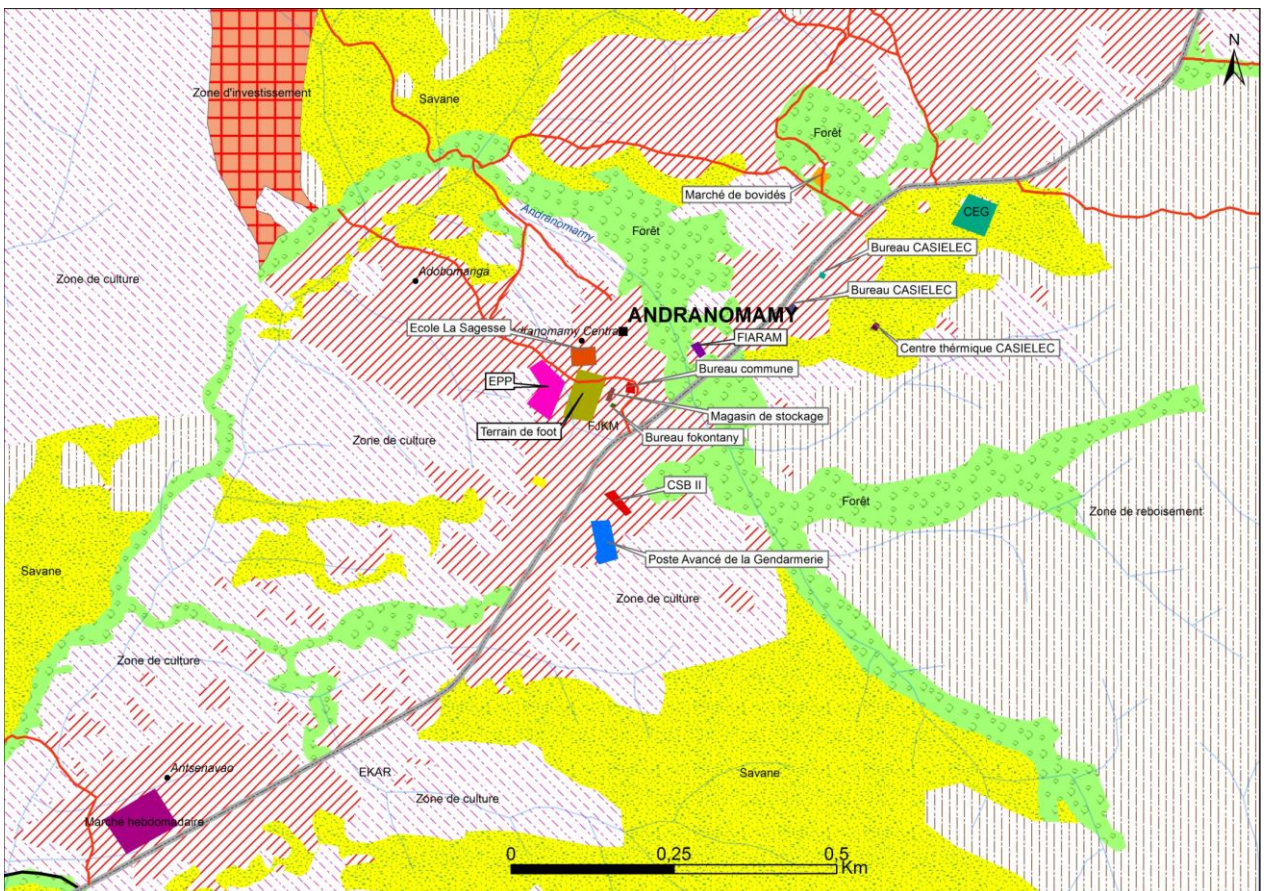


Carte 23: Les vocations écologiques pour 2029

SAC Andranomamy



Carte 24: Les vocations économiques pour 2029



Carte 25: Plan croquis d'Andranomamy Chef lieu de la commune 2029

SAC Andranomamy

V. ORIENTATIONS POUR LA PLANIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE

5.1 Assurer la promotion et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement élaboré

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Reproduction du document				COM
Mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre				COM, SRAT, Région
Plaidoyer du SAC auprès des branches de l'administration et des PTF potentiels				COM, Partenaires
Développement de coopérations décentralisées				COM, Min Décentralisation

5.2 Assurer la disponibilité et la répartition équitable des infrastructures sociales de bases répondant aux besoins fondamentaux de la population actuelle et future

5.2.1 Accès à l'éducation

La priorité est accordée à la mise aux normes des infrastructures existantes dans ce secteur, suivie de la construction de nouvelles salles de classes dans les localités qui souffrent le plus de manque d'infrastructures.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Recherche d'appuis et de financements				COM, CISCO
Mise aux normes des salles de classes existantes;				COM, ZAP, CISCO, Partenaires
Construction de 156 nouvelles salles de classes primaires aux normes selon besoins estimés				COM, ZAP, CISCO, Partenaires
Demande d'intégration des enseignants FRAM au sein de l'administration publique				COM, CISCO, DREN, MEN
Intensification de la sensibilisation des parents sur l'intérêt de la scolarisation des enfants				COM, ZAP
Ouverture d'un nouveau lycée à Andranomamy				COM, CISCO, DREN, MEN
Ouverture de CEG à Ambohitromby et Tsinjorano				COM, ZAP, CISCO, Partenaires
Construction de nouvelles salles de classes supplémentaires pour le CEG du chef lieu				COM, ZAP, CISCO, Partenaires

Tableau 21: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'éducation

SAC Andranomamy

La mise en place et la mise aux normes des infrastructures ne suffisent pas pour garantir un accès équitable et durable à l'éducation. Il faudra instaurer les mesures d'accompagnement telles que la sensibilisation des parents, l'augmentation et la motivation des enseignants, les soutiens aux parents pour la scolarisation, l'amélioration de la qualité pédagogique et la prolongation de la chaîne éducative jusqu'au lycée. Les formations techniques ne devront pas être omises ni l'alphabétisation des adultes et des enfants ayant abandonné précocement les bancs de l'école.

5.2.3 Accès à la santé				
Activités	2019	2025	2029	Responsables
Mise aux normes des établissements de santé existants				COM, SSD, MINSAN
Réfection des pistes reliant les fokontany aux centres de santé				COM, SSD
Installation d'une ambulance au CSB II				COM, Partenaires
Transplantation du CSB I de Maizimazava à Tsinjorano				
Demande de mise en place d'une organisation de contrôle des ventes illégales de médicaments.				
Mise en place des équipements connexes du CSB II				
Construction de salles pour accompagnants, installation d'unité de dentisterie et de laboratoire d'analyses, installation de plaques solaires pour l'électrification				

Tableau 22: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à la santé

Afin de soulager la population de la partie Est de la commune, la transformation du CSB I d'Andranolava en CSB II constituera la priorité du secteur santé.

La mise aux normes des formations sanitaires sera vaine si le personnel ne répond pas aux normes définies par le Ministère de la Santé. Les bons résultats dépendront également de la sensibilisation de la population à les fréquenter, à la pratique de l'hygiène en matière d'assainissement, ainsi que la disponibilité des médicaments.

5.2.4 Accès à l'eau potable				
Activités	2019	2025	2029	Responsables
Mise aux normes des puits existants				COM, DRE
Mise en œuvre d'études technique approfondie au préalable sur la base des besoins estimés ;				COM, DRE
Recherche d'appuis et de financements				COM, DRE
Constructions de 146 puits aux normes, répartis selon le tableau établi pour l'estimation des besoins ;				COM, DRE
Mise en place de bornes fontaines dans le chef lieu de commune (Andranomamy), ainsi qu'à Ambohimanatrika.				COM, DRE

Tableau 23: Délais et responsabilités pour assurer l'accès à l'eau potable

SAC Andranomamy

La mise aux normes des puits existants constituera la priorité du secteur, en même temps que la construction de puits dans les localités qui en sont dépourvues.

L'accès à l'eau potable dépendra non seulement des équipements mais également de la durabilité des ressources en eau et de la pérennité des installations. Il faudra ainsi s'assurer de la faisabilité technique des installations et du respect des différentes normes définies par le Ministère de l'eau. Il faudra également mettre en place des modes et des structures de gestion de proximité, de préférence des usagers, qui garantiront la maintenance des installations et la sensibilisation de la population sur l'enjeu de la potabilité de l'eau en matière de santé, des points d'eau jusqu'à l'usage final. Ces mesures seront plus détaillées sous forme d'une planification opérationnelle et intégrée dans le Plan Communal de Développement mis à jour.

5.3 Objectif 2 : Améliorer le cadre de vie de la population et assurer la disponibilité d'équipements conformes à ses besoins

La clarification de la délimitation du territoire communal, la dotation de terrains au profit de la commune pour les extensions de zones d'habitat, et le renforcement de la sécurité publique, représentent les priorités absolues du secteur territorial et habitat.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Concertation pour la clarification de la délimitation du territoire communal avec les communes voisines, les services des Domaines				COM, District, Préfecture, Ministères
Demande de dotation de terrain au profit de la commune pour les zones d'extension de l'habitat ;				COM, MEPATE, Domaines
Installation de nouveaux blocs sanitaires publics au chef lieu				COM, DRE, Partenaires
Délimitation d'un lieu pour l'installation définitive du marché communal de produits locaux et un emplacement pour le marché de la ménagère au chef lieu				COM, SRAT
Mise en place de parking pour les transports en commun publics au chef lieu				COM, Partenaires
Installation de bacs à ordures et de décharge publique au chef lieu				COM, Partenaires
Mise en place de casseurs de vitesse sur la nationale qui traverse le chef lieu de commune				COM
Mise en place des nouvelles zones d'habitat tenant compte des besoins estimés, des statuts fonciers, de l'aménageabilité du territoire communal et des contraintes physiques (zones inondables) ;				COM, SRAT, Domaines

SAC Andranomamy

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Électrification du chef lieu par système d'énergie renouvelable				COM, Partenaires
Installation de terrain de sports aux normes dans les chefs lieux de fokontany				COM, Partenaires
Demande de construction d'un bureau pour le délégué d'arrondissement				COM, District
Réhabilitation et extension des bureaux de la commune				COM, Partenaires
Construction d'une maison polyvalente pour accueillir des réunions et cérémonies à Andranomamay				COM, Partenaires
Installation de tuerie à Andranomamy.				COM, DIREL, PTF
Installation de blocs sanitaires à Andranomamy.				COM, PTF
Ouverture d'un bureau de poste à Andranomamy.				COM, MINPT
Installation de blocs sanitaires publics à Ambohimanatrika				COM, PTF
Installation d'une décharge publique à Ambohimanatrika				COM, PTF
Délimitation d'un terrain pour accueillir le marché communal et transfert du marché actuel vers le nouveau lieu à Ambohimanatrika				COM
Mise aux normes du nouveau marché à Ambohimanatrika				COM, District, PTF
Aménagement d'un parking pour les véhicules poids lourds et les transports publics à Ambohmanatrika				COM
Construction de bureaux dans tous les fokontany				COM, PTF
Installation de blocs sanitaires publics dans chaque chef lieu de fokontany				COM, PTF
Construction de terrains de sport dans chaque chef lieu de fokontany				COM, PTF
Électrification par système d'énergie renouvelable dans chaque chef lieu de fokontany				COM, PTF
Concertation pour la clarification de la délimitation du territoire communal				Min inter, Région, Préfecture, COM
Demande de dotation de terrains au profit de la commune pour les zones d'extension de l'habitat				COM, MEPATE, SRAT, Domaines
Mise en place des nouvelles zones d'habitat tenant compte des besoins estimés,				COM, SRAT

SAC Andranomamy

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Élaboration de plans d'urbanisme sommaires pour Andranomamy et Croisement Tsaratanàna				COM, SRAT
Intensification de l'information et la sensibilisation de la population pour la régularisation des statuts des terrains aménagés actuellement				COM, BIF, Domaines
Demande de transfert des terres incluses dans les lots coloniaux ou les zones d'élevage, ainsi que les réserves indigènes à la commune, et transfert aux occupants qui ont effectué les valorisations				COM, BIF, Domaines
Demande de transformation du « guichet papier » en « guichet standard »				COM, BIF, Domaines
Élaboration de DINA pour la commune				COM, District
Renforcement des capacités des comités de vigilance en collaboration de la gendarmerie				COM, ZP
Équipement des comités de vigilance				COM, PTF
Mise en place de postes avancés de gendarmerie à Maizimazava et Ambohitromby				COM, ZP
Installation de poste fixe de gendarmerie à Miarinarivo				COM, ZP
Mise en place registre d'hôtes et « carnets-passeports ».				COM

Tableau 24: Délais et responsabilités pour en matière d'équipements publics

5.4 Objectif 3 : Permettre l'accessibilité permanente de tous les fokontany

La priorité est accordée à la réfection des pistes principales reliant les parties Ouest et Est de la commune au chef lieu.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations d'amélioration des pistes identifiées par la perception locale, avec les responsables techniques des Ministères compétents ;				COM, DRTP
Mise en œuvre des besoins validés par les études techniques.				COM, DRTP, Partenaires

Tableau 25: Délais et responsabilités pour améliorer la continuité territoriale

SAC Andranomamy

5.5 Objectif 4 : Favoriser l'amélioration des revenus de la population et la création d'emplois

La réhabilitation des barrages existants, la mise en place des zones de reboisement à vocation économique, et l'ouverture des marchés de l'or constituent les priorités du secteur économique.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Élaboration d'études techniques préalables sur la nature et la faisabilité des opérations relative aux besoins d'irrigation				COM, DRDA
Installation et réhabilitation des barrages selon les résultats des études technique.				COM, DRDA
Mise en place de la zone d'extension de l'agriculture paysanne				COM, DRDA, Domaines
Demande d'affectation d'un technicien agricole dans la commune				COM, DRDA
Mise en place de centres de formation et de recyclage pour les agriculteurs à Ambohitromy, Tsinjorano et Maizimazava;				COM, DRDA, PTF
Réalisation d'études de filières concernant les cultures sèches pratiquées dans la commune				COM, PTF
Incitation d'investisseurs à s'installer dans la commune et à transformer les produits agricoles locaux				COM, DRDA
Promotion de l'utilisation de semences améliorées dans la commune ;				COM, DRDA
Promotion de la structuration des agriculteurs en associations				COM, DRDA
Délimitation de zones de pâturage				COM, Domaines

SAC Andranomamy

Activités	2019	2025	2029	Responsables
plantation de fourrage amélioré dans les zones de pâturage				COM, DIREL
Demande d'affectation de vétérinaire public dans la commune				COM, DIREL
Organisation de sessions de formation technique pour les éleveurs afin d'améliorer les techniques d'élevage				COM, DIREL, PTF
Recensement régulier des cheptels ovins et caprins et autres animaux d'élevage				COM
Promotion de l'apiculture				COM, PTF
Mise aux normes des marchés				COM, PTF
Installation de nouveaux marchés à Maizimazava, Ambohitromby, Tsinjorano				COM, District, PTF
Structuration des orpailleurs en associations				COM, DR Mines
Organisation de campagne d'information sur la législation minière				COM, DR Mines
Désignation officielle d'un responsable du suivi de l'exploitation des ressources minières				COM, DR Mines
Ouverture de marchés de l'or aux normes à Andranomamy				COM, DR Mines

Tableau 26: Délais et responsabilités pour promouvoir le développement économique

SAC Andranomamy

5.6 Objectif 5 : Garantir l'équilibre environnemental et la durabilité des ressources naturelles

L'élaboration d'un programme de reboisement à grande échelle et la mise en place des zones de reboisement représentent la priorité dans le secteur de l'environnement.

Activités	2019	2025	2029	Responsables
Délimitation de zones de reboisement dans quasiment tous les fokontany				COM, DREEMF, Domaines
Programmation de reboisement à grande échelle				COM, DREEMF, Partenaires
Mise en place de structures de gestion durables des ressources forestières dans les fokontany d'Andranomamy, Ambohitromby, Antsohikely, Maizimazava, Tsinjorano				COM, DREEMF
Mise en place de structures de gestion durable des plans d'eau				COM, DRE
Programmation de plantation de vétiver et de bambous aux abords des plans d'eau				COM, DRE
Mise en place de structure de gestion des feux dans chaque fokontany				COM, DREEMF
Organisation de session de formation et équipement pour les membres des comités de lutte contre les feux de brousse				COM, DREEMF

Tableau 27: Délais et responsabilités pour protéger l'environnement